rapport d'activité 2018

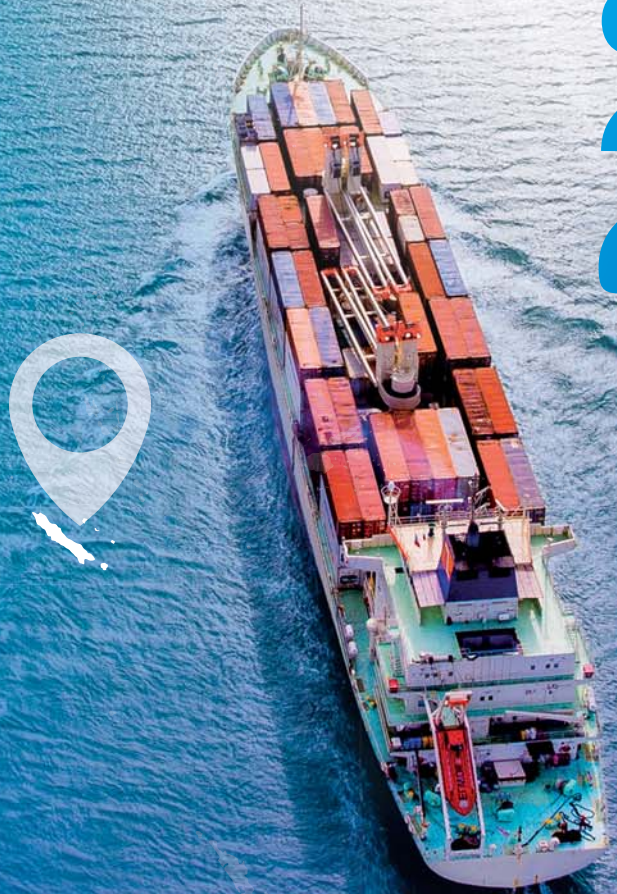

ENSEMBLE,
VOIR PLUS LOIN

BCI
Groupe BRED

www.bci.nc

SOMMAIRE

PROFIL DE LA BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT	03
LE MOT DE THIERRY CORNAILLE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	06
LE MOT DE FRÉDÉRIC REYNAUD, DIRECTEUR GÉNÉRAL	08
ENTRETIEN AVEC OLIVIER KLEIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA BRED	12
LA BCI, PREMIER RÉSEAU BANCAIRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE	14
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	15
LE CONTEXTE MONDIAL ET CALÉDONIEN	16
LES FAITS ET CHIFFRES MARQUANTS	22
LES CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018	24
LE BILAN ET L'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2018	30
LES RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ	36
LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT	41
L'INFORMATION DES ACTIONNAIRES	44
LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES	46
RESPONSABILITÉ ET ENGAGEMENTS	57
LE RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	60
LES COMPTES ANNUELS PUBLIABLES AU 31 DÉCEMBRE 2018	62
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2019	68
LES ANNEXES	70
LES CONTACTS	100

Pour mémoire, la parité franc CFP / euro est fixe : 1 000 F CFP = 8,38 euros.

Photos de couverture et dos de couverture @ P.-A. Pantz

LES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES AVEC LES PAYS DE L'OCÉANIE

L'Océanie se compose d'une trentaine d'États et territoires disséminés dans l'océan Pacifique Sud. Plus de 38 millions d'habitants y vivent.
Située au centre du Pacifique et au cœur de la Mélanésie, la Nouvelle-Calédonie bénéficie d'une position géostratégique déterminante. Elle entretient des relations étroites avec plusieurs de ses voisins, notamment le Vanuatu, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. L'exploitation de ses ressources minières, principalement axée sur le nickel, donne à son économie un rayonnement international.
Cette situation avantageuse offre à la Nouvelle-Calédonie une place de choix dans les échanges économiques en Océanie.

★ Les pays de l'Océanie
page 4

★ Australie
page 10

★ Fidji
page 20

★ Nouvelle-Zélande
page 28

★ Papouasie Nouvelle-Guinée
page 34

★ Polynésie française
page 42

★ Îles Salomon
page 50

★ Vanuatu
page 58

★ Wallis-et-Futuna
page 66

PROFIL

En 1988, la Société Immobilière et de Crédit de Nouvelle-Calédonie (SICNC) fondée en 1956, scindait ses deux branches d'activités. De cette scission voulue par les actionnaires et par la Loi bancaire de 1984 est née la Banque Calédonienne d'Investissement.

En 1992, la BCI ouvrait ses premiers comptes de dépôts à la clientèle, lui remettait ses premiers chéquiers et lui permettait de réaliser ses opérations courantes (domiciliations de revenus, règlements par virement ou prélèvement), devenant ainsi une banque de plein exercice.

La BCI est profondément calédonienne, ses racines sont ici. Ses statuts lui donnent, entre autres, pour mission de contribuer au développement économique et social de la Nouvelle-Calédonie et l'accord de Nouméa signé le 5 mai 1998 prévoit que des objectifs d'intérêt public en faveur du développement du territoire lui soient fixés.

Au cours des 30 années écoulées, la BCI est devenue la première banque calédonienne. Première banque par l'étendue de son réseau (28 agences, 4 bureaux périodiques et un bureau de change), réparti sur l'ensemble du territoire, la BCI est le seul établissement bancaire présent aux Îles Loyauté et à l'Île des Pins. La banque dispose du plus important parc d'automates.

La BCI est profondément calédonienne, ses racines sont ici.

La BCI est également le premier établissement tant par le volume des dépôts de la clientèle (32,8 % des dépôts de la place) que par le volume des crédits accordés (34,9 % des encours de crédits).

Son capital est aujourd'hui détenu par deux actionnaires principaux : la Nouvelle-Calédonie et le Groupe BRED Banque Populaire. Cette situation lui confère sa spécificité, alliant les caractéristiques pleines et entières d'une banque commerciale agissant en milieu concurrentiel et celles d'un établissement financier qui accompagne le développement de son territoire.

BCI
Groupe BRED

ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

LES PAYS DE L'OCÉANIE

Située dans l'océan Pacifique Sud, l'Océanie ne constitue pas un continent proprement dit mais elle est souvent considérée comme tel. Elle se divise en quatre régions : l'Australasie, la Micronésie, la Mélanésie et la Polynésie, et comprend seize États indépendants et quinze territoires. Ses terres émergées s'étendent sur une superficie de 8 525 989 km².

L'Australie représente l'essentiel de sa surface et de sa population. Le reste de l'Océanie est un ensemble de quelques 25 000 îles. La Nouvelle-Zélande et la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont les deux autres principaux États d'Océanie. Les territoires composant le reste du continent sont des États insulaires indépendants (Fidji, îles Salomon, Samoa, Tonga...) ou des régions rattachées à d'anciennes puissances coloniales, comme la France (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna) ou les États-Unis (Hawaï, Guam, îles Mariannes du Nord, Samoa américaines).

Avec une superficie terrestre d'environ 81 000 km², l'ensemble des territoires d'outre-mer français possèdent une Zone Économique Exclusive (ZEE) 30 fois supérieure à celle de la France métropolitaine. Pour la Nouvelle-Calédonie, ce sont plus de 1,4 million de km² de ZEE pour 18 575 km² de terres émergées. Tous territoires confondus et en dépit d'une superficie totale de seulement 632 834 km², la plaçant au 41e rang mondial, la France possède l'une des plus grandes ZEE du monde.

LA NOUVELLE-CALÉDONIE, UNE EXCEPTION INSULAIRE DANS LE PACIFIQUE

L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les poids lourds économiques de l'Océanie. Les autres pays de l'Océanie, à l'échelle insulaire, sont moins intégrés économiquement au reste du monde.

La Nouvelle-Calédonie, en raison de ses richesses en minerais (notamment le nickel) fait exception. Elles lui ont permis de développer une activité industrielle sans équivalent en Océanie insulaire et d'exporter vers les pays développés ou émergents.

Son implication dans la définition de la politique régionale repose à la fois sur son statut de membre à part entière du Forum des Îles du Pacifique, l'organisation politique régionale et sur son action au sein des principales organisations régionales techniques (Programme régional océanien pour l'environnement, Communauté du Pacifique).

Sa politique régionale s'appuie également sur des relations privilégiées avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les îles Salomon, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Polynésie française, le Vanuatu, Samoa, Fidji, Tonga et Wallis-et-Futuna. De nombreuses actions sont menées en étroite coopération et coordination avec ces États et Territoires, dans les domaines de la recherche, de la culture, de la santé, de la bonne gouvernance, de la jeunesse, de l'éducation, du développement économique et de la francophonie.

AVEC 10 165 095 KM², LA FRANCE DISPOSE DE LA SECONDE PLUS GRANDE ZONE ÉCONOMIQUE EXCLUSIVE (ZEE) DU MONDE, DERRIÈRE LES ÉTATS-UNIS (11 351 000 KM²) ET DEVANT L'AUSTRALIE (8 148 250 KM²).

États indépendants

(1) Australie
(2) Îles Cook *(librement associé à la Nouvelle-Zélande)*
(3) Fidji
(4) Kiribati
(5) Îles Marshall
(6) États fédérés de Micronésie
(7) Nauru
(8) Niue *(librement associé à la Nouvelle-Zélande)*
(9) Nouvelle-Zélande
(10) Palaos
(11) Papouasie-Nouvelle-Guinée
(12) Salomon
(13) Samoa
(14) Tonga
(15) Tuvalu
(16) Vanuatu

Pays ou territoires non indépendants, à statut spécial ou largement autonomes

(17) Guam *(territoire non incorporé, États-Unis d'Amérique)*
(18) Îles Mariannes du Nord *(territoire non incorporé, États-Unis d'Amérique)*
(19) Île Norfolk (*territoire autonome, rattaché à l'Australie)*
(20) Nouvelle-Calédonie *(collectivité territoriale sui generis, rattachée à la France)*
(21) Île de Pâques *(territoire, rattaché au Chili)*
(22) Îles Pitcairn *(territoire d'outre-mer, rattaché au Royaume-Uni)*
(23) Polynésie française *(collectivité d'outre-mer, rattachée à la France)*
(24) Samoa américaines *(territoire non incorporé, États-Unis d'Amérique)*
(25) Tokelau *(territoire autonome, rattaché à la Nouvelle-Zélande)*
(26) Wallis-et-Futuna *(collectivité d'outre-mer, rattachée à la France)*
(27) Wake *(territoire non incorporé, États-Unis d'Amérique)*
(28) Hawaï *(État de l'Union, États-Unis d'Amérique)*
(29) Papouasie et Papouasie Occidentale *(provinces de l'Indonésie)*
(30) Atoll Johnston *(territoire non incorporé, États-Unis d'Amérique)*
(31) Îles Midway *(territoire non incorporé, États-Unis d'Amérique)*

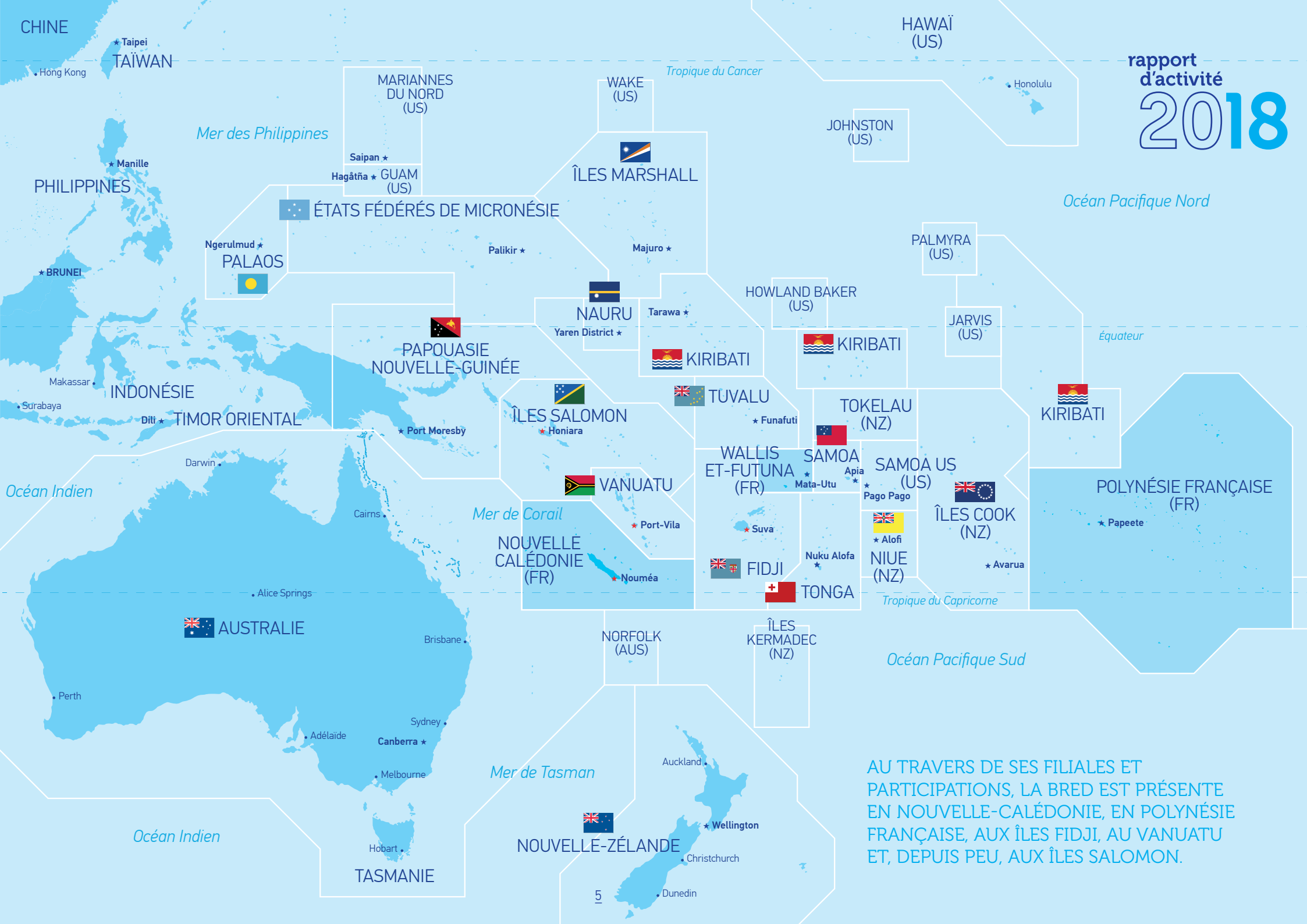

rapport d'activité 2018

AU TRAVERS DE SES FILIALES ET PARTICIPATIONS, LA BRED EST PRÉSENTE EN NOUVELLE-CALÉDONIE, EN POLYNÉSIE FRANÇAISE, AUX ÎLES FIDJI, AU VANUATU ET, DEPUIS PEU, AUX ÎLES SALOMON.

ÉDITO DE THIERRY CORNAILLE,

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2018, la BCI a célébré 30 ans d'engagements et d'activités au service du développement économique et social de la Nouvelle-Calédonie. Cet anniversaire fut aussi l'occasion de souligner l'action de ceux qui ont contribué à sa création et à son essor, tout particulièrement son personnel.

Que d'évènements et de bouleversements la BCI a traversés avec succès au cours de cette période ! Elle n'a cessé de mettre toutes ses forces vives au service de ses clients et de leurs projets.

En 2019, la BCI restera fidèle à sa vocation historique d'être un établissement de crédit pour tous au sein du pays mais elle s'ouvrira aussi à son environnement régional. Elle devra rester une banque toujours plus proche et plus humaine, proposant à ses clients un service irréprochable.

> Je suis convaincu que la BCI saura s'adapter aux évolutions de son environnement et de ses métiers grâce à la confiance et à l'engagement de tous ses collaborateurs.

Le développement du numérique sera un axe majeur de sa stratégie, sans pour autant réduire la distance avec ses clients, bien au contraire. Ceci lui permettra d'entretenir avec eux une relation durable, sécurisante et profitable.

Le combat de la BCI doit rester celui de l'avenir, du progrès technologique et matériel, au service de tous les Calédoniens.

Je suis convaincu que la BCI saura s'adapter aux évolutions de son environnement et de ses métiers grâce à la confiance et à l'engagement de tous ses collaborateurs.

Elle continuera à assurer pleinement son rôle, son rayonnement territorial et, demain, régional, conformément à l'esprit qui a présidé à sa création. C'est tout le sens de l'histoire de la BCI.

EN 2016, LE PORT AUTONOME DE NOUMÉA EST DEVENU LE 2E DE L'OUTRE-MER FRANÇAIS EN TONNES DE MARCHANDISES ET LE 9E PORT FRANÇAIS.
EN 2018, LE TRAFIC MARITIME EN NOUVELLE-CALÉDONIE REPRÉSENTE UN VOLUME DE 5 136 970 TONNES.

@ P.-A. Pantz

PRINCIPAUX PARTENAIRES COMMERCIAUX DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

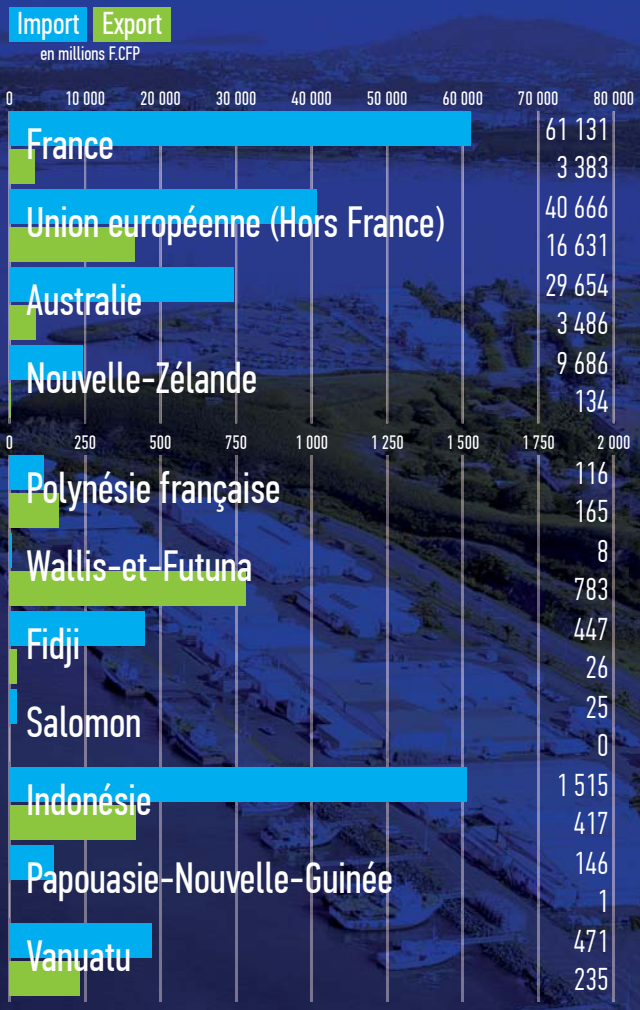

Source ISEE - Chiffres provisoires 2018

LE MOT DE FRÉDÉRIC REYNAUD,

DIRECTEUR GÉNÉRAL

@ É. Aubry

2018 aura été une grande année pour la BCI, tant sur le plan commercial que financier. L'année de ses 30 ans et dans un environnement économique complexe, la BCI a prouvé, une fois encore, qu'elle était la banque de tous les Calédoniens et le premier financeur de l'économie.

Avec un Produit Net Bancaire en hausse de 1,6 % et des résultats globalement stables par rapport à 2017, la BCI se place une fois de plus en tête sur le marché bancaire calédonien. L'évolution du coût du risque étant maîtrisée, la BCI poursuit la croissance de son bilan et de ses activités sur des bases solides et sur le long terme.

Ces belles performances appartiennent à l'ensemble des équipes de la BCI car issues du travail et de l'énergie des femmes et des hommes qui composent la banque sur l'intégralité des fonctions exercées. En agissant ainsi, nous consolidons nos activités pour être toujours plus près de la vision de la banque qu'attendent nos clients.

Nous ne devons pas nous arrêter en si bon chemin en 2019, car de nouveaux et nombreux challenges se présentent à nous. L'environnement économique mondial, ainsi que le contexte de taux bas, vont nous pousser à toujours plus d'anticipation et d'innovation. Nous allons répondre une nouvelle fois présents et être agiles sur tous les fronts avec nos clients afin de consolider nos relations sur le long terme. L'agilité est d'ailleurs le maître mot du Plan d'Action Commercial de la BCI en 2019.

> L'environnement économique mondial, ainsi que le contexte de taux bas, vont nous pousser à toujours plus d'anticipation et d'innovation.

La BCI, via son réseau étendu sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, va donc poursuivre la conquête de nouveaux clients grâce, notamment, à une nouvelle configuration dans le réseau d'agences et au développement de son offre digitale. En outre, la présence du Groupe BRED dans le Pacifique (Fidji, Vanuatu, Salomon, Polynésie française) va permettre également à la BCI de faciliter l'accompagnement de ses clients et des investisseurs dans la région.

Ce sujet est l'occasion de remercier chaleureusement Thierry Charras-Gillot, Directeur Général de la BCI de 2014 à 2018, pour ses actions et son engagement durant ces quatre années. Il est, depuis septembre 2018, Directeur Général de BRED Bank (Fidji) Ltd., filiale à 100 % du Groupe BRED.

Enfin, la solidarité et la responsabilité étant des valeurs importantes de la BCI, les équipes vont s'attacher à travailler ensemble pour répondre aux enjeux sociétaux qui nous entourent et conforter ainsi la place singulière d'une banque résolument différente.

LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

1 • Virginie RAMBAUD,
Directrice des risques et de la conformité

2 • Marie-France LOISEAU,
Directrice des engagements

3 • Sabine SANTA,
Directrice du développement du capital humain

4 • Frédéric REYNAUD,
Directeur général

5 • Jean-Michel DELEFORTRIE,
Directeur des back-offices et de l'informatique

6 • Jean BOURRELLY,
Directeur général adjoint

7 • Michel FRANÇOIS,
Directeur de l'audit

8 • Frédéric TERRAT,
Directeur des entreprises

9 • Régis MAINOT,
Directeur des ressources humaines

10 • Yann MARTY,
Directeur administratif et financier

11 • Éric WIARD,
Directeur général délégué

© É. Aubry

sont absents de la photo :

Jean-René COULSON,
Directeur de l'exploitation commerciale

Éric JAROSSAY
Directeur du réseau et des particuliers

Statut : Monarchie constitutionnelle
Capitale : Canberra
Population totale (2018) : 23 470 145 hab.
Monnaie : Dollar australien
Langue officielle : Anglais

D'une superficie équivalente à 14 fois celle de la France (7 692 060 km²), l'Australie est la plus grande île du monde, mais aussi le plus petit continent. Elle ne compte pas moins de 8 222 îles, dont une dizaine de plus de 1 000 km².
La Tasmanie forme son deuxième territoire insulaire, avec 68 332 km². La superficie de l'Australie est comparable à celle des États-Unis. 70 % du territoire est constitué de zones arides ou semi-arides. L'Antarctique mis à part, c'est le pays le plus aride de la planète. Il compte 10 déserts qui représentent 18 % de la surface du pays, dont le Grand Désert de Victoria, d'une taille presque égale à celle de l'Allemagne. Seul le littoral (37 000 km de côtes) est épargné par la sécheresse, et abrite une grande diversité de paysages et de vie sauvage.
Situé au centre du pays, Uluru, le plus grand monolithe du monde, plus connu sous le nom d'Ayers Rock, est un symbole de l'Australie et un lieu sacré pour les Aborigènes.
La célèbre Grande Barrière de Corail, plus grand récif corallien au monde, s'étend sur plus de 2 000 km au nord-est.
L'Australie est divisée en six États et trois territoires continentaux, auxquels s'ajoutent d'autres petits territoires extérieurs.

★ Australie

C'est un immense pays agricole et l'un des premiers exportateurs de laine, de viande, de blé et de coton au monde. Son agriculture est l'une des plus efficaces au monde : céréales (blé, riz, orge, sorgho, colza...), canne à sucre, fruits et légumes dont les productions ne cessent de progresser.

Les vins australiens connaissent un franc succès à l'étranger. Le sud du pays, notamment la vallée de la Barossa, près d'Adélaïde, est l'une des grandes régions vinicoles.

La production de laine de qualité provient de moutons mérinos, originaires d'Espagne, qui représentent les trois quarts de l'élevage. Le dernier quart est constitué de moutons croisés, élevés tant pour la laine que pour la viande. Avec un tiers de la laine mondiale, l'Australie est à la tête des pays producteurs. Plus de 90 % de la production est destinée à l'exportation.

L'élevage est l'un des secteurs les plus importants de l'agriculture australienne. L'Australie est le premier exportateur mondial de viande ovine (mouton et agneau). L'élevage bovin australien, avec 27 millions de têtes, est également très productif, les viandes de bœuf et de veau sont principalement exportées vers les États-Unis et le Japon.

D'une exceptionnelle richesse, le sous-sol regorge de matières premières minérales et énergétiques. L'Australie est le premier producteur de minerai de fer et d'or au monde, le plus grand exportateur mondial de charbon et sera bientôt le plus grand exportateur de gaz naturel liquéfié. Le pays possède les plus grandes ressources au monde d'uranium, dont il détient environ 30 % des réserves mondiales.

Bien que l'industrialisation soit relativement récente, celle-ci se distingue par ses hauts niveaux de productivité : 75 % des industries se positionnent au-dessus de la moyenne mondiale. Le secteur est structuré principalement autour de l'agroalimentaire, des machines et équipements, de la transformation des métaux et produits métalliques, et des industries chimiques et pétrochimiques.

Le secteur tertiaire qui occupe une position dominante dans l'économie australienne, contribue à 70,3 % du PIB et emploie plus 70 % de la population active.

L'ÉCONOMIE DE L'AUSTRALIE (DOUZIÈME MONDIALE), OFFRE À SES CITOYENS UN NIVEAU DE VIE PARMI LES PLUS ÉLEVÉS DE LA PLANÈTE.

Avec 9 245 400 visiteurs pour l'année 2018, le tourisme est la seconde source de revenus après la laine. En provenance principalement de Chine, de Nouvelle-Zélande, des États-Unis et du Royaume-Uni, les touristes sont attirés en particulier par : les stations balnéaires de la Grande Barrière de Corail, les paysages insolites du désert australien et la ville d'Alice Springs. La Gold Coast, au sud de Brisbane, est aussi parmi les sites les plus prisés, notamment des Calédoniens.

La coopération entre la Nouvelle-Calédonie et l'Australie s'appuie sur une relation entre administrations, instituts de recherche et d'établissements d'enseignement supérieur. Elle découle aussi de nombreux échanges humains liés aux relations économiques, au tourisme, aux échanges universitaires, scolaires et culturels.

L'Australie cultive une authentique qualité de vie. État d'esprit positif, mode de vie *cool* et rythme équilibré, cadre enchanteur, rapport à la nature très puissant, population ouverte, souriante, sportive... Autant de raisons qui font apprécier l'*australian way of life* !

ÉCHANGES 2018
NOUVELLE-CALÉDONIE
AUSTRALIE
Export Import
en millions F.CFP

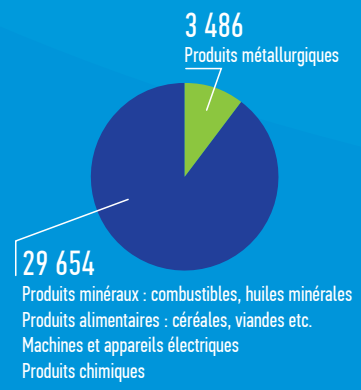

rapport d'activité 2018

Les Douze Apôtres, Great Ocean Road, Victoria.

ENTRETIEN AVEC OLIVIER KLEIN,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA BRED BANQUE POPULAIRE

Quel regard portez-vous sur l'exercice 2018 ?

Hors éléments exceptionnels, la croissance du Produit Net Bancaire ressort à 4,6 %, chiffre qui conforte les choix stratégiques du Groupe BRED. Pour la sixième année consécutive, le PNB consolidé de la BRED progresse, pour s'établir à 1 191 millions d'euros.

Notre cœur de métier, la banque commerciale France, demeure le premier moteur de cette croissance. Son PNB, hors éléments exceptionnels, a progressé de 6 % dans un environnement caractérisé par la persistance de taux d'intérêt bas.

Ces performances résultent de la croissance de nos parts de marché des ménages pour la banque de détail, à laquelle s'ajoute la progression de 9 % du PNB de la banque de grande clientèle en 2018. Elle contribue à hauteur de plus de 11 % au PNB total. Toutes deux ont contribué à l'accroissement de plus de 12 % de nos encours de crédits .

La croissance du pôle banque à l'international et TOM (+13 % de PNB), due aux très bonnes performances de notre activité de financement du commerce international à Genève et au fort développement de nos filiales au Cambodge et aux îles Salomon, contribue aussi à l'évolution de PNB consolidé.

Hors contribution au Fonds de Résolution Unique et hors cotisation à l'organe central, les charges d'exploitation du Groupe BRED progressent de 2,5 % en lien avec les investissements pour la modernisation du réseau, dans le digital et dans la formation.

En 2018, le Groupe BRED enregistre le résultat net le plus élevé de son histoire, en hausse de 8 %. Ainsi, il a augmenté régulièrement et est passé de 180 millions d'euros en 2012 à 277 millions d'euros en 2018.

Pour la sixième année consécutive, les résultats de la BRED sont bien orientés. Sur quoi repose ce succès, selon vous ?

Si toutes nos activités se développent bien, nos revenus viennent en grande partie de la banque commerciale en France, ce qui est notable compte tenu des faibles taux d'intérêt et d'une pression réglementaire accrue. Je pense que cela repose sur l'aptitude historique de la BRED à être innovante et entrepreneuriale. Nous avons entretenu et même amplifié cette capacité en maintenant depuis 2013 un cap stratégique axé sur le développement et la valeur ajoutée de nos prestations. Nous croyons fermement à l'avenir d'une banque « sans distance », un modèle de relation globale de proximité intégrant la révolution digitale. Afin de porter cette stratégie, nous n'avons jamais cessé d'investir dans nos ressources humaines, dans notre système d'information et dans notre réseau d'agences. À cet égard, notre statut de banque coopérative nous permet de nous projeter sur le long terme.

BRED BANQUE POPULAIRE

10 ANS ET TOUJOURS EN AVANCE

Les banques en ligne font florès. Comment la BRED se situe-t-elle dans ce nouvel environnement ?

Nous visons, bien sûr, un développement digital optimum : des applis bancaires, un site Internet au meilleur niveau, pratique, simple et rapide. Dans le même temps, nous sommes persuadés que nos clients tiennent beaucoup à leur relationnel avec un conseiller attitré et à un conseil de qualité pour leurs projets de vie et d'entreprise. C'est ce que nous nous employons à faire vivre dans nos agences où nos conseillers échangent avec leurs clients sur place et aussi via les canaux de communication téléphoniques ou digitaux. Notre modèle est celui d'une banque en ligne pleinement intégrée dans le réseau d'agences de proximité. Cela constitue une vraie valeur ajoutée et nous différencie des banques en ligne.

Quelle place pour les agences dans cette nouvelle banque relationnelle ?

Nous avons besoin de nos agences. Les fermetures restent chez nous très marginales, comme par exemple lorsque certains sites sont très rapprochés alors que nos clients n'ont plus à se déplacer comme auparavant pour leurs opérations courantes. Et nous continuons à envisager des ouvertures lorsque cela est nécessaire.

Cela ne signifie pas, bien sûr, que notre réseau soit statique. Nous venons d'en renforcer l'efficacité et la réactivité en réduisant les niveaux hiérarchiques et en veillant à la disponibilité de toutes les expertises sur tous les sites.

Par ailleurs, les opérations de banque au quotidien tendent à se réduire avec l'usage des automates et du smartphone, et nous développons fortement tout ce qui est conseil. Nous ne réduisons pas l'effectif de nos conseillers. Nous investissons massivement sur leur formation et sur le digital pour les aider à proposer à leurs clients les solutions les plus pertinentes. D'une façon plus générale, à la BRED nous consacrons près de 6 % de la masse salariale à la formation alors que le minimum légal est de 1 %.

> Notre modèle est celui d'une banque en ligne pleinement intégrée dans le réseau d'agences de proximité.

Née en région parisienne, la BRED est présente à l'international. Avez-vous des projets de développement ?

La BRED est née en Île-de-France puis s'est développée dans les DOM il y a une vingtaine d'années. Elle a également acquis la part de l'AFD dans la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI), première banque de Nouvelle-Calédonie, dont nous partageons l'actionnariat avec la Collectivité. Plus récemment, la BRED a pris son essor à l'international dans des pays faiblement bancarisés et offrant de belles perspectives de croissance. Nous sommes implantés en Asie du Sud-Est, dans le Pacifique, dans la Corne Est de l'Afrique. Nous y sommes le plus souvent la seule banque européenne et française et apportons un niveau de sécurité et de modernité que les clients apprécient.

Nous sommes également présents en Suisse, à Genève, avec une activité de Trade finance.

Ce sont des implantations récentes - moins de 10 ans en moyenne - que nous allons, bien sûr, continuer à développer. Nous regardons aussi d'autres pays, complémentaires de nos implantations sur ces trois zones géographiques.

La BRED fête ses 100 ans cette année. Qu'est-ce qu'une banque coopérative aujourd'hui ?

D'abord, comme dans toutes les Banques populaires et les Caisses d'épargne du Groupe BPCE, institutionnellement, nos clients, et eux seuls, sont les propriétaires de l'entreprise. Nos administrateurs, eux-mêmes sociétaires, représentent leurs intérêts. Une banque coopérative se construit ainsi, en proximité forte avec ses clients dont elle intègre les besoins en tant que partie prenante de l'entreprise. La BRED a été créée en 1919, en région parisienne, parce que des chefs d'entreprise ne trouvaient pas de financements adaptés auprès des banques traditionnelles. Nous sommes la suite de cette histoire, sa continuité. Nous sommes une banque coopérative engagée vis-à-vis de ses clients, de la société dans laquelle nous sommes comme de nos collaborateurs.

LA BCI, PREMIER RÉSEAU BANCAIRE
DE NOUVELLE-CALÉDONIE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

33 AGENCES ET BUREAUX

103 DISTRIBUTEURS DE BILLETS

- 28 agences
- 4 bureaux périodiques
- 1 bureau de change (Aéroport international de Nouméa - La Tontouta)
- 103 distributeurs automatiques de billets
- 25 automates de remises de chèques
- 2 changeurs de devises
- 22 automates de dépôts d'espèces (pièces et billets)

DÉNOMINATION SOCIALE

Banque Calédonienne d'Investissement

FORME JURIDIQUE

Société Anonyme d'Économie Mixte constituée dans le cadre de la Loi n° 46-860 du 30 avril 1946, agréée en qualité de banque par décision du Comité des Établissements de Crédit du 17 novembre 1988.

CAPITAL SOCIAL

Quinze milliards de Francs CFP
(15 000 000 000 F CFP, soit 125 700 000 euros) répartis entre la Nouvelle-Calédonie (50 %), la COFIBRED (49,9 %) et l'Agence Française de Développement (0,1 %).

COORDONNÉES

Siège social :
54, avenue de la Victoire
BP K5 - 98849 Nouméa (Nouvelle-Calédonie)
Téléphone : (687) 25 65 65 - Télécopie : (687) 27 40 35
E-Mail : bci@bci.nc - Internet : http://www.bci.nc

DIRIGEANTS EFFECTIFS

Directeur général : **M. Frédéric Reynaud**
Directeur général délégué : **M. Éric Wiard**

IMMATRICULATIONS

Registre du Commerce et des Sociétés :
RCS NOUMÉA 56 B 015479

Répertoire d'Identification des Entreprises et des Établissements :
RIDET 015479.001 - Code NAF : 6419 Z

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution :
CIB 17499 W1

Legal Entity Identifier :
176750423933193840

Registre des Intermédiaires d'Assurance :
NC 170007

SWIFT :
BCADNCNN

Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution :
La banque est couverte par LA GARANTIE DES TITRES, LA GARANTIE DES DÉPÔTS ET LA GARANTIE DES CAUTIONS.

LE CONTEXTE MONDIAL ET CALÉDONIEN

Sur le plan économique, à l'échelon international, on retiendra pour 2018, le ralentissement de la croissance mondiale. Celle-ci est restée soutenue mais a marqué une inflexion au cours de l'année en raison de la mise en œuvre de mesures douanières par les États-Unis (et des contre-mesures qui s'en sont suivies), de la hausse du prix de l'énergie, de conditions financières légèrement plus restrictives sur les crédits et de tensions localisées.

Dans le détail, la croissance économique mondiale devrait s'établir à 3,7 % alors qu'elle était attendue à 3,9 % (source FMI oct.2018). L'activité a fléchi plus que prévu dans certains grands pays avancés, tandis que l'activité des pays émergents et en développement est restée sensiblement identique à celle de 2017.

Aux États-Unis, la croissance a été soutenue par l'activité du secteur privé, stimulée par une forte relance budgétaire. En Asie, la croissance a été vigoureuse, portée par l'économie indienne alors même que l'économie chinoise ralentissait. En Europe, le ralentissement des exportations et la hausse des prix de l'énergie ont pesé sur la croissance.

En Nouvelle-Calédonie, l'année 2018 a été incontestablement marquée sur le plan politique, par la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté du pays. La question posée était *« Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ? »* Le *Non* l'a emporté à 56,4 %. Une nouvelle consultation est prévue fin 2020.

Sur le plan fiscal, après une période de marche à blanc, la Taxe Générale sur la Consommation (TGC) est entrée en vigueur à taux plein au 1er octobre. Comparable à une TVA, elle se substitue à diverses taxes d'importations et à la Taxe de Solidarité sur les Services (TSS). Si, d'une manière générale, les effets inflationnistes redoutés ont été écartés, le changement et l'évolution des prix qui en ont découlé ont eu un impact sur l'activité et la trésorerie des entreprises.

Sur le plan économique, l'année a été attentiste et les indicateurs renvoient des signes divergents. Le secteur minier a été touché par des incidents affectant des outils de production. Dans le détail, les principaux indicateurs économiques à disposition évoluent comme suit :

L'extraction minière progresse de 0,5 % pour atteindre un nouveau record : 16,6 millions de tonnes humides extraites du sous-sol calédonien (+0,5 %), marquant 10 années de croissance constante.

Les exportations de minerai de nickel ont atteint 6,9 millions de tonnes humides (+5,9 %), battant aussi, pour la 5e année consécutive, un nouveau record. En valeur, ces exportations progressent de 9,3 % sous l'effet de la croissance des volumes conjuguée à une évolution favorable des cours. Elles se montent à 30,1 milliards F CFP en 2018.

La production métallurgique de nickel, réalisée par les trois usines calédoniennes, bat également un nouveau record en 2018, pour la 6e année consécutive. Elle s'élève à 114,6 milliers de tonnes de nickel contenu, contre 110,6 milliers de tonnes en 2017 (+3,6 %).

La production de cobalt qui, depuis 2012, s'ajoute à celle

Cours annuels moyens du nickel — USD/tonne

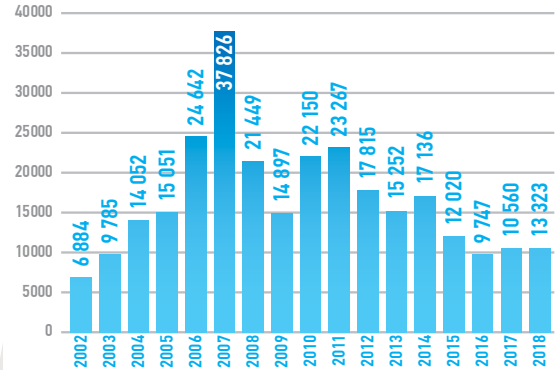

de produits à base de nickel, est en revanche en repli de 27,8 % à 1,7 millier de tonnes.

Le cours du nickel, qui avait connu une nette amélioration entre juillet 2017 (9 294 USD / tonne) et juillet 2018 (15 358 USD / tonne) après 18 mois au plus bas, est à nouveau reparti à la baisse à partir du mois d'août pour atteindre 11 031 USD en décembre et retrouver les niveaux très faibles rencontrés il y a 10 ans et, plus récemment, fin 2015 et en 2016.

En franc CFP, le prix de la livre de nickel est lui aussi au plus bas. L'augmentation du cours du dollar US par rapport au franc CFP n'a pas été suffisante pour contrecarrer la baisse du cours en USD.

Les exportations métallurgiques, nickel et cobalt cumulées, sont en hausse de 5,2 % en volume pour atteindre 118,8 milliers de tonnes en 2018. Dans le détail, les exportations de nickel sont passées de 110,6 milliers de tonnes en 2017 à 114,6 milliers de tonnes en 2018 et simultanément les exportations de cobalt se sont repliées de 2,3 à 1,7 millier de tonnes.

En valeur, les exportations de nickel ont progressé de 23,1 % en 2018 en raison de l'embellie temporaire des cours. Elles se sont élevées (chiffres provisoires) à 142,8 milliards F CFP, contre 116,0 milliards F CFP en 2017.

Les exportations de cobalt sont quant à elles, stables en valeur à 11,6 milliards F CFP, malgré la baisse des volumes exportés, en raison de la hausse des cours.

Notons que les exportations de nickel vers la Chine représentent 68,3 % des exportations de nickel en 2018 alors qu'elles ne représentaient que 6,6 % de ces mêmes exportations 10 ans plus tôt. Dans le même laps de temps

Exportations métallurgiques

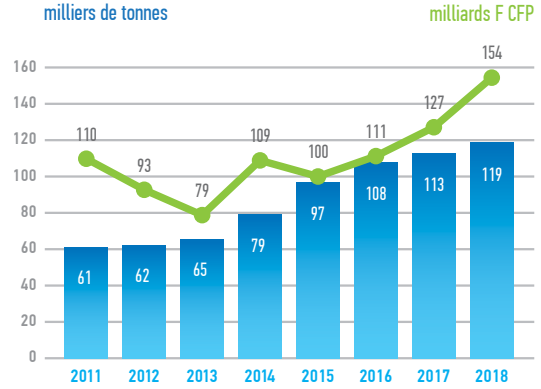

Balance commerciale — millions F CFP

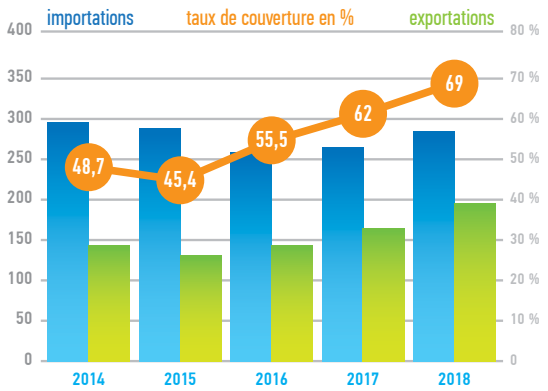

les exportations vers l'Europe sont passées de 50,6 % à 8,3 % du total des exportations.

Dans l'ensemble, **les exportations** de la Nouvelle-Calédonie vers le reste du monde progressent de 19,2 % pour atteindre 195,8 milliards F CFP. Elles sont, cette année encore, entraînées par les exportations métallurgiques (187,2 milliards F CFP) qui progressent de 23,0 %.

Simultanément, **les importations** ont progressé de 7,2 %. Elles atteignent 284,0 milliards F CFP, contre 265,0 milliards F CFP en 2017. Cette évolution trouve principalement sa source dans la hausse de 19,3 milliards F CFP des achats de produits minéraux (pétrole et charbon notamment) indispensables au fonctionnement des usines métallurgiques, au déplacement des véhicules et à la production d'électricité. Elle résulte non seulement d'une croissance des volumes mais, également, des cours.

Au final, **le déficit commercial** de la Nouvelle-Calédonie se réduit de 12,5 milliards F CFP. Il passe de

LE CONTEXTE MONDIAL ET CALÉDONIEN

100,7 milliards F CFP à fin 2017 à 88,2 milliards F CFP fin 2018. Le taux de couverture des importations par les exportations progresse de 7,0 points, à 69 %, contre 62 % un an plus tôt.

Le secteur du **bâtiment et des travaux publics** est en difficulté. Les pertes d'emplois du secteur sont constantes depuis 2011 et il a, à nouveau, perdu 235 emplois (-3,3 %) au 1er semestre 2018 (comparé au 1er semestre 2017).

La consommation de ciment, autre indicateur de la santé du secteur, est à son plus bas niveau depuis 20 ans. Elle est en baisse de 17,3 % par rapport à 2017, pour s'établir à 86,4 milliers de tonnes, contre 104,4 milliers de tonnes un an plus tôt.

Consommation de ciment — *milliers de tonnes*

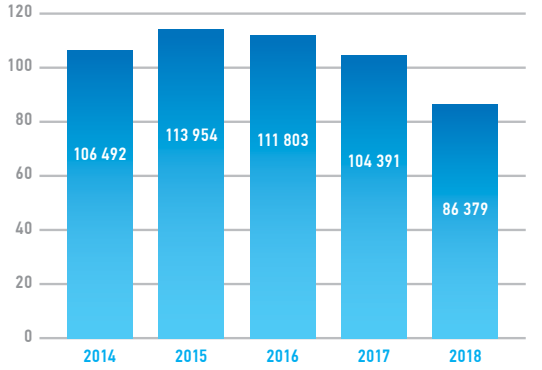

La fréquentation touristique devrait être similaire à celle de 2017 et approcher ou légèrement dépasser son record. Elle est en hausse de 0,3 % si l'on compare le nombre de touristes (120 451) de la période décembre 2017 - novembre 2018, à la même période un an plus tôt (120 136). La France, le Japon et l'Australie sont dans l'ordre les principaux marchés. À noter qu'une nouvelle liaison aérienne vers la Chine est en cours de test.

Le tourisme de croisière devrait être quant à lui en repli en 2018 par rapport à 2017. De novembre 2017 à octobre 2018, 207 paquebots transportant 482 221 croisiéristes ont effectués 472 escales en Nouvelle-Calédonie. Par rapport à la même période 2016-2017, le nombre de paquebots est en baisse de 10,4 %, le nombre de croisiéristes de 9,2 % et le nombre d'escales de 5,4 %.

Sur le plan de la consommation, **l'inflation** a été contenue. L'indice des prix hors tabac (base décembre) est en hausse de 0,8 % après une année d'évolution plus forte à 1,3 %.

L'indice est tiré par les prix du carburant (+14,5 %) alors que les prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées sont en baisse de 0,7 %. Dans le même temps, l'indice des prix hors tabac en métropole a progressé de 1,9 %.

Le nombre d'entreprises est en hausse (+154) mais le rythme des créations a baissé (4 298 contre 4 620 en 2017) et

Indice des prix à la consommation — *en %*

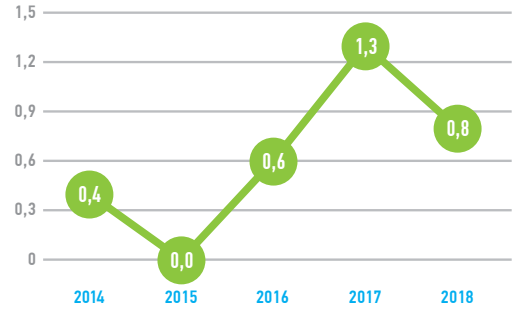

le rythme de cessations d'activité a augmenté (4 145 contre 2 568 en 2017).

Le marché du travail est cette année encore, en apparente progression de 0,3 %. Si le secteur public a gagné 323 emplois au 3e trimestre 2018 par rapport au 3e trimestre 2017, le secteur privé a, quant à lui, perdu 84 emplois dans le même temps. Comparées au 3e trimestre 2015, les évolutions sont de -1 240 emplois dans le privé (-1,8 %) et de +1 401 emplois dans le public (+5,4 %).

Dans le privé, l'agriculture et la construction perdent respectivement cette année, 94 et 237 emplois, tandis que l'industrie en gagne 112 et que le commerce et les services sont en hausse de 134.

La création d'emplois dans le secteur public résulte de la croissance du nombre de fonctionnaires territoriaux.

Sur le plan du chômage, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits dans les services de placement pour

l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, à fin décembre 2018, s'élève à 5 891 personnes, contre 6 180 personnes un an plus tôt, soit une baisse de 4,7 %. Selon l'ISEE, une forme de lassitude des personnes en recherche d'emploi pourrait amener les intéressés à fréquenter moins assidûment les services de placement.

Dans le domaine bancaire, **la demande de crédits amortissables** est restée dans la lignée très soutenue des 2 années précédentes. Elle s'est élevée à 168,8 milliards F CFP, contre 169,4 milliards F CFP en 2017 (-0,4 %).

Pour mémoire, ces chiffres indiquent le niveau des « engagements donnés » par les établissements bancaires de la place. Ils ne présagent pas des déblocages qui en découleront, chaque client ayant la liberté d'accepter ou non l'offre de crédit qui lui est faite et la réalisation de son projet est elle-même parfois soumise à des conditions de réalisation, économiques notamment.

Ces chiffres n'incluent pas non plus les crédits qui pourraient être octroyés par des établissements situés hors du territoire.

Dans le détail, la demande de crédits des ménages baisse de 1,5 milliard F CFP (-1,5 %) pour atteindre 89,4 milliards F CFP. Celle des sociétés progresse de 0,7 %, pour s'élever à 70,3 milliards F CFP, tandis que celle des entreprises individuelles est en baisse de 20,0 % (-1,7 milliard F CFP) pour se porter à 6,8 milliards F CFP.

Octrois de crédits amortissables *en milliards F CFP*

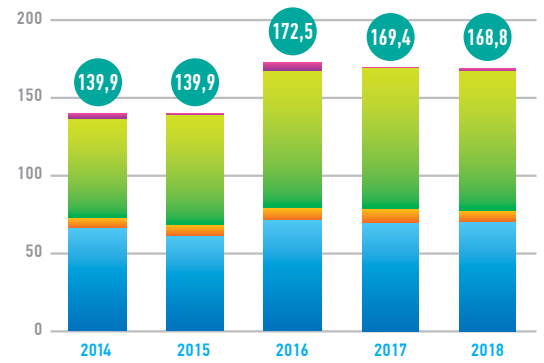

À l'activité évoquée ci-dessus, propre aux établissements de la place, il convient d'ajouter les crédits octroyés par la CASDEN qui s'inscrivent en baisse depuis 3 ans, tout du moins pour ceux octroyés par l'intermédiaire de la BCI, et dont nous supposons qu'ils suivent la même tendance pour ceux consentis par l'autre représentant CASDEN de la place.

Les encours de crédits à la clientèle non financière des établissements de la place (hors CASDEN) enregistrent une hausse de 29,5 milliards F CFP en 2018 (+3,8 %) après une hausse de 24,1 milliards F CFP en 2017 et 27,8 milliards F CFP en 2016. Ils atteignent 808,0 milliards F CFP au 31 décembre 2018, contre 778,5 milliards F CFP fin 2017.

Les créances douteuses, avec un rythme de +6,2 % (+1,5 milliard de F CFP), progressent, quant à elles, plus vite que les encours bruts de la place. Elles atteignent 26,4 milliards F CFP.

Les dépôts de la clientèle, détenus par les banques de la place et l'OPT, se sont élevés en moyenne au cours de l'exercice à 623,1 milliards F CFP, contre 620,4 milliards F CFP en 2017, soit une hausse de 2,7 milliards après une hausse de 19,1 milliards F CFP l'année précédente, mais cette progression n'est que le fruit de la croissance observée en 2017. Au 31 décembre 2018, les dépôts de la clientèle s'élèvent à 623,7 milliards F CFP, contre 639,4 milliards F CFP un an plus tôt. Ils sont en baisse de 15,7 milliards F CFP (-2,5 %).

À la fin 2018, **le taux de couverture du financement des crédits** accordés à la clientèle non financière par les dépôts de cette même clientèle se dégrade fortement. Hors OPT dont la collecte ne participe pas au circuit économique de refinancement, il était de 78,7 % à fin 2017 et tombe à 73,8 % à fin 2018. Le déficit de collecte en Nouvelle-Calédonie passe de 165,5 milliards F CFP fin 2017 à 211,3 milliards F CFP au 31 décembre 2018, soit une aggravation de 45,8 milliards F CFP.

Au regard de cette situation, les établissements de la place doivent réaliser des efforts supplémentaires pour financer l'économie locale, en recherchant des ressources extérieures au territoire. C'est notamment ce que fait la BCI en émettant des Titres de Créances Négociables.

★ Fidji

Statut : République parlementaire
Capitale : Suva
Population totale (2015) : 909 389 hab.
Monnaie : Dollar de Fidji
Langues officielles : Anglais, Fidjien, Hindi des Fidji

L'archipel des îles Fidji, d'une superficie de 18 270 km², est situé à 1 800 km au Nord de la Nouvelle-Zélande et à 2 700 km à l'Est de l'Australie.

Les Fidji se composent de 322 îles, dont environ un tiers sont habitées. Les deux îles les plus importantes sont Viti Levu, où vivent presque les trois quarts de la population et qui accueille la capitale Suva, et Vanua Levu. Les îles sont montagneuses, avec des sommets jusqu'à 1 200 m, et couvertes de forêts tropicales.

L'aéroport international principal est situé à Nadi, du côté occidental de Viti Levu, à l'opposé de Suva.

L'économie des Fidji, grâce à ses forêts, ses ressources minières et ses eaux riches en poissons, est l'une des plus développées des îles du Pacifique.

L'agriculture occupe le premier rang à l'exportation (canne à sucre, riz, manioc, noix de coco, igname). La filière du sucre représente, à elle seule, un tiers de l'activité industrielle.

Le secteur du tourisme, en forte croissance (environ 870 000 touristes ont visité l'archipel en 2018, soit presque autant que la population du pays), est l'une des sources principales de devises étrangères avec le sucre.

ENVIRON 870 000 TOURISTES ONT VISITÉ L'ARCHIPEL EN 2018, SOIT PRESQUE AUTANT QUE LA POPULATION DU PAYS.

Les Fidji possèdent également des filons d'or (Viti Levu) et de manganèse.

Cependant, l'économie est vulnérable aux catastrophes naturelles. Le cyclone Winston, le plus puissant qu'a connu l'archipel, a frappé le pays en février 2016, avec un bilan de 44 victimes, 32 000 personnes sans abri et des infrastructures et cultures considérablement endommagées. La Nouvelle-Calédonie a participé à l'aide d'urgence.

56 % des habitants sont d'origine mélanésienne et 37 % sont d'origine indienne, immigrés sous l'impulsion des britanniques à la fin du XIXe siècle ; ils contrôlent l'essentiel de l'économie. Selon la Banque Mondiale, en 2016, un tiers de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Les actions de coopération développées entre la Nouvelle-Calédonie et les îles Fidji concernent principalement le secteur de la francophonie.

La Nouvelle-Calédonie cofinance depuis de nombreuses années un programme destiné à promouvoir la langue française dans les principaux établissements scolaires de Suva ainsi qu'auprès de l'Université du Pacifique Sud, grâce à un réseau de jeunes assistants linguistiques recrutés au sein de l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

La Nouvelle-Calédonie apporte également son soutien à l'Alliance française de Suva. Une convention signée en 2016, à l'occasion du Forum francophone du Pacifique, a permis d'ouvrir un « espace Nouvelle-Calédonie », vitrine qui contribue à promouvoir la culture calédonienne. Enfin, chaque année, la Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec l'Alliance française, envoie des artistes participer à la célébration de la Fête de la Musique.

ÉCHANGES 2018
NOUVELLE-CALÉDONIE
FIDJI

Export Import

en millions F.CFP

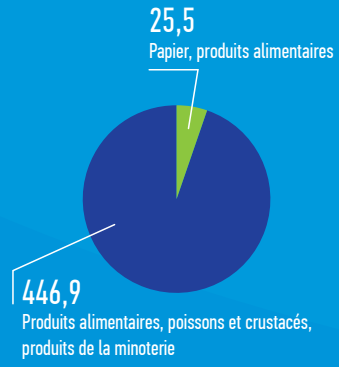

Maisons traditionnelles de Navala village, Viti Levu.

LES FAITS ET CHIFFRES MARQUANTS

La BCI dénombre 28 agences, 4 bureaux périodiques et 1 bureau de change. Ses agences et bureaux représentent près de la moitié des guichets permanents des établissements de crédit de la place. Attachée à sa politique de proximité avec sa clientèle, la banque est la seule présente sur les îles et en de nombreux points de la côte Est. C'est un des signes forts de sa participation au développement économique du territoire.

La BCI a 30 ans. Son esprit et ses valeurs demeurent intacts.

La banque poursuit également le développement de son parc d'automates permettant de servir plus rapidement sa clientèle. Elle dispose aujourd'hui de 103 Guichets Automatiques de Banque offrants la possibilité d'effectuer seul, diverses opérations dont les retraits d'espèces. Elle met également à la disposition de sa clientèle 25 automates de remises de chèque et 22 automates de remises d'espèces. Elle a été pionnière en Nouvelle-Calédonie dans ces domaines.

En 2018, La BCI a poursuivi le déploiement de son projet de Modernisation de son Réseau d'Agence (MRA). Celui-ci vise à accroître la qualité des services rendus à la clientèle, en soulageant les collaborateurs de tâches sans valeur ajoutée, pour qu'ils puissent consacrer plus de temps aux clients et répondre à leurs besoins. À la fin de l'exercice, 15 agences sur 21 prévues ont adopté ce nouveau mode de fonctionnement. La banque profite également le plus souvent de ce changement pour réaménager au fur et à mesure ses agences.

Enfin, la BCI a été présente sur tous les grands événements, foires et salons, du territoire pour être plus proche des Calédoniens et leur apporter ses services en pareilles occasions. En 2018, elle a déployé à 13 reprises son agence mobile, offrant ainsi au public les services d'un distributeur automatique de billets et mettant un service de caisse à la disposition des organisateurs et des exposants.

rapport d'activité 2018

Depuis 30 ans, la BCI source de bien-être des Calédoniens

LES CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Les résultats

en millions F CFP

	2014	2015	2016	2017	2018	n/n-1
Marge Nette d'Intérêts	6 471	6 782	6 944	6 788	6 893	+1,5 %
Commissions nettes	2 852	3 095	3 293	3 435	3 443	+0,2 %
Autres éléments du PNB	379	424	433	709	768	+8,2 %
PNB	**9 702**	**10 301**	**10 669**	**10 932**	**11 103**	**+1,6 %**
Charges de fonctionnement	-4 328	-4 527	-4 752	-4 986	-5 160	+3,5 %
Résultat Brut d'Exploitation	5 374	5 774	5 917	5 946	5 943	-0,1 %
Coût du Risque	-508	-594	-758	-512	-615	+20,0 %
Résultat d'Exploitation	**4 866**	**5 180**	**5 159**	**5 434**	**5 328**	**-2,0 %**
Gains et pertes sur immo.	31	-49	-120	-58	31	-154,1 %
Résultat exceptionnel	20	-18	69	28	-241	ns
Résultat courant avant impôt	4 917	5 112	5 108	5 404	5 119	-5,3 %
Résultat net	**2 716**	**2 883**	**2 944**	**3 022**	**2 845**	**-5,9 %**
Coefficient d'exploitation	42,8 %	42,1 %	42,8 %	43,9 %	44,8 %	+0,9 pt

Le résultat net

en millions F CFP

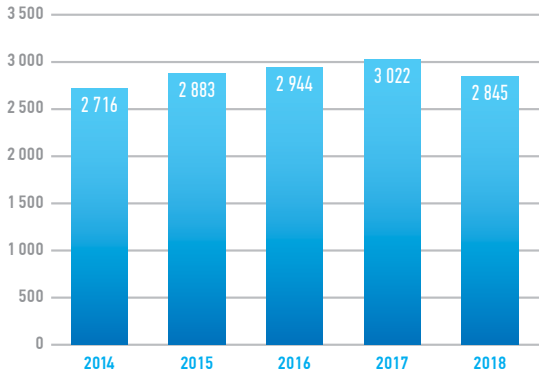

Le produit net bancaire

en millions F CFP

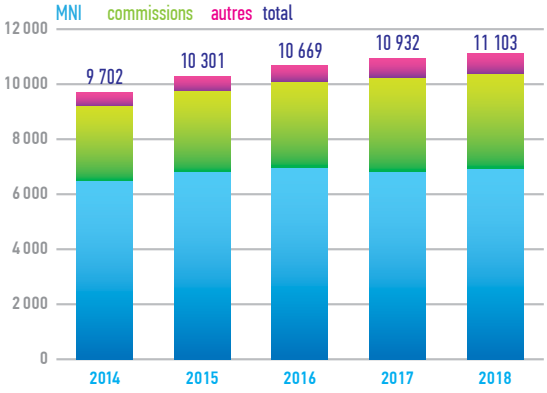

Le coût du risque

en millions F CFP

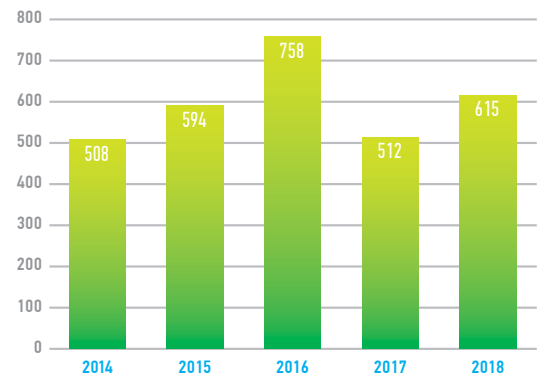

Le coefficient d'exploitation

en %

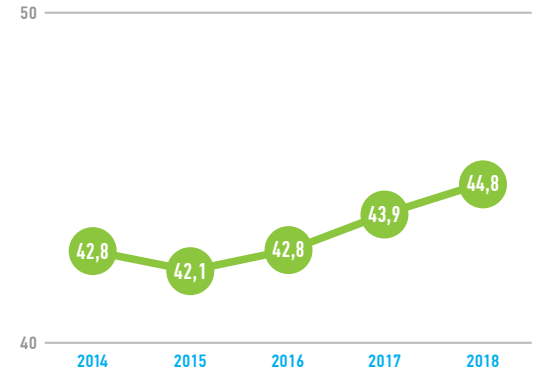

L'activité

en millions F CFP

OCTROIS DE CRÉDITS	2014	2015	2016	2017	2018	n/n-1
Immobilier	21 844	26 720	27 193	36 067	26 962	-25,2 %
Secteur productif	21 638	18 022	16 414	23 081	17 466	-24,3 %
Équipement des ménages	6 145	6 320	6 597	7 594	6 100	-19,7 %
Trésorerie		3 443	5 279	4 087	3 906	-4,4 %
Collectivités publiques	25	500		ns	ns	ns
Total crédits amortissables	**49 653**	**55 005**	**55 483**	**70 828**	**54 435**	**-23,1 %**
Escompte	3 034	3 581	3 511	2 872	2 790	-2,9 %
Dailly/OC/DPDA	10 482	9 633	10 652	10 179	10 279	+1,0 %
Promoteurs	3 528	7 495	1 964	3 590	3 415	-4,9 %
Cautions bancaires	4 961	5 419	3 994	5 267	3 915	-25,7 %
Crédits relais	2 113	76	229	77	2 063	ns
Total autres crédits	**24 118**	**26 204**	**20 351**	**21 985**	**22 461**	**+2,2 %**
Total des octrois	**73 771**	**81 209**	**75 834**	**92 813**	**76 896**	**-17,1 %**

ENCOURS BCI	2014	2015	2016	2017	2018	n/n-1
Encours brut total	**216 389**	**232 508**	**246 812**	**268 950**	**282 192**	**+4,9 %**
Encours sain	207 953	223 002	237 091	259 231	271 686	+4,8 %
Encours douteux	8 436	9 505	9 721	9 719	10 506	+8,1 %
Dépréciation des douteux	5 658	6 195	6 475	6 602	6 582	-0,3 %
Taux de douteux	3,9 %	4,1 %	3,9 %	3,6 %	3,7 %	+3,0 %
Couverture des douteux	67,1 %	65,2 %	66,6 %	67,9 %	62,7 %	-7,8 %

PRODUCTION CASDEN	2014	2015	2016	2017	2018	n/n-1
Crédits consommation	2 006	1 631	1 627	1 907	2 045	+7,2 %
Crédits immobilier	5 816	7 470	3 958	3 026	1 951	-35,5 %
Total production CASDEN	**7 822**	**9 100**	**5 584**	**4 933**	**3 996**	**-19,0 %**

ENCOURS CASDEN	2014	2015	2016	2017	2018	n/n-1
Encours immobilier	25 468	29 133	30 252	30 832	29 098	-5,6 %
Encours consommation	4 260	4 287	4 198	4 350	4 678	+7,5 %
Total des encours CASDEN	**29 728**	**33 420**	**34 450**	**35 182**	**33 776**	**-4,0 %**

Octrois de crédits amortissables

en millions F CFP

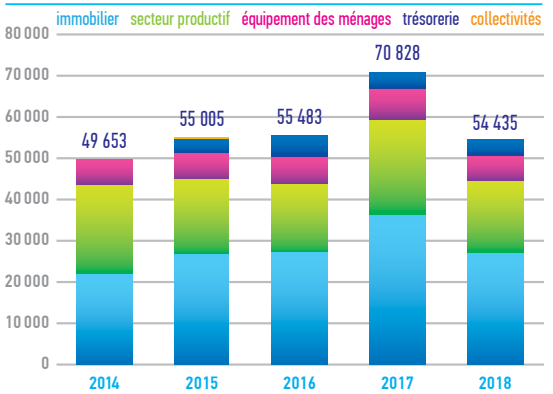

Les encours de crédits

en millions F CFP

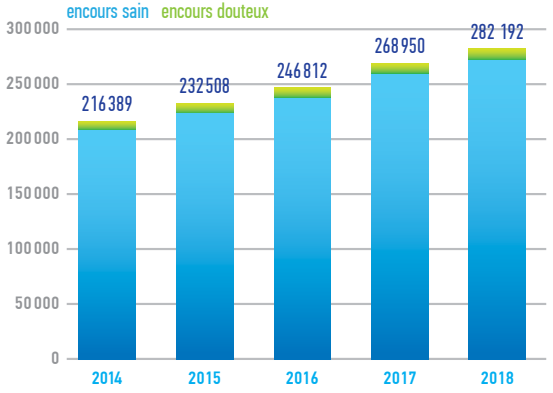

L'activité

en millions F CFP

ENCOURS DE CRÉDIT	2014	2015	2016	2017	2018	n/n-1
Total Crédits amortissables	**198 804**	**214 749**	**229 129**	**249 975**	**265 604**	**+6,3 %**
Immobilier	101 000	112 198	122 403	139 161	151 846	+9,1 %
Production	81 689	82 759	82 670	85 230	86 056	+1,0 %
Collectivités publiques	31	277	472	400	327	-18,5 %
Trésorerie ménages et entreprises	16 084	19 515	23 584	25 184	27 376	+8,7 %
Total non amortissables	**16 559**	**16 930**	**16 477**	**16 819**	**15 942**	**-5,2 %**
Portefeuille	3 196	2 955	2 944	2 608	2 872	+10,1 %
Promotions immobilières	3 436	3 403	3 845	4 480	3 532	-21,2 %
Sécheresse	5	5	5	5		-100,0 %
Comptes ordinaires débiteurs	9 921	10 568	9 683	9 726	9 539	-1,9 %
Divers	**1 026**	**828**	**1 206**	**2 156**	**645**	**-70,1 %**
Créances rattachées	**644**	**611**	**582**	**514**	**467**	**-9,2 %**
Valeurs non imputées	**382**	**217**	**623**	**1 642**	**179**	**-89,1 %**
Total général	**216 389**	**232 508**	**246 812**	**268 950**	**282 192**	**+4,9 %**

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	2014	2015	2016	2017	2018	n/n-1
Dépôts à vue	79 656	84 815	88 522	100 920	100 666	-0,3 %
Comptes épargne	24 893	28 079	28 620	27 838	27 150	-2,5 %
Comptes à terme	53 145	60 056	78 750	76 457	76 718	+0,3 %
Total de la collecte	**157 694**	**172 950**	**195 892**	**205 216**	**204 534**	**-0,3 %**
Parts de marché	27,0 %	28,5 %	31,5 %	32,1 %	32,8 %	+2,2 %

Répartition de l'encours

en %

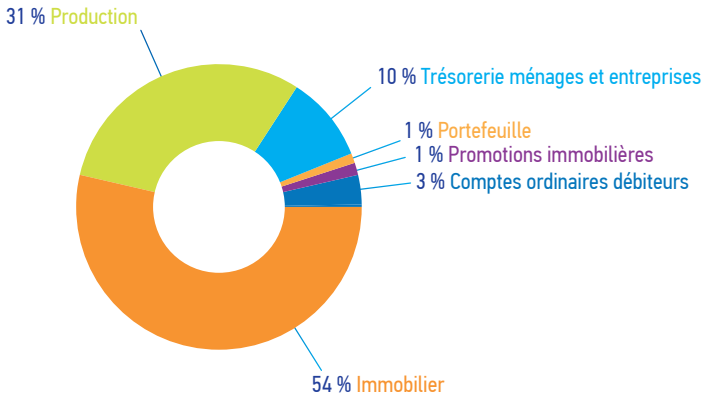

Dépôts de la clientèle

en millions F CFP

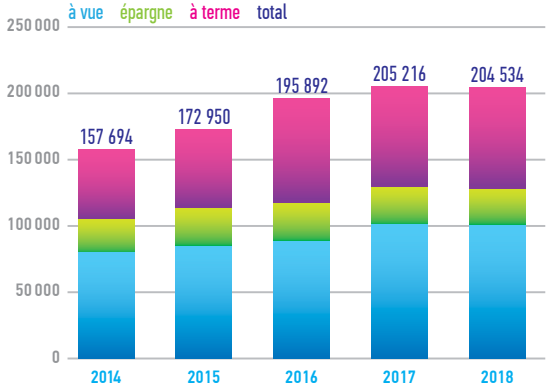

Conventions et banque à distance

en nombre

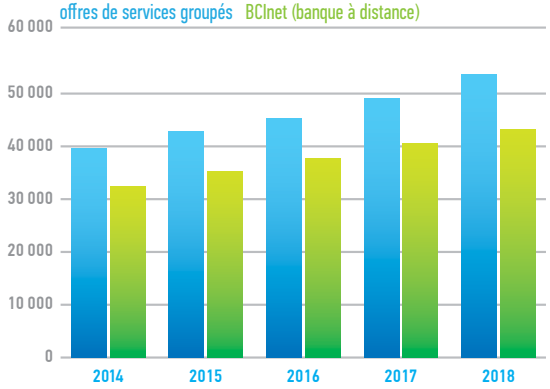

Cartes bancaires

en nombre

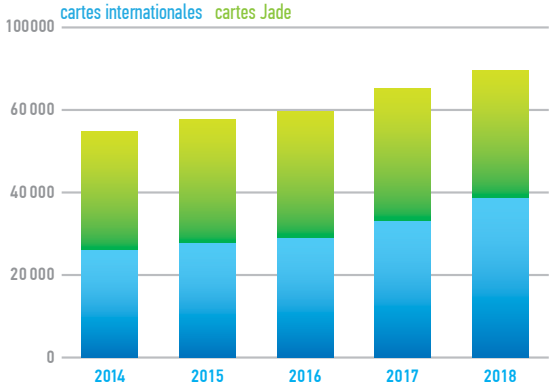

L'activité

PRODUITS ET SERVICES	2014	2015	2016	2017	2018	n/n-1
Nombre de comptes à vue	69 514	72 508	73 913	75 629	77 731	+2,8 %
Nombre de clients actifs	43 602	45 555	46 245	47 755	49 621	+3,9 %
Offres de services groupés	39 503	42 804	45 182	48 960	53 507	+9,3 %
BCInet (banque à distance)	32 306	35 289	37 748	40 439	43 215	+6,9 %
BCIcom (relevés SMS)	7 568	8 813	11 763	12 514	13 666	+9,2 %
BCIzen (alerte mél ou SMS)	8 231	7 638	6 892	7 074	6 929	-2,0 %
Cartes bancaires internationales	32 246	34 352	36 133	41 055	48 043	+17,0 %
Cartes bancaires Jade	36 086	37 601	38 263	40 389	38 699	-4,2 %
en milliers d'opérations						
Paiements chez commerçants BCI	5 587	6 916	8 144	9 242	9 977	+8,0 %
Retraits sur automates BCI	3 207	3 283	3 379	3 456	3 654	+5,7 %
en millions F CFP						
Paiements chez commerçants BCI	41 775	49 908	57 763	64 051	66 698	+4,1 %
Retraits sur automates BCI	35 777	36 334	36 706	37 359	37 974	+1,6 %

Opérations cartes

en millions F CFP

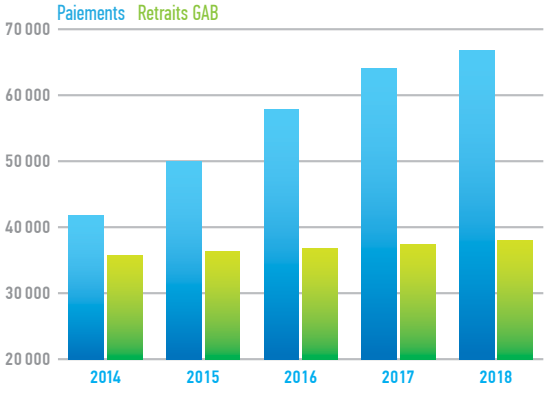

Comptes à vue

en nombre

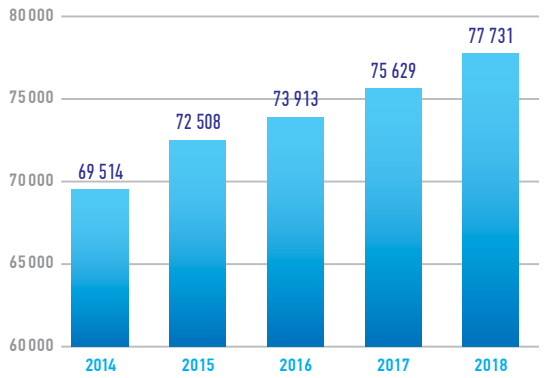

Clients actifs

en nombre

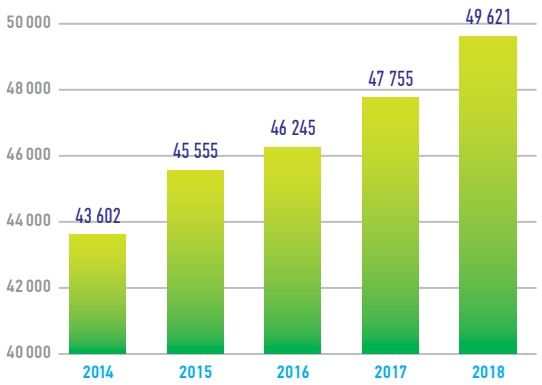

Méls et SMS

en nombre

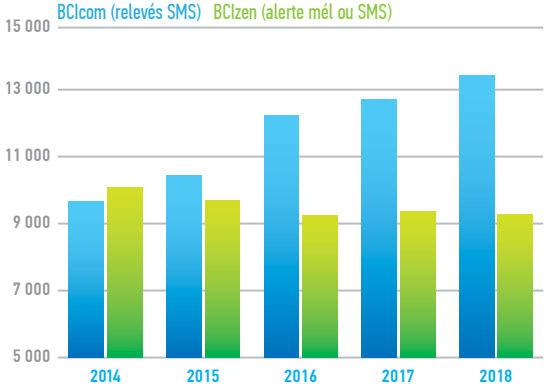

★ Nouvelle-Zélande

Statut : Monarchie constitutionnelle
Capitale : Wellington
Population totale (2018) : 4 926 551 hab.
Monnaie : Dollar néo-zélandais
Langues officielles : Anglais, Maori, langue des signes

Située à environ 2 000 km de la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande (en maori Aotearoa *dont la traduction serait « Le pays du long nuage blanc ») est constituée de deux îles principales, l'île du Nord et l'île du Sud, et de nombreuses îles beaucoup plus petites, notamment l'île Stewart/Rakiura et les îles Chatham.*

Sa superficie totale est de 268 680 km² soit un peu moins que l'Italie ou la Pologne, et un peu plus que le Royaume-Uni.

L'île du Sud, la plus grande, est partagée dans la longueur par les Alpes du Sud, dont le point culminant est l' Aoraki ou Mont Cook (3 724 m).

L'île du Nord est marquée par le volcanisme et une activité géothermique. Son point culminant, le mont Ruapehu (2 797 m), est un volcan en activité.

La Nouvelle-Calédonie est le plus proche voisin géographique de la Nouvelle-Zélande. Cela explique les liens forts qui unissent ces deux pays. Le Plan conjoint de coopération Nouvelle-Calédonie/Nouvelle-Zélande, signé en 2016, définit le cadre et les objectifs des échanges commerciaux bilatéraux, en privilégiant les partenariats économiques. Il comprend les secteurs de l'économie et du commerce (construction, normes, biosécurité, tourisme), de l'éducation, de la santé, du sport, de l'environnement et de la recherche-innovation.

La Nouvelle-Zélande connaît des taux de croissance parmi les plus élevés des pays développés. Son économie prospère repose en premier lieu sur le secteur tertiaire notamment le tourisme (3,8 millions de touristes en 2018) même si le secteur primaire, via l'agriculture et le secteur minier, y joue un rôle important. Le tourisme a connu un essor rapide ces dernières années, grâce, notamment, à la saga *Le Seigneur des Anneaux* qui a fait découvrir les magnifiques paysages.

La Nouvelle-Zélande est un pays très dépendant de son commerce extérieur, particulièrement dans le domaine de l'agriculture. Ses principales exportations concernent l'agriculture, l'horticulture, la pêche et l'industrie forestière, qui représentent à elles seules environ la moitié des exportations. Elle exporte principalement vers l'Australie, les États-Unis, le Japon, la Chine, et le Royaume-Uni.

L'élevage domine, plus de la moitié des terres arables étant consacrée aux pâturages. En 2018, on compte 27,3 millions de têtes d'ovins (4e éleveur mondial) et 10,2 millions de têtes de bovins.

Produits laitiers, viande congelée et laine sont exportés dans le monde entier. Les autres principales exportations agricoles sont le bois, les fruits, les légumes, les fruits de mer, les produits de la pêche, le blé et l'orge.

Les cultures de céréales sont peu étendues, mais bénéficient de hauts rendements.

Le sous-sol recèle du gaz, du charbon, du pétrole ; avec l'hydroélectricité, ils assurent une quasi-indépendance énergétique au pays.

LA NOUVELLE-ZÉLANDE EST LE PREMIER EXPORTATEUR MONDIAL DE LAIT.

L'industrie représente 21,8 % du PIB et emploie 20,2 % de la main-d'œuvre en 2017. Fonderies d'aluminium, montage automobile, constructions électriques, textiles, raffineries de pétrole et chimie (engrais), bois et papier, cuirs (chaussures), agroalimentaire figurent parmi les industries principales du pays.

L'environnement des affaires est l'un des plus efficaces et des plus compétitifs du monde. La Nouvelle-Zélande a le niveau de subvention le plus faible des pays de l'OCDE, et a supprimé, il y a 30 ans, toutes les subventions agricoles, ce qui a stimulé le développement de l'agriculture dans le pays.

De nombreux candidats à l'immigration viennent chercher en Nouvelle-Zélande une qualité de vie parmi les plus élevées du monde (solde positif de 62 700 migrants en 2017-2018). Les villes d'Auckland et de Wellington figurent notamment dans le palmarès des villes les plus agréables au monde.

ÉCHANGES 2018
NOUVELLE-CALÉDONIE
NOUVELLE-ZÉLANDE
Export Import
en millions F.CFP

134
Produits alimentaires : fruits comestibles, écorces d'agrumes, autres produits d'origine animale
Métaux : déchets et débris d'acier notamment

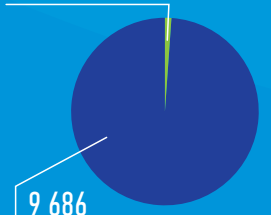

9 686
Produits alimentaires : lait, œufs, viandes, etc.
Métaux

Queenstown, région d'Otago dans l'île du Sud.

BILAN ET ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2018

En 2018, année de ses 30 ans, la BCI a poursuivi l'accompagnement de ses clients. L'évolution de son **total du bilan** en témoigne, il progresse de 2,7 %, passant de 323,4 milliards F CFP fin 2017 à 332,2 milliards F CFP au 31 décembre 2018.

À l'actif, cette augmentation est la résultante de la croissance des crédits accordés à la clientèle (+13,3 milliards F CFP) et de la diminution des opérations interbancaires (-5,6 milliards F CFP).

Au passif, cette évolution provient de la croissance de 15,3 milliards F CFP des titres de créances négociables et de la croissance des capitaux propres pour 2,1 milliards F CFP, toutes deux partiellement compensées par la diminution de 7,2 milliards F CFP des ressources interbancaires.

Dans le détail :

CRÉDITS ACCORDÉS À LA CLIENTÈLE

Dans le domaine du crédit, la banque a accordé en 2018, 76,9 milliards F CFP de crédits à sa clientèle non financière, tous types de crédits confondus. Ce chiffre, en baisse par rapport à celui de 2017 (92,8 milliards F CFP), n'en est pas moins l'un des meilleurs enregistrés jusque-là. Il est notamment comparable à celui de 2016 (75,8 milliards F CFP). En 2018, la demande de crédit est restée soutenue mais la banque a adapté sa politique d'octroi au regard de ressources plus rares sur le territoire.

Au cours de l'année, la BCI a accordé 5 505 crédits amortissables (contre 7 312 en 2017 et 6 093 en 2016), pour un total de 54,4 milliards F CFP, contre 70,8 milliards F CFP en 2017 et 55,5 milliards F CFP en 2016. Sa part de marché sur les octrois de crédits amortissables a été de 32,9 %, contre 42,4 % en 2017 et 33,1 % en 2016. Notons que le pic enregistré en 2017 était la conséquence du fort repli d'un des établissements de la place dans un contexte où la demande de crédits est restée à un niveau stable mais soutenu au cours des 3 années passées. Le niveau des octrois a notamment été limité cette année par la disponibilité des ressources et principalement par l'absence de croissance des dépôts de la clientèle.

> La BCI est depuis plusieurs années le premier partenaire de crédit des entreprises et des ménages en Nouvelle-Calédonie.

En 2018, l'encours brut de crédits à la clientèle de la banque a augmenté de 13,2 milliards F CFP pour atteindre 282,2 milliards F CFP au 31 décembre 2018. Il est en progression de 4,9 %. Cette évolution provient du volume élevé des déblocages de l'exercice, lui-même issu des niveaux d'octrois élevés de l'année précédente et du début 2018. La BCI a débloqué en 2018 59,6 milliards F CFP de crédits amortissables, contre 61,1 milliards F CFP en 2017 et 54,9 milliards F CFP en 2016.

Les crédits immobiliers, en augmentation de 11,7 milliards F CFP, constituent le facteur principal de la progression de l'encours (+8,3 %). Quant aux encours de crédits de trésorerie et de crédits d'équipement, moins importants en volume, ils progressent néanmoins de manière soutenue, respectivement +9,8 % et +10,9 %.

Au 31 décembre 2018, la part de marché de la banque sur les encours de crédits (amortissables ou non) accordés par les établissements financiers de la place était de 34,9 %. Elle était de 34,6 % fin 2017 et 32,7 % fin 2016.

Les crédits à l'immobilier, crédits promoteurs inclus, sont en progression de 8,2 % sur un an dans le bilan de la banque. Ils atteignent, au 31 décembre 2018, 155,4 milliards F CFP et représentent à cette date 55,1 % des encours bruts de crédits de la BCI, contre 53,4 % au 31 décembre 2017.

Au cours de l'année, la banque a accordé 27,0 milliards F CFP de crédits immobiliers amortissables, un chiffre en recul par rapport à l'année 2017 (36,1 milliards F CFP) mais

similaire à ceux de 2015 (26,7 milliards F CFP) et 2016 (27,2 milliards F CFP), 2017 ayant constitué une année tout à fait exceptionnelle. Les octrois de crédits immobiliers amortissables réalisés par la banque représentent 32,3 % des octrois de ce type réalisés par la place (hors CASDEN). La part de marché de la BCI dans le financement du secteur de l'habitat passe ainsi de 36,8 % au 31 décembre 2017 à 37,1 % fin 2018.

Soulignons l'engagement de la BCI dans le dispositif de Prêts à Taux Zéro mis en place par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour aider les personnes souhaitant acquérir leur première résidence principale. La banque a ainsi accordé en 2018, 169 Prêts à Taux Zéro pour un montant total de 1,5 milliard F CFP. Elle a ainsi accordé 48 % des Prêts à Taux Zéro de la place.

Précisons également que la banque est quasiment le seul établissement de la place à agir en terre coutumière.

En sa qualité de représentante de la CASDEN sur le territoire, la BCI a également contribué à l'octroi de 2,0 milliards F CFP de crédits à l'habitat par la CASDEN à nos clients communs, contre 3,0 milliards F CFP en 2017, 4,0 milliards F CFP en 2016 et 7,5 milliards en 2015.

Ces reculs successifs sont dus aux conditions proposées par la CASDEN, moins concurrentielles que précédemment.

Les octrois de **crédits à la consommation** se sont élevés en 2018 à 6,1 milliards F CFP, après une année 2017 exceptionnelle à 7,6 milliards F CFP, revenant au niveau de 2015 et 2016, respectivement 6,3 et 6,6 milliards F CFP. À l'échelle de la place, les octrois de ce type sont en baisse de 4,2 % par rapport à 2017 ou ils atteignaient 20,3 milliards F CFP. Ils reviennent ce faisant, à leur niveau de 2016 avec 19,4 milliards F CFP. La part de marché de la BCI en 2018 retrouve son niveau habituel avec 33,3 % après une année 2017 exceptionnelle à 39,0 %.

Sur l'exercice, la BCI est également à l'origine de 1 088 crédits à la consommation accordés sur ressources CASDEN pour un montant total de 2,0 milliards F CFP, similaire au 1,9 milliard F CFP accordé en 2017.

À fin 2018, l'encours total des crédits sains consentis par la BCI aux particuliers (comptes ordinaires débiteurs inclus) s'élève à 138,6 milliards F CFP, contre 127,3 milliards F CFP fin 2017. Il augmente de 8,9 %. La part de marché de la banque progresse légèrement de 35,2 % à 35,6 %, et assoie ainsi la position de la BCI en tant que 1er partenaire financier des particuliers.

S'agissant des **professionnels et entreprises**, la BCI leur a octroyé, en 2018, 27,3 milliards F CFP de crédits amortissables, soit un niveau comparable à ceux de 2015 (29,4 milliards F CFP) et 2016 (27,8 milliards F CFP) après une année 2017 exceptionnelle (34,5 milliards F CFP). Ceci représente une part de marché de 35,4 %. Cette dernière était de 44,2 % en 2017, 35,5 % en 2016 et 43,3 % en 2015.

En comparaison, à l'échelle de la place, la demande de crédit des professionnels et entreprises, qui s'élève à 77,1 milliards F CFP, est en légère baisse de 1,3 %.

Elle s'est notamment réduite concernant les crédits à l'immobilier (-3,6 milliards F CFP) et a en revanche progressé pour les crédits de trésorerie (+2,4 milliards F CFP) et les crédits d'équipement (+1,9 milliard F CFP).

Les ressources collectées auprès de la clientèle non financière qui sont l'autre composante principale de l'activité de la banque, s'élèvent, autres sommes dues et dettes rattachées incluses, à 206,8 milliards F CFP contre 207,8 milliards F CFP à fin 2017. Elles sont en baisse de 1,0 milliard F CFP (- 0,5 %).

À l'échelle de la place, Office des Postes et Télécommunications inclus, la diminution est de 15,7 milliards F CFP. Bien qu'en légère baisse, l'évolution enregistrée par la BCI est donc à souligner particulièrement. Elle illustre sa démarche active de recherche de dépôts tout en portant une attention soutenue aux taux de rémunération. Sa politique dans ce domaine est notamment fondée sur la qualité du service apporté à ses clients et au traitement de leurs flux.

Dans le détail, on observe, au niveau de la BCI, une baisse de 1,7 milliard F CFP des dépôts des sociétés et entreprises individuelles ainsi qu'une baisse de 1,5 milliard F CFP des dépôts des particuliers, toutes deux partiellement compensées par la hausse de 2,5 milliards F CFP des autres déposants.

Compte tenu de l'évolution des crédits (+13,2 milliards F CFP) et de l'évolution des dépôts (-1,0 milliard F CFP), **le déficit emplois/ressources** sur la clientèle s'est accru de 14,2 milliards F CFP au terme de l'exercice 2018. Il s'élève à 75,4 milliards F CFP, contre 61,2 milliards F CFP fin 2017.

Pour mémoire, le déficit de collecte de la place s'est simultanément aggravé de 45,8 milliards F CFP pour se porter à 211,3 milliards F CFP. Il était de 165,5 milliards F CFP fin 2017 et de 154,1 milliards F CFP fin 2016, hors collecte OPT qui ne participe pas au financement de l'activité de crédit.

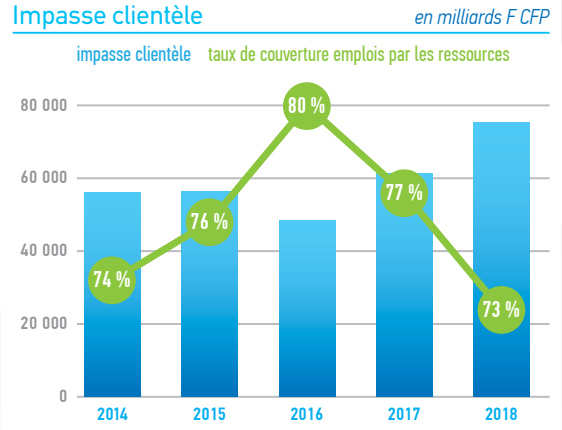

Depuis 2011, la BCI a mis en œuvre des programmes d'émission de **Titres de Créances Négociables** (TCN) lui permettant pour partie de pallier le déficit de ressources clientèle. Ces programmes qui nécessitent l'agrément de la Banque de France, permettent à la BCI d'émettre des titres négociables à court et moyen terme qui sont placés par la BRED Banque Populaire auprès de sa clientèle d'institutionnels, de grands comptes ou d'établissements financiers. Les émissions ainsi réalisées exonèrent la BCI et, de ce fait toute la place calédonienne, d'une surenchère sur les dépôts locaux dont la rémunération est bien supérieure aux taux observés en métropole pour les mêmes types de dépôts.

En 2018, la BCI a émis ou renouvelé des titres négociables à court ou moyen terme, pour porter leur encours au 31 décembre 2018 à 41,2 milliards F CFP, contre 25,9 milliards F CFP au 31 décembre 2017.

Il est à souligner que la BCI est le seul établissement de la place à mettre en œuvre de tels programmes. À défaut, ce sont autant de ressources qui auraient fait défaut à l'ensemble des établissements de crédits de la place et auraient réduit d'autant leur capacité de crédit, affectant au final l'ensemble de l'économie calédonienne.

Au cours de l'exercice, la part de marché de la BCI dans les dépôts a progressé de 0,7 point passant de 32,1 % à 32,8 %. La banque consolide sa position de premier établissement de la place en matière de collecte.

À l'actif, **les opérations sur titres** s'élèvent au 31 décembre 2018 à 6,9 milliards F CFP. Elles sont en baisse de 84 millions F CFP par rapport à 2017. Ce poste est composé pour l'essentiel de titres hautement liquides sur le marché. Ils constituent, avec la trésorerie, la réserve de liquidité de la banque, imposée par les autorités pour satisfaire aux obligations du ratio de liquidité LCR (*Liquidity Coverage Ratio*).

*Pour mémoire, le **LCR** est un ratio visant à contrôler que les banques peuvent résister à une crise de liquidité aigüe (systémique et/ou spécifique à la banque) sur une durée d'un mois. Son principe est le suivant : les réserves de liquidité (cash, titres hautement liquides sur le marché et éligibles au refinancement en Banque Centrale...) doivent être supérieures aux fuites de liquidité générées par la perte des possibilités de refinancement sur le marché, par la fuite des dépôts, et par une série d'autres facteurs qui peuvent*

survenir lors d'une telle crise de liquidité (tirages de lignes hors-bilan, fuite de liquidité liée aux collatéraux...).

Au 31 décembre 2018, le LCR de la BCI s'élève à 156 % pour un seuil minimum fixé à 100 %.

Les passifs interbancaires s'élèvent au 31 décembre 2018 à 39,2 milliards F CFP. Ils sont en baisse de 7,2 milliards F CFP. Les facteurs principaux de cette évolution sont la diminution nette des emprunts financiers pour 5,9 milliards F CFP et la variation nette négative des dépôts à terme des établissements financiers pour 1,5 milliard F CFP.

Au 31 décembre 2018, la dette financière moyen/long terme s'élève 24,6 milliards F CFP. Elle s'amortira de 6,6 milliards F CFP en 2019. Son amortissement se poursuivra en décroissant progressivement de 5,9 à 1,8 milliard F CFP par an au cours des quatre années suivantes. L'encours ne représentera plus que 1,7 milliards F CFP au-delà du 31 décembre 2023. Sa maturité moyenne est de 2,1 ans à fin 2018, contre 2,7 ans au 31 décembre 2017.

Les actifs interbancaires s'élèvent au 31 décembre 2018 à 39,4 milliards F CFP. Ils sont en baisse de 5,6 milliards F CFP par rapport au 31 décembre 2017.

Cette évolution est la résultante de la variation des autres postes du bilan. Elle est le fruit principalement de la croissance des encours de crédits à la clientèle (+13,2 milliards F CFP), de la diminution des passifs interbancaires (-7,2 milliards F CFP), compensées partiellement par la croissance des dettes représentées par un titre (+15,3 milliards F CFP) et par la croissance des capitaux propres (+2,1 milliards F CFP).

Les fonds propres de la banque, constitués des capitaux propres et du fonds pour risques bancaires généraux, atteignent, au 31 décembre 2018, 33,1 milliards F CFP (hors résultat). Leur croissance résulte principalement de la part du résultat de l'exercice 2017 affectée en « autres réserves ».

Les fonds propres « réglementaires » s'élèvent, pour leur part, à fin 2018 à 33,0 milliards F CFP, contre 30,2 milliards F CFP au 31 décembre 2017. Calculés et définis en application du règlement CRBF 90.02 du 23 février 1990, à partir des capitaux propres, ils sont destinés à assurer la continuité de l'activité de l'établissement et sa solvabilité ainsi qu'à protéger l'épargne des déposants. L'adéquation des fonds propres aux risques pris par la banque est notamment suivie au travers du ratio de solvabilité.

Le ratio de solvabilité bancaire de la BCI est passé de 12,8 % au 31 décembre 2017 à 14,0 % au 31 décembre 2018, pour un minimum réglementaire à cette date de 9,875 %. Pour mémoire, le seuil minimum de ce ratio était antérieurement fixé à 8 %. Il est en cours d'évolution pour être porté progressivement jusqu'à 10,5 % en 2019. Le régulateur a, de surcroit, décidé de lui ajouter, à effet du 1er juillet 2019, une marge de sécurité supplémentaire de 0,25 % appelée *coussin contracyclique* qui le portera à cette date à 10,75 %. Il pourrait être revu à la hausse plus sévèrement encore si le régulateur bancaire le jugeait nécessaire. Ces perspectives d'évolution impliquent que la BCI anticipe et renforce ses fonds propres. À défaut, elle se trouverait limitée dans sa capacité d'engagement.

★ Papouasie Nouvelle-Guinée

Statut : Monarchie constitutionnelle
Capitale : Port Moresby
Population totale (2018) : 8 034 630 hab.
Monnaie : Kina
Langues officielles : Anglais, Tok pisin (proche du Bichelamar et du Pidjin), Hiri motu, langue des signes papoue. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est le pays où l'on dénombre le plus de langues différentes : plus de huit cents recensées au total.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée occupe la moitié orientale de l'île de la Nouvelle-Guinée (462 840 km²), l'autre moitié, la Nouvelle-Guinée occidentale, étant sous souveraineté indonésienne. Elle est située au nord de l'Australie et à l'ouest des îles Salomon.
Le nom du pays provient de « papou », mot qui est issu du malais « puwah-puwah » ou « papuwah » qui signifie « crépu ».
La Nouvelle-Guinée est considérée comme la deuxième plus grande île non continentale du monde après le Groenland.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée possède de précieuses ressources naturelles (pétrole, cuivre, or, forêts et pêche). En 2010, de gigantesques gisements de gaz naturel y ont été découverts.

Les principaux gisements miniers (cuivre, or) et d'hydrocarbures sont exploités par des sociétés étrangères. Ils contribuent à 70 % des recettes à l'exportation. Pourtant ce pays demeure l'un des plus pauvres du monde, avec 37 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté.

Son économie reste très dépendante de l'Australie (importations et exportations).

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a connu en février 2018 un tremblement de terre qui a endommagé de nombreuses installations industrielles. L'économie devrait bénéficier, en 2019, d'un retour à la normale de l'extraction d'hydrocarbures et de minerais, activité qui constitue environ 30 % du PIB.

L'agriculture est le principal moyen de subsistance pour 85 % de la population qui vit en marge de l'économie moderne. L'agriculture est principalement vivrière (tubercules et patate douce) et associée au petit élevage ou constituée de plantations côtières (café, cacao, coprah, banane, riz, arachide, thé, pyrèthre, hévéa). Sur les marchés des villes des Highlands, on pratique encore le troc.

SUR LES MARCHÉS DES VILLES DES HIGHLANDS, ON PRATIQUE ENCORE LE TROC.

Les actions de coopération avec la Nouvelle-Calédonie développées en Papouasie-Nouvelle-Guinée sont peu nombreuses. Les quelques projets de coopération mis en œuvre dans ce pays au cours des dernières années ont consisté en un accompagnement financier de projets retenus dans le cadre du Fonds Pacifique (inventaire de la biodiversité, désenclavement de la vallée d'Ikundi, formation et données géographiques pour la protection des ressources naturelles).

ÉCHANGES 2018
NOUVELLE-CALÉDONIE
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE
Export Import
en millions F.CFP

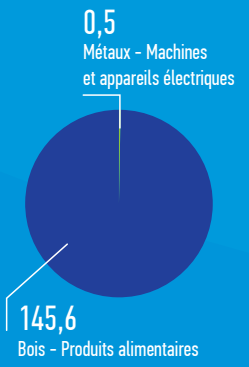

Plantation de thé vert, province des Highlands.

LES RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ

L'activité de la BCI s'est poursuivie à un niveau élevé en 2018, malgré une situation économique morose. La banque a été très active dans les domaines du crédit et de la collecte et a poursuivi ses efforts pour apporter à ses clients le meilleur service.

Au cours de l'exercice, le nombre de clients actifs a progressé de 3,9 %, passant de 47 755 en 2017 à 49 621 fin 2018. En 5 ans, la croissance nette du nombre de clients actifs a été de 6 019.

En 2018, 7 773 nouveaux comptes à vue ont été ouverts. Déduction faite des clôtures, leur nombre est en hausse de 2 102 unités (+2,8 %) pour atteindre, à la fin de l'exercice, 77 731 comptes à vue ouverts.

Le nombre d'abonnements au service BCInet est en augmentation de 6,9 %. Il atteint 43 215 contrats, contre 40 439 à fin 2017.

88 111 cartes bancaires internationales et locales sont en service à fin 2018. Le nombre a progressé de 7,2 % (+5 930 cartes).

10,0 millions d'opérations de paiements par cartes (+8,0 %) ont été réalisées auprès des clients commerçants de la banque, pour un total de 66,7 milliards F CFP (+4,1 %) au cours de l'année.

53 507 conventions de relation (+9,3 %) sont actives au 31 décembre, contre 48 960 un an plus tôt, permettant aux clients de la banque de bénéficier de formules de services adaptées à leurs besoins, à des conditions tarifaires avantageuses.

Enfin, 8 818 contrats d'assurance vie PREPAR sont ouverts à fin 2018, en croissance de 16 unités seulement par rapport à 2017, mais les encours ont progressé de 4,5 milliards F CFP (+24,8 %) pour atteindre 22,7 milliards F CFP.

Le résultat de la banque est pour partie le fruit de ces évolutions.

LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire 2018 s'élève à 11,1 milliards F CFP. C'est pour la banque le plus haut niveau jamais atteint. Il est en hausse de 1,6 % par rapport à 2017. La croissance observée s'est faite principalement sous l'impulsion de la Marge Nette d'Intérêts (MNI) et des Gains sur Opérations Financières.

Évolution marge nette d'intérêts *en millions F CFP*

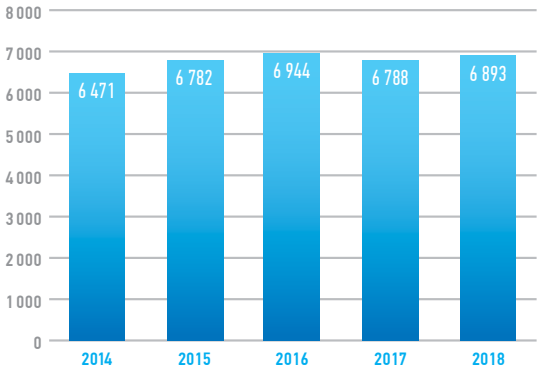

La marge nette d'intérêts a progressé de 105 millions F CFP (+1,6 %) par rapport à 2017. Elle atteint, en 2018, 6 893 millions F CFP.

Les facteurs de cette évolution sont les suivants :

- **Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires** s'élèvent à 132 millions F CFP et sont en hausse de 104 millions F CFP. Ils incluent des reprises de provisions d'intérêts négatifs sur situations créditrices devenues sans objet pour un montant de 63 millions F CFP. La faiblesse des produits sur opérations de trésorerie et interbancaires résulte de l'absence de rendement de la trésorerie, voire dans certains cas, de l'application d'intérêts négatifs aux situations créditrices.

- **Les produits sur opérations avec la clientèle** sont en baisse de 125 millions F CFP (-1,3 %) pour s'établir à 9 723 millions F CFP.
  La baisse du rendement résulte des décisions prises par la banque, de revoir à la baisse les taux des crédits, pour s'ajuster à la concurrence, mais aussi de la baisse continue des taux d'usure qui sont ceux de la métropole et de son marché.

- **Les charges d'intérêts relatives aux opérations avec les établissements de crédit** sont en baisse de 34 millions F CFP. Elles s'élèvent à 1 185 millions F CFP.

- **Les charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle** diminuent de 141 millions F CFP. Cette baisse est le fruit d'une diminution du taux moyen des ressources collectées auprès de la clientèle alors que leur volume moyen est resté quasiment stable.

- **Les charges d'intérêts sur dettes représentées par des titres** croissent de 50 millions F CFP principalement par effet volume.

Autre composante du produit net bancaire, **la marge nette sur commissions de services** s'élève à 3 443 millions F CFP en 2018, contre 3 435 millions F CFP en 2017. Elle ne progresse que de 0,2 %.

Évolution marge nette sur commissions de services

en millions F CFP

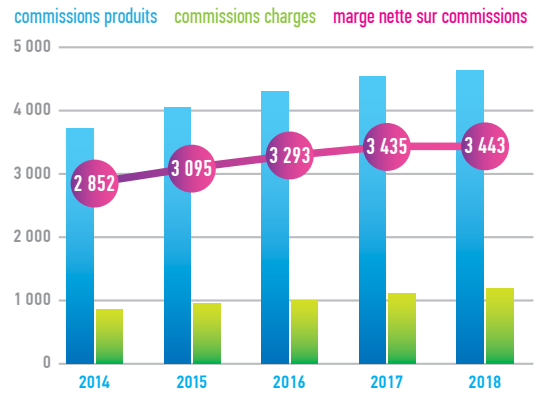

Dans le détail, les commissions brutes progressent de 2,1 % (+93 millions F CFP) pour atteindre 4 641 millions F CFP, contre 4 547 millions F CFP en 2017. Les principaux facteurs de cette croissance sont les opérations monétiques, l'activité d'assurance et la banque à distance, tandis que l'activité CASDEN et le traitement des incidents sont en repli.

Rappelons que la BCI est le seul établissement de la place à ne pas facturer de frais de tenue de compte à la clientèle de particuliers.

Les commissions charges progressent de 7,7 % (+86 millions F CFP). Elles sont la contrepartie de l'activité sur les moyens de paiement et du traitement des valeurs. Elles incluent principalement les coûts de fabrication et de traitement des moyens de paiement, monétique notamment, et les coûts de transport et de traitement des espèces, qui évoluent proportionnellement à l'activité.

Derniers éléments constitutifs du produit net bancaire :

- **Les gains sur opérations financières** s'élèvent pour leur montant net à 643 millions F CFP, contre 567 millions en 2017. Comprenant les profits de change et la réévaluation, ils sont en progression de 13,5 % par rapport à 2017.

- **Les autres produits d'exploitation bancaire** s'élèvent à 140 millions F CFP, contre 204 millions F CFP en 2017. L'année avait, notamment, été marquée par la reprise de

provisions sur litiges dont la contrepartie se trouvait partiellement dans les autres charges d'exploitation bancaire.

- **Les autres charges d'exploitation bancaire** atteignent 98 millions F CFP, contre 179 millions F CFP en 2017. Leur évolution résulte principalement de la réduction des provisions pour risques et litiges avec la clientèle, de la réduction des gestes commerciaux et de la réduction des pertes sur traitement des opérations.

- **Les revenus des titres à revenu variable ou fixe** progressent de 6 millions F CFP (+7,9 %) pour se porter à 82 millions de F CFP. Ils sont constitués des dividendes perçus et des revenus des obligations acquises pour constituer une réserve de liquidité, nécessaire au respect du ratio LCR.

- **Les gains sur opérations de portefeuille de placement,** sont nuls en 2018, comme les exercices précédents, à l'exception de 2017 où une optimisation du portefeuille de titres avait été réalisée.

LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le Résultat Brut d'exploitation s'élève, au 31 décembre 2018, à 5 943 millions F CFP. Il est en léger repli de 0,1 % (-3 millions F CFP) par rapport à l'exercice 2017 où il s'élevait à 5 946 millions F CFP.

Évolution charges / résultat brut *en millions F CFP*

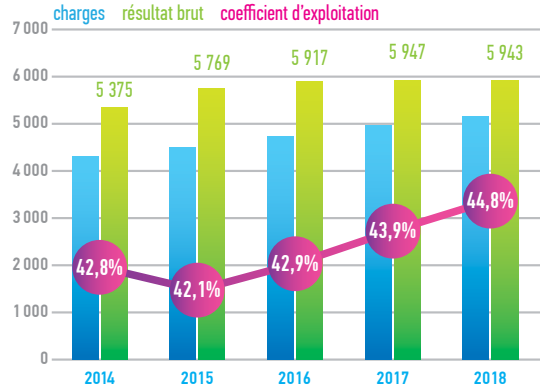

Le Résultat Brut d'exploitation représente 53,5 % du Produit Net Bancaire contre 54,4 % en 2017.

Cette progression résulte d'une hausse de 174 millions F CFP des charges de fonctionnement tandis que le Produit Net Bancaire progresse de 171 millions F CFP.

Les charges de fonctionnement sont engagées afin d'assurer la bonne marche de l'entreprise. Elles s'élèvent à 5 160 millions F CFP en 2018, contre 4 986 millions F CFP en 2017 (+3,5 %). Hors éléments exceptionnels, elles seraient de 5 119 millions F CFP (+2,7 %).

Elles conduisent à l'obtention d'un coefficient d'exploitation qui se dégrade légèrement pour atteindre (hors intéressement) 44,8 % (44,4 % hors exceptionnel), contre 43,9 % à fin 2017, mais qui reste néanmoins d'un très bon niveau.

Les charges de fonctionnement sont constituées des **charges générales d'exploitation** qui s'élèvent à 4 890 millions F CFP, contre 4 724 millions F CFP en 2017, et des **dotations aux amortissements** qui croissent de 3,6 % à 270 millions F CFP, contre 261 millions F CFP à fin 2017.

Les charges générales d'exploitation, qui se décomposent elles-mêmes en charges de personnel, en autres frais administratifs et en impôts et taxes, progressent de 3,5 %. Cette progression serait de 2,6 % hors éléments exceptionnels.

Les charges de personnel atteignent 3 582 millions F CFP en 2018, contre 3 442 millions F CFP en 2017. Elles progressent globalement de 4,0 % (2,9 % hors éléments non récurrents). Cette progression est issue de la croissance de l'effectif annuel moyen, en soulignant que l'effectif est maintenant stable depuis octobre 2017, des promotions et reclassements individuels des personnels stables intervenus en fin d'exercice 2017, de l'ancienneté et de la diminution des charges de personnel refacturées. S'y ajoute un élément exceptionnel : le changement des modalités de départ à la retraite qui prévoit le recul progressif de l'âge de départ à la retraite à 62 ans, contre 60 ans actuellement.

Le tout est partiellement compensé par l'évolution favorable de la masse des congés et la diminution des frais de formation, exceptionnels en 2017.

Autres frais administratifs *en millions F CFP*

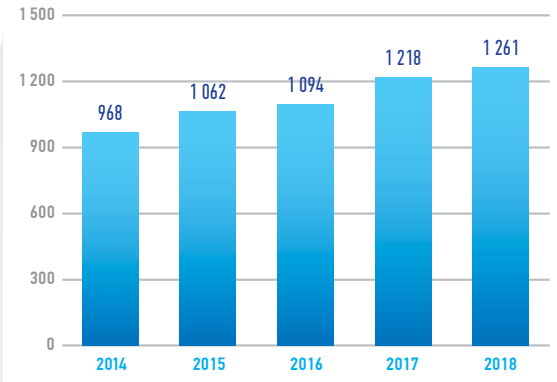

Les autres frais administratifs sont, pour leur part, en hausse de 3,5 % et de 2,1 % hors éléments non récurrents. Ils s'élèvent à 1 261 millions F CFP, contre 1 218 millions F CFP en 2017.

Outre une croissance générale liée à la croissance de l'activité, les facteurs qui participent à l'augmentation des autres frais administratifs sont principalement dus à des frais d'expertise externe à la banque.

Les impôts et taxes baissent de 16 millions de F CFP (-26,5 %) principalement en raison de la diminution des intérêts perçus sur les avoirs de la banque chez ses confrères et de la diminution des intérêts du portefeuille de titres acquis dans le cadre de la gestion du ratio LCR, qui sont, suivant les cas, soumis à l'Impôt sur le Revenu des Créances, Dépôts et Cautionnement ou à l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières et à la Contribution Calédonienne de Solidarité.

> Le coefficient d'exploitation, qui mesure hors intéressement le rapport entre les charges de fonctionnement et le PNB, se dégrade de 0,9 point mais reste à un excellent niveau. Il s'établit, au 31 décembre 2018, à 44,8 %.

Les charges d'amortissement progressent de 3,6 % par rapport à 2017 (+9 millions F CFP), en raison principalement du renouvellement de logiciels.

LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation, après prise en compte des dotations et reprises de provisions affectées à la couverture des risques, s'élève à 5 328 millions F CFP au 31 décembre 2018, contre 5 434 millions F CFP en 2017. Il est en baisse de 2,0 %, en raison de l'évolution du coût du risque.

Le coût du risque

Le coût du risque 2018 est en hausse de 102 millions (+20,0 %) par rapport à celui de 2017. Il revient à un niveau plus normé après une année 2016 de forte hausse et une année 2017 en nette baisse. Représentatif des pertes subies et de l'effort net de provisionnement des risques de crédit, il s'élève au 31 décembre 2018 à 615 millions F CFP, contre 512 millions F CFP en 2017 et 758 millions F CFP en 2016.

Son évolution est due aux 3 composantes suivantes : l'effort net de dépréciation des créances clients, le solde net des passages en pertes et profits et le solde net des dépréciations et reprises sur les engagements donnés (garanties bancaires d'achèvement, cautions, cautions de retenues de garanties, etc.).

Coût du risque *en millions F CFP*

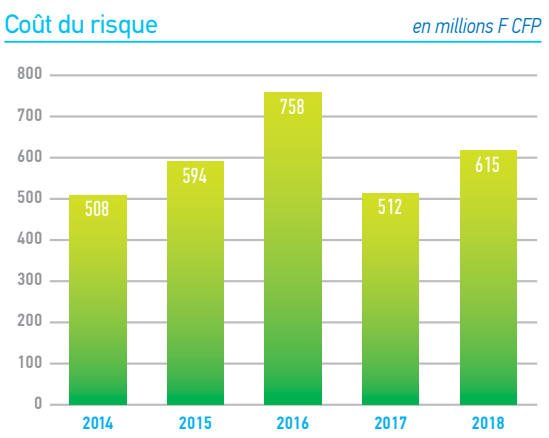

LES RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ

Au 31 décembre 2018, les créances douteuses représentent 3,72 % de l'encours brut total des créances à la clientèle, contre 3,61 % au 31 décembre 2017 et 3,94 % au 31 décembre 2016. L'encours douteux, qui s'élève à 10 506 millions F CFP, est en hausse de 8,1 % (+786 millions F CFP) par rapport 2017, tandis que l'encours brut croît de 4,9 %. Cette évolution reflète une situation économique plus tendue.

Le taux moyen de provisionnement de ces créances baisse de 5,2 points, passant de 67,9 % à fin 2017 à 62,7 % au 31 décembre 2018.

LE RÉSULTAT AVANT IMPÔTS

Le résultat avant Impôt sur les Sociétés, avant Contribution Sociale Additionnelle et autres charges assimilées, et avant dotation ou reprise au FRBG, s'élève à 5 118 millions F CFP, contre 5 404 millions F CFP à fin 2017, revenant au niveau de 2016. Il est en baisse de 5,3 %.

Il se caractérise en 2018 par les principaux éléments suivants :

- Une reprise de dépréciation nette à hauteur de 38 millions de F CFP sur les participations et autres titres détenus par la banque, contre 57 millions F CFP en 2017 ;
- Une moins-value nette consécutive à des sorties d'immobilisations à hauteur de 6 millions de F CFP, contre 1 million F CFP en 2017 ;
- Une diminution des charges exceptionnelles, liée aux abandons de comptes courants consentis aux filiales de la BCI que sont la SOCADIR et la SOCALPAR (voir infra), pour maintenir leurs capitaux propres à hauteur du capital social. Ces charges sont nulles en 2018, contre 13 millions F CFP en 2017.
- Une quote-part de résultat, rétrocédée par la compagnie d'assurance AXA sur les opérations apportées par la BCI, qui s'élève cette année à 60 millions de F CFP, contre 44 millions F CFP en 2017 ;
- Une provision de 302 millions F CFP pour proposition de rectification fiscale, établie sur la base de la notification reçue pour 2015 et projeté sur les exercices 2016, 2017 et 2018.

> Le résultat net de l'exercice s'élève en 2018 à 2 845 millions de F CFP, contre 3 022 millions F CFP en 2017. Il est en baisse de 5,9 %.

Notons que la quote-part des résultats d'AXA, qui concerne l'assurance décès-invalidité, enregistre des différences significatives d'une année sur l'autre en raison de l'impact des sinistres enregistrés par la compagnie et des provisions techniques décidées par elle. Elle a ainsi pu atteindre 107 millions F CFP en 2011, puis seulement 8 millions F CFP en 2012, 110 millions F CFP en 2013 et 23 millions F CFP en 2014. Cette variabilité et le fait qu'elle soit imprévisible par la BCI, sont les raisons pour lesquelles elle est enregistrée en résultat exceptionnel.

LE RÉSULTAT NET

Après déduction de 1 609 millions F CFP d'Impôt sur les Sociétés, de 779 millions F CFP de Contribution Sociale Additionnelle, de 27 millions F CFP de Contribution Additionnelle à l'Impôt sur les Sociétés sur les distributions de dividendes et de 10 millions F CFP de régularisation d'impôts d'exercices antérieurs, le tout atténué à hauteur de 167 millions F CFP par le net des produits et charges assimilés sur opérations de défiscalisation exposé ci-dessus et par 107 millions F CFP de variations d'impôts différés sur Prêts à Taux Zéro, **le résultat net de l'exercice s'élève en 2018 à 2 845 millions de F CFP, contre 3 022 millions F CFP en 2017. Il est en baisse de 5,9 %.**

Banque européenne d'investissement

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) est l'institution de financement de l'Union européenne. Elle est le premier prêteur multilatéral et le principal bailleur de fonds de l'action en faveur du climat dans le monde.

Elle soutient l'économie, favorise la création d'emplois et promeut l'égalité.

Elle compte plus de 60 ans d'expérience et de savoir-faire en matière de financement sur projet. Basée au Luxembourg, elle dispose d'un réseau de bureaux locaux et régionaux situés en Europe et dans le reste du monde.

La Banque Européenne d'Investissement met l'accent sur quatre domaines : Innovation et compétences, Petites entreprises, Infrastructures, Climat et environnement.

Tous les projets qu'elle finance doivent non seulement être bancables, mais aussi respecter de rigoureuses normes techniques, environnementales et sociales.

La BEI prête des ressources aux secteurs public et privé. Elle soutient les petites entreprises par l'intermédiaire des banques locales et prête de l'argent aux jeunes pousses innovantes. Les entreprises de taille intermédiaire peuvent recevoir des prêts directs pour leurs investissements de recherche-développement.

La Banque Européenne d'Investissement est un partenaire historique important de la BCI. Elle a accompagné la banque depuis sa création sur le financement de dossiers présentant une portée particulière pour le territoire, que ce soit en matière économique ou de développement durable.

Statut : Collectivité d'outre-mer rattachée à la France
Chef-lieu : Papeete
Population totale (2017) : 275 918 hab.
Monnaie : Franc Pacifique
Langue officielle : Français

D'une superficie de 4 167km², la Polynésie française se compose de cinq archipels regroupant 118 îles dont 76 habitées : l'archipel de la Société avec les îles du Vent et les îles Sous-le-Vent, l'archipel des Tuamotu, l'archipel des Gambier, l'archipel des Australes et les îles Marquises. Elle est située dans le sud de l'océan Pacifique, à environ 6 000 km à l'est de l'Australie et à 4 600 km de Nouméa.
Tahiti est la plus grande (1 042 km²) et la plus peuplée (75 % de la population) des îles de la Polynésie française. Sa superficie est comparable à celle de la Martinique ou du Val-d'Oise.

L'île concentre l'essentiel des activités économiques de l'archipel polynésien.
La capitale Papeete, située sur la côte nord-ouest de l'île, en abrite toutes les institutions politiques.

★ Polynésie française

L'économie de la Polynésie française est considérée comme une économie de pays développé du fait de son niveau de PIB par habitant (2017 : 2,1 millions de F CFP).

L'industrie touristique est la première source d'exportation de biens et services du territoire.

Elle est bien développée dans les îles, notamment aux îles Sous-le-Vent, grâce à la renommée internationale de Bora Bora, et aux atolls des Tuamotu-Gambier, réputés pour leurs sites de plongée de qualité. Les Marquises offrent un attrait particulier, lié non seulement à la beauté préservée des sites ou à quelques hôtes illustres (Herman Melville, Paul Gauguin et Jacques Brel), mais aussi à la vivacité de la culture polynésienne. Aux Australes, le tourisme, plus confidentiel, connait son apogée pendant la saison des baleines.

En 2018, l'ouverture à la concurrence du ciel polynésien a fait baisser les tarifs et augmenter la fréquentation touristique (216 268 touristes), soit une hausse de 8,7 % par rapport à l'année précédente.

La Polynésie française est devenue le leader régional de la navigation charter, devant la Nouvelle-Zélande et l'Australie, grâce à une situation idéale (proximité des îles, lagons balisés, zones de mouillage, bases nautiques...) et au dynamisme de la profession.

Deuxième ressource propre à la Polynésie française, la culture de la perle noire (*Pinctada margaritifera*) permet de soutenir la vie économique des archipels éloignés, principalement des Tuamotu-Gambier et, plus marginalement, des îles Sous-le-Vent (moins de 2 % de la surface dédiée à la perliculture).

Avec une zone économique exclusive (ZEE) de plus de 5 millions de km², soit 47 % des ZEE françaises, l'économie bleue offre un potentiel important pour l'avenir.

Transport et fret maritime, chantiers navals, aquaculture et perliculture, pêche, tous ces secteurs sont une source de développement, sans compter l'exploitation des richesses minérales profondes qui font l'objet de recherches.

La pêche polynésienne dispose d'atouts indéniables et prévoit de doubler sa production dans les 10 ans à venir.

L'agriculture reste majoritairement artisanale, avec de petites exploitations familiales et ne répond que partiellement aux besoins du marché intérieur.

La culture du coprah et son traitement permettent de produire une huile à destination des fabricants de monoï, huile parfumée au tiaré Tahiti (*Gardenia tahitensis*), de renommée internationale.

LA ZONE ÉCONOMIQUE EXCLUSIVE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE EST SUPÉRIEURE À LA SUPERFICIE DE L'UNION EUROPÉENNE.

L'artisanat traditionnel, souvent exercé au sein d'associations, constitue un revenu d'appoint non négligeable. Ses produits sont écoulés auprès des touristes ou lors d'expositions à Tahiti.

Les Australes sont réputées pour leur vannerie et les Marquises pour la sculpture et le tatouage.

Début 2016, la Polynésie française et la Nouvelle-Zélande ont signé un accord de coopération relatif à un projet international de connectivité du Pacifique. Fin 2018, la mise en service du câble Natitua (fibre optique) est une étape majeure dans l'évolution et le désenclavement numérique du pays.

ÉCHANGES 2018
NOUVELLE-CALÉDONIE
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Export Import

en millions F.CFP

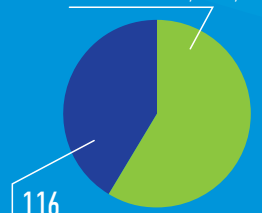

Le Mont Otemanu, Bora-Bora.

L'INFORMATION DES ACTIONNAIRES

MESURE ET SURVEILLANCE DES RISQUES

L'information relative à la mesure et à la surveillance des risques a fait l'objet de communications formelles au Conseil d'Administration. Suivant les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014, relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR, la Banque Calédonienne d'Investissement a poursuivi en 2018 le renforcement de son dispositif de contrôle des risques.

ACTIVITÉ DES FILIALES

L'activité des filiales de la BCI demeure contenue par comparaison au niveau d'activité de la banque elle-même.

- La **SOCADIR**, SARL créée en 1993, a pour objet principal l'acquisition, la mise en valeur de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, et la réalisation de toute construction. Dans ce cadre, elle acquiert, en vue d'assurer leur gestion et leur revente, les biens immobiliers et mobiliers saisis par la BCI et qui n'ont pas trouvé acquéreur lors des enchères. Elle est également propriétaire de locaux qu'elle donne en location à la BCI et dans lesquels la banque a installé son agence de Bourail.

L'exercice 2018 se solde par un bénéfice de 1,5 millions F CFP, fruit pour l'essentiel de plus-values sur la cession de biens acquis par adjudication.

- La **SOCALPAR**, SARL créée en 2006, a pour objet principal la prise de participations dans toutes personnes morales et notamment dans toutes sociétés ayant leur siège social en Nouvelle-Calédonie, existantes ou à créer, notamment par voie d'achat de titres, souscription au capital ou toute autre forme ainsi que la gestion desdites participations.

L'exercice 2018 se solde par un résultat nul après que la BCI ait consenti un abandon de compte courant à hauteur de 96 000 F CFP. Cet abandon de compte courant, qui vise à maintenir les capitaux propres au niveau du capital social a été rendu nécessaire pour compenser les charges de l'exercice.

La BCI est également propriétaire de deux SCI, la SCI DE L'AVENIR, propriétaire du siège social de la banque qu'elle donne en location à celle-ci et la SCI LE BANIAN propriétaire de 110 places de parking louées principalement au personnel de la banque. L'activité et les résultats de ces sociétés utiles au fonctionnement quotidien de l'établissement n'appellent pas de commentaire particulier.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Nous n'avons connaissance d'aucun événement porté à notre attention postérieurement à la clôture de l'exercice et dont l'incidence aurait pu donner lieu à ajustement dans les comptes annuels, ni d'évènements ayant un caractère significatif sur l'activité de ce début d'année 2019 ou sur la situation financière de l'établissement.

CAPITAL ET DIVIDENDES

Le capital de la BCI est détenu, à hauteur de 50 % par la Nouvelle-Calédonie, de 49,9 % par COFIBRED et de 0,1 % par l'Agence Française de Développement.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement, réunie en séance le 25 avril 2018, a approuvé la proposition du Conseil d'Administration de distribuer 900 millions F CFP sur le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces dividendes ont été mis en paiement fin juin 2018.

PROJET DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Il est proposé de soumettre à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires la décision de distribuer en dividende au titre du résultat 2018 la somme de 900 millions F CFP et d'affecter l'autre part du résultat soit 1 945 millions F CFP en réserves.

Comme les années précédentes, cette proposition répond à deux objectifs qui sont, le premier de rémunérer à un niveau acceptable l'investissement des actionnaires, et le deuxième, de faire croître les fonds propres de l'établissement et ce faisant de préserver ses capacités d'octrois de crédits tout en maintenant une marge de sécurité par rapport au seuil réglementaire du ratio de solvabilité. Ce ratio sera porté à 10,5 % au 1er janvier 2019, à 10,75 % au 1er juillet 2019 et pourrait atteindre 13 % par ajouts de marges de sécurité supplémentaires imposées par le régulateur.

PERSPECTIVES

L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) prévoit en 2019 une nette décélération de la croissance économique mondiale. Elle estime que la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial devrait s'établir à 3,3 % en 2019 et 3,2 % en 2020, alors que sa prévision était de 3,7 % en 2018. L'Asie et l'Europe devraient être les plus impactées. Ce ralentissement trouve sa source dans les tensions commerciales actuelles et la hausse des taxes douanières.

La Nouvelle-Calédonie ne devrait pas être épargnée dans ce contexte. L'évolution du marché du nickel et de ses dérivés sera particulièrement surveillée, au regard de son importance pour le pays. Et, bien que le premier référendum d'autodétermination soit aujourd'hui derrière elle, les regards seront tournés vers les élections provinciales à venir et sur le second referendum prévu fin 2020.

La BCI sera attentive à ces évolutions tout en demeurant clairement animée par la volonté de s'impliquer dans le financement des projets des Calédoniens et le soutien de l'économie locale.

AUTRES INFORMATIONS

COMPTES INACTIFS

Au 31 décembre 2018, la BCI dénombrait 1 679 comptes inactifs pour un total de 188,6 millions F CFP. Conformément à la Loi Eckert, la banque met en œuvre les moyens nécessaires à la recherche des clients titulaires de ces comptes.

Livret A

Au 31 décembre 2018, la part des fonds collectés par la banque au titre du Livret A et non centralisée à la Caisse des Dépôts et Consignations s'élève à 22,1 millions F CFP. Ces fonds sont employés par la banque au financement des petites et moyennes entreprises, notamment pour leur création et leur développement, ainsi qu'au financement de travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens.

LE CONTRÔLE INTERNE
ET LA GESTION DES RISQUES

Le contexte dans lequel évoluent les établissements financiers les conduit à maîtriser un nombre toujours plus élevé de dispositifs réglementaires, à mettre en œuvre une politique de gestion des risques toujours plus aboutie, à sécuriser toujours plus le traitement des opérations et des flux et à adapter en permanence leur organisation à ces contraintes. Les services de contrôle de la banque veillent à ce que tous les risques soient correctement appréhendés et qu'ils restent compatibles tant avec les capacités financières de l'établissement qu'avec ses fonds propres.

1. ORGANISATION DU CONTRÔLE

Le système de contrôle interne de la BCI s'inscrit ainsi dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des dispositions du Code monétaire et financier, incluant notamment la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et des dispositions édictées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les objectifs du système de contrôle interne de la BCI consistent à :

1. Développer une culture du risque et des contrôles parmi les collaborateurs de la banque, notamment afin de prévenir le risque de fraude ;
2. Renforcer, de manière continue, l'efficacité et la qualité du fonctionnement de l'entreprise ;
3. Garantir la fiabilité de l'information, notamment en matière comptable et financière ;
4. Assurer la sécurité des opérations conformément aux lois, aux règlements et aux instructions de la Direction Générale.

Afin de dissocier les fonctions opérationnelles des fonctions de contrôle et de se conformer à l'arrêté du 3 novembre 2014, le contrôle repose sur un premier niveau assuré au sein des Directions opérationnelles, sur un deuxième niveau effectué par le contrôle permanent et pris en charge par des services dédiés n'ayant pas d'activité opérationnelle au sens réglementaire et, enfin, sur un troisième niveau assuré par le contrôle périodique.

Les acteurs du contrôle permanent de deuxième niveau sont :

La Direction Administrative et Financière, en charge du contrôle comptable.

Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'informations.

La Direction des Risques et de la Conformité, dont les principales missions sont :

- de concourir à la bonne gouvernance en matière de gestion des risques, notamment en contribuant à l'élaboration des politiques des risques et au dimensionnement de l'appétit aux risques ;
- de veiller au bon niveau d'information de l'organe de surveillance, des dirigeants effectifs, des autorités de contrôles et de l'ensemble des collaborateurs (prévention) ;
- d'assurer la mesure des risques (outils et indicateurs) ;
- de s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de maîtrise des risques, au travers de la surveillance et des contrôles permanents des risques.

La mise en œuvre de ces missions contribue au développement, à la rentabilité et à la sécurité des activités

dont la maîtrise des risques relève, en premier niveau, de la responsabilité des directions opérationnelles. Celles-ci s'assurent de la bonne réalisation des contrôles entrant dans leur champ de responsabilité.

La stratégie de la BCI est d'intégrer la dimension de gestion des risques dans l'ensemble des décisions prises à tous les niveaux. Si cela se traduit par une implication forte de la Direction Générale, qui est responsable du dispositif de contrôle interne, les premiers responsables et contrôleurs de ces risques demeurent bien évidemment les directions et services opérationnels de la banque.

Ces derniers sont notamment chargés :

- de la conformité et de la maîtrise des activités placées sous leur responsabilité ;
- de la mise en œuvre des contrôles de premier niveau ;
- de l'établissement, la mise à jour et du respect des procédures liées à leur périmètre d'activité.

À l'issue de leurs missions, les contrôleurs permanents de deuxième niveau indiquent, le cas échéant, aux hiérarchies compétentes, les éventuelles actions correctrices nécessaires, dès lors que celles-ci n'ont pas déjà défini des plans d'action adéquats.

Les préconisations du contrôle permanent de deuxième niveau, comme les recommandations émises par le contrôle périodique, font l'objet d'une mise en œuvre dans un délai apprécié en fonction du niveau de risque.

Il est rendu compte régulièrement, tant à la Direction Générale qu'au Conseil d'Administration, de l'état du dispositif de contrôle permanent et de l'état des risques de la BCI.

2. LES PRINCIPAUX RISQUES

L'activité de la banque se concentrant pour l'essentiel sur l'octroi de prêts et de crédits, et la collecte de ressources, la BCI est principalement exposée aux risques de crédits, de taux et de liquidité.

Le risque de crédit et de contrepartie est encadré par la Politique des Risques de Crédit. Elle fait l'objet de limites par contrepartie et par secteur. Un système délégataire adéquat, complété par un suivi des portefeuilles et par un dispositif de surveillance assure la maîtrise de ce risque.

Le risque de liquidité fait l'objet d'un encadrement rigoureux reposant notamment sur des indicateurs et la BCI veille au respect des ratios règlementaires applicables, y compris en anticipant les conséquences des évolutions réglementaires annoncées.

Le risque de taux est lié à l'activité d'intermédiation et de transformation. Il est encadré, tout comme le risque de liquidité, par la Politique des Risques Financiers et fait l'objet de limites spécifiques.

Le risque de change, est encadré par des limites strictes. Le risque de change franc CFP / euro ne fait, quant à lui, l'objet d'aucune couverture, compte tenu que la parité fixée par décret est inchangée depuis 1946.

La BCI, comme tout établissement, est également exposée au risque opérationnel y compris le risque juridique, au risque de non-conformité et au risque portant sur la sécurité des systèmes d'informations et la continuité des activités.

Le risque opérationnel se définit comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraudes interne et externe.

Le risque juridique résulte du risque de litige avec une contrepartie, provenant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à la banque au titre de ses opérations.

Le risque de non-conformité se définit comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire,

de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naîtrait du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières.

Enfin, le dispositif de **sécurité des systèmes d'information** vise à protéger la BCI à l'égard des intrusions et des vols d'informations. Il fait l'objet de campagnes de tests, d'audits et de mesures préventives.

2.1 LE RISQUE DE CRÉDIT SUR LA CLIENTÈLE

Ce risque se matérialise lorsque certains clients ne sont plus en mesure de faire face à leurs obligations à l'égard de la banque. La maîtrise de ce risque découle de la capacité de la banque à analyser de façon pertinente la situation financière des emprunteurs et la viabilité de leurs projets, de sa politique d'engagement et, bien entendu, de l'évolution de l'environnement économique. La gestion de ce risque est d'autant plus importante lorsque la BCI intervient dans son rôle d'appui au développement économique.

2.1.1 ORGANISATION

La Direction de l'Exploitation Commerciale

Le contrôle est assuré en premier niveau par les conseillers de clientèle qui procèdent à un suivi permanent des engagements de leurs clients afin d'appréhender toute évolution de nature à dégrader la qualité de leur portefeuille.

Ce suivi s'effectue à partir d'outils de détection avancée du risque basé sur des critères externes et internes, notamment le fonctionnement des comptes (opérations soumises à autorisation, dépassements de limites, impayés, alertes juridiques). Ces indicateurs visent à permettre l'identification et la prise en charge d'un dossier potentiellement à risque, en amont de l'apparition d'impayés.

Ce premier niveau s'attache en outre à instruire les engagements nouveaux avec la prudence qui s'impose, dans le cadre d'un système de délégations unipersonnelles fondé sur des critères d'encours et de qualité de la contrepartie, mesurée par la notation interne.

Le Service des Risques de Crédit

Le Service des Risques de Crédit émet un avis indépendant, circonstancié et spécifique sur les demandes de financement faites par des emprunteurs et sortant des délégations accordées à la Direction de l'Exploitation. Cette analyse intervient par conséquent à priori.

Le Service des Risques de Crédit procède également à des contrôles à posteriori sur des dossiers de prêts et de crédits afin de vérifier la bonne application de la politique des risques de crédit et du schéma délégataire.

Le Service des Risques de Crédit est, par ailleurs, chargé de produire mensuellement les états de surveillance et de contrôle des risques de crédit qui permettent de mesurer l'évolution de la qualité globale du portefeuille et de vérifier la bonne diversification de celui-ci par secteur économique mais aussi par filière ou par type de clientèle.

Les Comités de Suivi des Risques de Crédit

Le Service des Risques de Crédit rend régulièrement compte de ses travaux lors de Comités dédiés à cet effet qui réunissent, autour de la Direction Générale, la Direction de l'Exploitation, la Direction des Engagements, la Direction Administration Finance et la Direction de l'Audit.

Le Comité des Comptes Ordinaires Débiteurs et des Retards Forts examine mensuellement, sur les encours jugés préoccupants, les déclassements en créances douteuses à opérer et décide des plans d'action et de la couverture des risques potentiels.

Le Comité trimestriel des Provisions procède, à partir d'un certain seuil, à la revue des dossiers dépréciés, présentés par le responsable du Service Risques de Crédit, et valide le taux de provisionnement proposé.

Le Comité « Watch List » passe en revue la situation de contreparties pour lesquelles une surveillance renforcée est

exercée. La « watch list » est déterminée à partir de critères de notation et d'engagements.

Le Comité Trimestriel des Risques de Crédit examine l'évolution et la répartition détaillée de l'encours douteux, l'évolution du coût du risque, des encours groupes et de l'exposition de la BCI sur les filières sensibles. Une présentation est également effectuée sur les promotions immobilières : suivi des principaux dossiers et évolution statistique. La notion de périmètre de groupe de contrepartie constitue également l'un des axes de ses analyses, conformément aux principes de « grappage » de la réglementation.

La Direction des Engagements

Pôle Recouvrement Amiable

Selon les procédures de la BCI, un déclassement en douteux entraîne le transfert du client au Pôle Recouvrement Amiable.

Exceptionnellement, il peut être décidé de conserver la relation au sein du portefeuille du conseiller de clientèle. Cette exception doit faire l'objet d'une note argumentée signée par le conseiller de clientèle et par le Responsable de Direction concerné.

Le Service Contentieux

En cas d'échec ou de situation compromise, le dossier est transféré au Service Contentieux pour exécution des garanties ou prise de nouvelles garanties judiciaires.

Les encours douteux et les encours douteux compromis (i.e. contentieux) sont spécifiquement identifiés dans le système d'information de la banque et comptabilisés distinctement des encours sains.

Les limites globales

Le dispositif se caractérise par les éléments suivants :
Définition d'un périmètre de filières sensibles :

Une filière est qualifiée de sensible dès lors que le taux de provision sur encours bruts moyen des trois derniers exercices est supérieur à 5 %, ou si les perspectives de conjoncture économique justifient son maintien ou son entrée dans cette catégorie, selon le principe de précaution. Une surveillance complémentaire est effectuée sur l'évolution du taux de douteux entre deux exercices.

Les filières qualifiées de sensibles sont suivies mensuellement et deux limites ont été fixées :

- Limitation pour l'ensemble de ces filières à un plafond d'encours fixé à 30 % de l'ensemble des risques directs et de hors-bilan portés par la banque.
- Limitation globale des nouveaux octrois de prêts amortissables et crédits promoteurs sur ces filières, de façon à se conformer à une tolérance de pertes anticipées liées à ces dossiers fixée pour l'exercice. Cette limite est déterminée en fonction des historiques de risque enregistrés par la banque sur ces secteurs et validée par le Conseil d'Administration.

Les filières économiques considérées comme non sensibles, en raison des critères mentionnés supra, font également l'objet d'un encadrement par des limites reposant sur l'encours global.

2.1.2 L'ENCOURS DOUTEUX ET CONTENTIEUX À LA BCI

Au 31 décembre 2018, la BCI enregistre un ratio d'encours douteux sur encours total brut de 3,7 %, contre 3,6 % en 2017. Le taux de provisionnement est de 62,7 %, contre 67,9 %, au 31 décembre 2017.

La réglementation en vigueur définit par ailleurs des limites prudentielles sur les grands risques. Celles-ci sont respectées, au 31 décembre 2018, puisqu'aucune exposition sur un groupe de contreparties ne dépasse la limite interne de 14 % et 16 % pour la Nouvelle-Calédonie (limite réglementaire de 25 % des fonds propres réglementaires). La première exposition représente 10,84 % des fonds propres réglementaires.

Au 31 décembre 2018, ces fonds propres réglementaires

★ Îles Salomon

Statut : Monarchie constitutionnelle
Capitale : Honiara
Population totale (2017) : 647 581 hab.
Monnaie : Dollar des Salomon
Langues : Anglais (langue officielle), Pijin (proche du Bichelamar parlé au Vanuatu), une soixantaine de langues méso-mélanésiennes (environ 90 % de la population), quatre langues papoues, quelques langues polynésiennes et le gilbertin

Les îles Salomon sont situées à l'est-sud-est de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les archipels qui composent ce pays se trouvent essentiellement en mer des Salomon et en mer de Corail. Ils sont constitués d'une douzaine d'îles principales et de près d'un millier d'îles plus petites situées à cheval sur deux archipels : les îles Salomon pour la majorité du pays et les îles Santa Cruz pour la province de Temotu.
Cet archipel s'étend sur environ 1 100 km de longueur pour 600 km de largeur, la superficie totale des terres représente 27 540 km².

On y trouve de nombreux sites de la Seconde Guerre mondiale. La province de Guadalcanal est l'une des plus grandes îles de l'archipel.

Les îles Salomon sont le pays le plus pauvre de la région Pacifique.

Les cultures vivrières itinérantes (patate douce, banane, manioc, sorgho, igname) ou de plantations (noix de coco, coprah, huile de palme, soja, cacao) sont associées à l'élevage porcin et ovin, à la sylviculture et à la pêche.

La plupart des produits manufacturés et des produits pétroliers doivent être importés.

Les eaux de la ZEE sont riches en thonidés pour lesquels Japonais et Américains ont acquis d'importants droits de pêche.

L'agriculture fournit quelques produits à l'exportation comme le coprah, le cacao, le riz et l'huile de palme.

L'exploitation des forêts de l'archipel fournit l'essentiel des exportations.

Les îles sont riches en ressources naturelles peu exploitées (or, zinc, nickel, chrome, bauxite, phosphates).

Un faible tourisme vient compléter les maigres recettes du pays.

Avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Vanuatu, les îles Salomon font partie des trois membres fondateurs du Groupe Fer de Lance Mélanésien (GFLM), alliance économique des pays mélanésiens.

L'EXPLOITATION DES RICHES FORÊTS DE L'ARCHIPEL FOURNIT L'ESSENTIEL DES EXPORTATIONS.

La Nouvelle-Calédonie n'entretient pas, à l'heure actuelle, de relations de coopération avec les îles Salomon.

Une mission exploratoire a eu lieu à Honiara en début d'année 2017, afin d'identifier les principaux axes de coopération à développer. Elle a été suivie, en milieu d'année 2018, d'une mission de diplomatie économique conduite par le président du Gouvernement, qui a permis de poser les bases d'un projet de Plan conjoint de coopération bilatérale entre les deux pays.

ÉCHANGES 2018
NOUVELLE-CALÉDONIE
ÎLES SALOMON

Export Import

en millions F.CFP

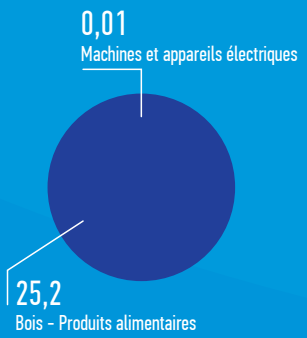

Maisons traditionnelles, Auki, province de Malaita.

atteignent la somme de 32 983 millions F CFP hors résultat de l'exercice.

2.2 LES RISQUES DE GESTION DE BILAN

2.2.1 LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité se définit comme l'incapacité à faire face, à tout moment, au remboursement de passifs exigibles et au financement de l'ensemble des actifs.

Le maintien d'une liquidité suffisante demeure donc une nécessité primordiale pour les banques.

La mesure de ce risque est effectuée en comparant l'écoulement (ou amortissement) des emplois et celui des ressources, ce qui permet de mettre en évidence les décalages de montants à différentes échéances, constitutifs d'éventuelles impasses.

La Direction Administrative et Financière effectue un suivi quotidien de la trésorerie et de la liquidité avec la production du tableau de suivi de la trésorerie et en calculant chaque jour le ratio de liquidité à court terme (LCR). Ces indicateurs sont transmis à la Direction Générale.

La gestion du risque de liquidité est encadrée dans les établissements bancaires par une norme qui prend la forme d'un ratio réglementaire à court terme, dénommé LCR (*Liquidity Coverage Ratio* / ratio de couverture de liquidité).

Cette norme vise à faire en sorte qu'une banque dispose d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (*HQLA, high quality liquid assets*) non grevés, sous forme d'encaisse ou d'autres actifs pouvant être convertis en liquidités sur des marchés privés sans perdre – ou en perdant très peu – de leur valeur pour couvrir ses besoins de liquidité, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

L'encours de HQLA non grevés doit au moins permettre à la banque de survivre jusqu'au 30e jour du scénario de tensions, date à laquelle la direction de l'établissement et les responsables prudentiels auront dû décider des actions correctives appropriées, à moins que le problème de la banque n'ait déjà pu faire l'objet d'une résolution ordonnée.

Le seuil plancher de ce ratio a été porté à 100 % au 1er janvier 2018. Au 31 décembre 2018, le LCR de la BCI s'élève à 156 %.

Le second ratio, actuellement en période d'observation et non encore contraignant, est le NSFR (*Net Stable Funding Ratio*). Il vise le même objectif que le LCR mais sur une période d'un an pour inciter les banques à rallonger leur refinancement.

2.2.2 LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

L'évolution des taux fait courir au porteur d'une créance ou d'une dette à taux fixe ou variable un risque dit risque de taux d'intérêt. Il résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Il est donc primordial pour la banque de disposer des outils nécessaires à la mesure de ce risque afin d'engager les actions correctrices visant à en contrôler les effets.

Le risque de taux structurel de la BCI est mesuré dans une logique de continuité de l'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan. Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment, sans affectation, à priori, des ressources aux emplois. L'échéancement des encours intègre le résultat des modélisations des comportements passés de la clientèle, complétés d'hypothèses à caractère conventionnel sur certains agrégats (principalement les dépôts à vue de la clientèle et les fonds propres).

Les impasses ainsi déterminées permettent de calculer la sensibilité de la position de la banque à la variation des taux.

Les bilans ALM (*Assets and Liabilities Management*) Gestion Actif-Passif sont établis trimestriellement après que les comptes de la période aient été arrêtés. Les hypothèses formées sur les caractéristiques de la production de crédits et de la collecte nouvelle sont ajustées de manière glissante

en considération des faits observés sur la période et des orientations données par la Direction Générale.

Dans le cas de la BCI et conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, c'est le Conseil d'Administration qui approuve les limites futures de risque fixées par les dirigeants effectifs, lors de la séance au cours de laquelle les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion sont examinés, en même temps qu'il prend connaissance de la position de la banque pour l'exercice écoulé par rapport aux plafonds qu'il avait approuvés. Une information sur le suivi intermédiaire des limites est donnée aux administrateurs dans le courant du deuxième semestre, lors de la présentation du rapport intermédiaire sur le contrôle interne.

Le risque de taux d'intérêt est mesuré trimestriellement à la BCI, au moyen d'un outil de modélisation des écoulements des principaux postes de son bilan, sur la base de quatre scénarios :

- une hausse des taux courts et longs de 100 points de base ;
- une baisse des taux courts et longs de 100 points de base ;
- une repentification : baisse des taux courts de 50 points de base simultanée à une hausse des taux longs de 50 points de base ;
- une dépentification : hausse des taux courts de 50 points de base simultanée à une baisse des taux longs de 50 points de base.

Le risque est encadré par une double limite fixée par le Conseil d'Administration, en août 2016, qui vise à ce l'un de ces scénarios n'induise pas une perte de plus de 5 % sur 12 mois ou de 9 % sur 24 mois, de la Marge Nette d'Intérêts prévisionnelle.

La BCI n'a pas été conduite au cours de l'exercice 2018 à effectuer des opérations de couverture de risque de taux.

2.3 LE RISQUE DE RÈGLEMENT, DE CHANGE ET LES RISQUES DE MARCHÉ

Bien que ces risques ne soient pas les principaux risques auxquels la BCI soit exposée compte tenu de son activité, un dispositif de surveillance et de limite est toutefois en vigueur.

2.3.1 LE RISQUE DE RÈGLEMENT

Un plafond interne, applicable à chacune des contreparties et aux groupes de contreparties bancaires auprès desquelles la BCI dispose d'avoirs, a été défini au regard d'un certain nombre de critères, notamment de taille et d'assise financière de l'entité analysée, ainsi que, mais dans une moindre mesure, du niveau de nos relations avec cette entité.

Les utilisations sont suivies en permanence par les opérateurs et contrôlées quotidiennement par la Direction Financière. Les limites sont fixées et revues autant que nécessaire et au moins une fois par an par le Conseil d'Administration.

2.3.2 LE RISQUE DE CHANGE

La BCI est potentiellement exposée au risque de change au travers, d'une part, de son activité de change manuel (du fait du décalage entre commandes de devises et écoulement de celles-ci auprès de la clientèle) et, d'autre part, de la collecte de dépôts libellés en devises auprès de sa clientèle.

Le plafond de risque retenu, qui donne lieu à surveillance quotidienne par la Direction Administrative et Financière, correspond à la valeur maximale d'exposition à partir de laquelle nous serions tenus d'allouer à ce risque des fonds propres réglementaires. Ce plafond représente 2 % des fonds propres réglementaires.

Au 31 décembre 2018, les positions nettes en devises de la banque sont longues, c'est à dire caractérisées par un excédent des avoirs sur les dettes, dans toutes les devises. La limite globale, constituée de la somme des valeurs absolues des positions par devises, s'inscrit dans la limite du plafond ci-dessus et y est demeurée tout au long de l'année.

2.3.3 LE RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché naissent des fluctuations affectant

les principaux paramètres de valorisation d'un portefeuille de négociation : taux d'intérêt, cours des devises, cotation des titres, etc. Les risques de marché sont en général le pendant négatif d'actions intentionnelles fondées sur l'anticipation d'une évolution profitable pour l'établissement de ces mêmes paramètres.

La BCI ne s'expose pas à des risques de cette nature, les métiers hautement spécialisés qui les sous-tendent ne correspondant ni à sa vocation ni à son savoir-faire. Lorsqu'elle agit dans un cadre commercial et pour le compte de ses clients, dans des opérations présentant intrinsèquement des risques de marché, la BCI s'oblige à faire appel à la salle des marchés de la BRED, de sorte que la position nette qui en résulte pour elle soit exactement compensée.

La banque se retrouve alors, exclusivement, face à un risque de contrepartie ou de crédit qui naîtrait de la défaillance à l'échéance de son propre client quant à l'exécution du contrat.

2.4 LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel, défini par l'article 10 j de l'arrêté du 3 novembre 2014, est le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'évènements extérieurs, y compris le risque juridique.

Le mécanisme de prévention et de couverture des risques de la BCI repose sur l'élaboration et la revue annuelle de la cartographie des risques opérationnels. Cette cartographie est une analyse prospective permettant d'identifier les différentes situations de risques opérationnels susceptibles d'impacter les activités de l'établissement.

La connaissance des risques et de leurs impacts au travers de la cotation est le prérequis pour mettre en place des plans d'actions adaptés dont l'objectif est de piloter les principaux risques, afin réduire la charge pour l'établissement.

L'objectif de la cotation est de favoriser une gestion des risques par priorisation, par rapport à des risques récurrents et des risques majeurs.

La BCI s'est dotée d'un applicatif dédié aux contrôles de premier et deuxième niveau, en substitution des Points de Surveillance Fondamentaux et du Guide de Contrôle de premier niveau agence précédemment en vigueur.

Lors des études de processus et des contrôles agences, les contrôles contradictoires réalisés en partie sur un échantillon en premier niveau permettent de mesurer l'efficacité du dispositif de contrôle interne et le degré de maîtrise du risque. Au cours de l'exercice 2018, 4 processus et 26 agences ont été contrôlés par le Service des Risques Opérationnels conformément au plan de contrôles annuels.

À l'issue de ses missions de contrôles, le Service des Risques Opérationnels formalise ses constats et préconisations dans un rapport remis aux responsables de l'entité concernée, à la Direction Générale et à la Direction de l'Audit.

Les résultats des travaux menés par ce service sont présentés trimestriellement dans le cadre du Comité des Risques Opérationnels.

Dans la conduite de son activité, la BCI dispose d'un référentiel central de procédures et de notes de service très complet. Toutes les activités de la banque ont été inventoriées et toutes font l'objet de procédures. La maille est très fine pour les activités qui constituent le cœur du métier : dépôts, crédits, guichet, risques, contrôles, reporting et sécurité opérationnelle (informatique, anti-intrusion, événements climatiques, etc.), gestion du personnel et habilitations. L'actualisation de ce dispositif oblige à un effort permanent de mise à jour et de formalisation de nouvelles procédures.

2.5 LES RISQUES DE NON-CONFORMITÉ, DE BLANCHIMENT ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME

Le Pôle Conformité identifie, évalue et suit les risques de non-conformité encourus par l'établissement, conseille et rend compte à la Direction Générale ainsi qu'à la Direction des Risques et de la Conformité.

À cette fin, le Pôle Conformité rend un avis de conformité avant le lancement d'un nouveau produit ou processus, assiste et conseille les collaborateurs de la banque sur des problématiques portant sur la conformité bancaire, effectue des contrôles portant sur la mise en œuvre, par les opérationnels impactés, des évolutions législatives et règlementaires.

Le Pôle Conformité - Lutte Contre le Blanchiment et Financement du Terrorisme (LCB-FT) veille à la cohérence et à l'efficacité du contrôle, au respect de la réglementation en vigueur relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Le Pôle a notamment pour missions :

- La formation : la sélection des supports de formation LCB-FT, dispensée en e-learning depuis 2018.
- La surveillance, la détection, le renseignement des flux atypiques ainsi que la déclaration des transactions à TRACFIN.
- Le contrôle du risque de non-conformité ainsi que le respect de la réglementation en vigueur.

Le contrôle des opérations atypiques de la BCI se fait au travers d'un logiciel qui couvre l'ensemble du processus de détection préventive du blanchiment d'argent permettant ainsi de contrôler les relations clients selon une typologie de risques. Les opérations atypiques ainsi détectées sont remontées sous forme d'alertes aux collaborateurs en charge de la relation commerciale. Le Pôle Conformité LCB-FT effectue un contrôle de deuxième niveau sur la qualité des réponses apportées ainsi que sur la complétude du traitement des alertes. Le Pôle Conformité LCB-FT dispose d'un environnement qui lui est dédié et dans lequel sont insérés certains scénarios de profilage.

Le Comité Conformité, auquel siège la Direction Générale, la Directrice des Risques et de la Conformité et les Représentants des Directions Opérationnelles, se tient trimestriellement.

2.6 LE PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS ET LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

La BCI a mis en place un Plan d'Urgence et de Poursuite des Activités (PUPA) c'est-à-dire, tel que le définit la règlementation bancaire : *« l'ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crises, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise puis la reprise planifiée des activités et à limiter ses pertes »*.

La réglementation demande également aux établissements financiers de s'assurer, d'une part, que leur organisation et la disponibilité de leurs ressources humaines, immobilières, techniques et financières font l'objet d'une appréciation régulière au regard des risques liés à la continuité de l'activité et, d'autre part, de s'assurer de la cohérence et de l'efficacité des plans de continuité de l'activité dans le cadre d'un plan global.

Ceci implique de vérifier que les procédures de secours informatique sont disponibles afin d'assurer la continuité de l'exploitation en cas de difficultés graves dans le fonctionnement des systèmes informatiques et que l'intégrité et la confidentialité des informations sont préservées en toute circonstance. Ce contrôle de la sécurité des systèmes d'information est pris en charge par le **Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI)**.

Afin de garantir sa continuité d'activité, la BCI dispose d'un PUPA couvrant plusieurs scénarios de sinistres détaillés ci-dessous :

- indisponibilité durable des locaux ;
- indisponibilité durable du système d'information ;
- indisponibilité durable des personnes.

Et, compte tenu de la récurrence des cyclones tropicaux dans la zone du Pacifique Sud, un scénario de crise spécifique à ce type de phénomène a été formalisé.

3 niveaux de reprise ont également été définis et retenus

et l'ensemble des processus et activités de la BCI ont été catégorisés selon ces niveaux :

- Niveau 1, correspondant à une reprise sous 4 h des activités composant le noyau prioritaire,
- Niveau 2, correspondant à reprise sous 2 à 5 jours ouvrés,
- Niveau 3, correspondant à une reprise sous une semaine, voire plus.

Les personnes disposant des savoir-faire pour réaliser chaque activité prioritaire sont identifiées. Le cas échéant, des procédures dégradées sont formalisées quand un fonctionnement en mode non nominal de l'activité est acceptable.

En cas de crise, l'information remonte par voie hiérarchique et la Direction Générale convoque la cellule de crise qui décide alors d'activer ou non le PUPA. Suivant la nature de l'évènement, la cellule de crise se réunit, a minima, une fois par jour pour faire un point de situation et anticiper les actions à venir, que ce soit en interne pour l'organisation de l'activité ou en externe (relation avec prestataire, communication).

En cas d'indisponibilité des locaux, le personnel devant effectuer des opérations prioritaires est redéployé au sein de notre réseau d'agences.

En cas d'indisponibilité du Système d'Information (SI), la BCI le bascule sur son site de secours informatique.

En cas d'indisponibilité durable des personnes, un pilotage des activités prioritaires en manque de personnel est effectué quotidiennement au travers d'un tableau de bord. Des moyens exceptionnels sont alors alloués pour assurer la continuité (redéploiement d'agents sur d'autres activités, priorisation des tâches, etc.).

Concernant le scénario d'indisponibilité du SI, quatre tests de bascule informatique annuels sont réalisés en dehors des heures ouvrées, permettant de s'assurer de la capacité de la banque à basculer sur son site de secours informatique. Les groupes électrogènes, alimentant notamment les salles informatiques, font également l'objet de plusieurs tests.

Au cours de l'exercice 2018, le PUPA « Cyclone » a été déclenché à deux reprises (cyclone GITA et cyclone HOLA). Le bilan du déclenchement des deux PCA « Cyclone » est positif. Les procédures sont correctement appliquées, les consignes de sécurité, d'arrêt et de reprise des activités sont efficientes et opérationnelles.

3. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'existe pas, au 31 décembre 2017, de fait exceptionnel ni de litige susceptible d'affecter de façon significative les résultats et la situation financière de la banque dont les conséquences, telles qu'estimées par la banque, n'auraient pas été prises en compte. Les actions en responsabilité engagées contre la banque sont identifiées et provisionnées à hauteur du risque estimé.

RESPONSABILITÉ ET ENGAGEMENTS

BANCARISATION

Le réseau d'agences de la BCI couvre l'ensemble des 3 provinces. La banque est notamment le seul établissement présent dans certaines communes de la Grande Terre mais aussi sur les îles Loyauté et à l'île des Pins. Elle facilite ainsi l'accession aux services bancaires de toutes les populations et notamment des populations faiblement bancarisées.

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE

Depuis 30 ans, parce que c'est sa mission, la BCI accompagne le développement économique du territoire. Pour le monde de l'industrie et du commerce, la BCI est un atout essentiel dans un marché mondialisé, de plus en plus concurrentiel et volatile. Son savoir-faire et son expérience des échanges commerciaux, au niveau local comme à l'international, font de la BCI le partenaire privilégié du monde de l'entreprise.

ENCOURAGER LES ENTREPRISES

La BCI accompagne l'essor des petites, moyennes et grandes entreprises de tous les secteurs, qu'il s'agisse de l'industrie, de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat ou des services... Elle partage son expérience et son savoir-faire avec elles, dans une relation de confiance. En soutenant les entrepreneurs et l'innovation, la BCI insuffle à l'économie une dynamique empreinte de cet esprit pionnier et solidaire qui a forgé l'identité calédonienne.

INVESTIR DANS L'ÉDUCATION ET LA CULTURE

Les nouvelles générations seront les acteurs de la vie économique future de la Nouvelle-Calédonie. Pour acquérir des compétences solides, la BCI propose des solutions adaptées aux jeunes qui souhaitent faire leurs études en métropole ou à l'étranger. Sur le territoire, elle participe aussi activement à plusieurs programmes de formation.

PROMOUVOIR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La banque s'engage dans le financement de moyens de production d'énergie verte en proposant des solutions de financement aux conditions préférentielles. En contribuant à promouvoir les énergies renouvelables, elle s'inscrit ainsi dans une démarche économique durable et responsable.

SOUTENIR LES PASSIONNÉS

Parce que la BCI entend soutenir des sports qui véhiculent des valeurs qu'elle partage, elle accompagne nombre de sportifs du territoire via le sponsoring. Il s'agit ainsi de les soutenir et leur donner les moyens de pratiquer leur passion dans les meilleures conditions possibles.

GESTION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE

La BCI s'est engagée depuis de nombreuses années dans le recyclage de ses matériels informatiques. Ceux-ci sont donnés à des écoles ou à des associations après avoir été reconditionnés et, lorsque ce n'est pas possible, ils sont confiés à une entreprise qui procède au recyclage de ces matériels en fin de vie.

PARTAGER DES MOMENTS FORTS

La proximité étant une mission première de la BCI en Nouvelle-Calédonie, quoi de plus normal pour elle que d'accompagner depuis plus de 20 ans les principaux événements de la vie calédonienne que sont les foires agricoles et les salons !

ACCOMPAGNER LES INSTITUTIONS LOCALES

Le développement de la Nouvelle-Calédonie est au cœur des préoccupations de la BCI. Depuis sa création au service du pays et avec un actionnaire principal qui n'est autre que la Nouvelle-Calédonie elle-même, la BCI accompagne les institutions dirigeantes du pays, dans leurs besoins au quotidien et dans leurs projets.

★ Vanuatu

Statut : République
Capitale : Port-Vila
Population totale (2016) : 272 459 hab.
Monnaie : Vatu
Langues officielles : Français, Anglais, Bichelamar

Anciennement connu sous le nom de Nouvelles-Hébrides et situé en mer de Corail, à 539 km au nord-nord-est de la Nouvelle-Calédonie, le Vanuatu se compose de 81 îles pour la plupart d'origine volcanique.

Les terres de l'archipel couvrent environ 12 000 km² et s'étendent sur environ 1 300 km de long. Les trois plus grandes îles de l'archipel sont Espiritu Santo (3 956 km²), Malekula (2 041 km²) et Éfaté (900 km²).

Port-Vila, capitale portuaire et centre économique du pays, se trouve sur l'île d'Éfaté.

Vanuatu signifie « Le pays debout », dérivé du mot *vanua* (terre ou pays) et du verbe *tu* (être debout).

Le mot terre (vanua, fanua ou fenua) est l'un des mots les plus courants du Pacifique. Les gens du pays sont appelés *Ni-Vanuatu*, « de Vanuatu ».

Le Vanuatu bénéficie d'une fiscalité avantageuse. Il n'y a pas d'impôt sur le revenu, aucun impôt sur les plus-values, aucun droit de succession et aucun contrôle des changes.

Les actions de coopération entre la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu s'inscrivent dans le cadre d'une convention conclue avec le gouvernement français, initiée en 2002 et renouvelée depuis, tous les quatre ans.

Cette convention couvre six grands secteurs de coopération :

- le développement économique durable incluant l'agriculture ;
- l'éducation, la francophonie, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes ;
- la recherche et les transferts de technologie ;
- la jeunesse et la culture ;
- la santé ;
- la bonne gouvernance.

Aujourd'hui, la Nouvelle-Calédonie importe essentiellement du kava et un peu de bois du pays voisin qui, pour sa part, reçoit du textile, de la charcuterie, mais aussi des services *made in* Calédonie : formation, géolocalisation, développement informatique...

Le premier sommet économique Nouvelle-Calédonie-Vanuatu a eu lieu le 13 février 2019 à Nouméa. Les gouvernements calédonien et vanuatais s'engagent dans un accord de libre-échange, facilitateur du développement des affaires entre les deux pays.

Du Vanuatu vers la Calédonie : fève de cacao, arachide, kava, agrume, ananas, tubercule, igname, manioc, patate douce, carotte, sauce tomate, jus, vinaigre, confiture, café de Tanna, eau de source, jus de noni, déchets d'aluminium, artisanat du bois, paréos...

De la Calédonie vers le Vanuatu : porc, thon frais, thon congelé, corned-beef, thon en conserve, cassoulet, saucisson, jambon, pâtes alimentaires, fromage, yaourts, farine, agrégats, ciment, scories, poutres en béton, charpente en bois, élingues, tubes PVC, cuves à eau, piscines, aérosols, peintures, textiles imprimés...

LES DEUX PAYS PARTAGENT UNE CULTURE ET UNE HISTOIRE COMMUNES ET ENTRETIENNENT UNE LONGUE RELATION D'AMITIÉ.

ÉCHANGES 2018
NOUVELLE-CALÉDONIE
VANUATU

Export Import

en millions F.CFP

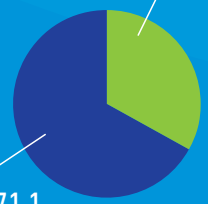

234,6
Produits du règne végétal, graines et fruits, secs ou coupés - Bois

471,1
Produits minéraux, scories notamment
Machines et appareils électriques
Produits chimiques - Produits alimentaires

Volcan sur Ambrym.

LE RAPPORT GÉNÉRAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2018

OCEA NOUVELLE-CALÉDONE

Le Forum du Centre
30 route de la Baie-des-Dames
BP 73 - 98845 Nouméa Cedex

KPMG AUDIT

Immeuble Koneva - 3 rue Ernest-Massoubre
Baie de l'Orphelinat
BP 2232 - 98846 Nouméa Cedex

COMMISSAIRES AUX COMPTES, MEMBRES DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE NOUMÉA

BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT SAEM
Siège social : 54, avenue de la Victoire - 98000 Nouméa
Capital social : 15 000 000 000 F CFP

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Banque Calédonienne d'Investissement SAEM, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français tels qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

ESTIMATIONS COMPTABLES :

Votre société constate des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, selon les modalités décrites dans la note 1.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions spécifiques et statistiques et avons procédé sur ces bases, ainsi que par sondages, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle ont été mentionnées dans le rapport de gestion.

Nouméa, le 1er avril 2019
Les commissaires aux comptes,

OCEA NOUVELLE-CALÉDONIE
Serge Benedetto
Associé

KPMG Audit
Jacques Le Maître
Associé

LES COMPTES ANNUELS PUBLIABLES AU 31 DÉCEMBRE 2018

ACTIF

en milliers F CFP

Notes		31/12/2018	31/12/2017
	Opérations de trésorerie et interbancaires	**39 422 119**	**45 039 907**
	Caisse, banques centrales, C.C.P	**14 932 072**	**19 514 208**
2.1	Créances sur les Établissements de Crédit	**24 490 047**	**25 525 698**
	- À vue	13 625 324	14 964 035
	- À terme	10 864 723	10 561 664
2.2	**Créances sur la clientèle**	**275 609 834**	**262 348 051**
	Créances commerciales	875 979	1 116 116
	Autres concours à la clientèle	266 603 650	253 090 801
	Comptes ordinaires débiteurs	8 130 206	8 141 134
	Opérations sur titres	**6 744 084**	**6 805 961**
2.3.1	Obligations et autres titres à revenu fixe	6 737 493	6 790 404
2.3.2	Actions et autres titres à revenu variable	6 591	15 557
	Valeurs immobilisées	**2 771 339**	**2 690 501**
2.4	Participations et autres titres détenus à long terme	349 202	310 696
2.5	Parts dans les entreprises liées	289 986	291 080
2.6	Immobilisations incorporelles	87 539	42 406
2.7	Immobilisations corporelles	2 023 789	2 025 601
2.8	Prêts participatifs	20 823	20 718
2.9	Créances douteuses	-	-
	Comptes de tiers et divers	**7 648 701**	**6 505 965**
2.9.1	Autres actifs	4 707 492	4 698 990
2.10.1	Comptes de régularisation	2 941 210	1 806 974
	TOTAL ACTIF	**332 196 079**	**323 390 385**

PASSIF

en milliers F CFP

Notes		31/12/2018	31/12/2017
	Opérations de trésorerie et interbancaires	**39 198 820**	**46 398 690**
2.1	Dettes envers les établissements de crédit	**39 198 820**	**46 398 690**
	- À vue	2 871 652	2 600 260
	- À terme	36 327 167	43 798 430
2.2	**Comptes créditeurs de la clientèle**	**206 779 224**	**207 768 839**
	Comptes d'épargne	**27 150 368**	**27 838 483**
	- À vue	27 150 368	27 838 483
	Autres dettes	**179 628 856**	**179 930 356**
	- À vue	102 353 516	102 781 880
	- À terme	77 275 340	77 148 476
	Dettes représentées par un titre	**41 206 897**	**25 940 829**
2.3.3	Titres de créances négociables	41 206 897	25 940 829
	Comptes de tiers et divers	**7 546 065**	**8 358 825**
2.9.2	Autres passifs	2 639 070	3 162 736
2.10.2	Comptes de régularisation	4 906 995	5 196 089
	Provisions et dettes subordonnées	**6 531 172**	**5 934 165**
2.11	Provisions pour risques et charges	1 490 474	1 017 760
2.12	Fonds pour risques bancaires généraux	5 040 699	4 916 404
2.13	**Capitaux propres hors FRBG**	**30 933 901**	**28 989 037**
	Capital souscrit versé	15 000 000	7 500 000
	Réserves	13 089 037	18 467 213
	Report à nouveau débiteur	-	-
	Résultat de l'exercice	2 844 864	3 021 825
	TOTAL PASSIF	**332 196 079**	**323 390 385**

ENGAGEMENTS REÇUS

en milliers F CFP

Notes		31/12/2018	31/12/2017
	Engagements de financement	**-**	**1 789 976**
3.1.1	Engagements reçus d'établissements de crédit	-	1 789 976
	Engagements de garantie	**3 017 386**	**3 198 014**
3.2.1	Engagements reçus d'établissements de crédit	3 017 386	3 198 014
3.3.1	**Autres engagements reçus**	**1 792 033**	**1 914 569**
	Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 792 033	1 914 569
	Engagements reçus de la clientèle	-	-
	TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	**4 809 419**	**6 902 559**

ENGAGEMENTS DONNÉS

en milliers F CFP

Notes		31/12/2018	31/12/2017
	Engagements de financement	**33 732 135**	**38 290 870**
3.1.2	Engagements en faveur de la clientèle	33 732 135	38 290 870
	Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
3.2.2	**Engagements de garantie**	**15 159 428**	**15 392 327**
	Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 049 269	4 789 255
	Engagements d'ordre de la clientèle	10 632 207	10 390 271
	Engagements donnés sur clientèle douteuse	477 952	212 801
3.3.2	**Autres engagements donnés**	**37 234 413**	**15 392 327**
	Autres engagements donnés	37 234 413	4 789 255
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	**86 125 976**	**53 683 198**

COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers F CFP

Notes		31/12/2018	31/12/2017
4.1	**Intérêts et produits assimilés**	**9 855 245**	**9 876 268**
	Sur opérations avec les établissements de crédit	131 946	27 658
	Sur opérations avec la clientèle	9 723 299	9 848 610
4.2	**Intérêts et charges assimilées**	**- 2 962 532**	**- 3 088 554**
	Sur opérations avec les établissements de crédit	- 1 185 136	- 1 219 567
	Sur opérations avec la clientèle	- 1 462 513	- 1 603 850
	Sur dettes représentées par des titres	- 313 290	- 262 776
	Autres intérêts et charges assimilées	- 1 593	- 2 361
4.3	**Revenus des titres à revenu variable**	**82 514**	**76 448**
4.4	**Commissions (Produits)**	**4 640 692**	**4 547 391**
4.5	**Commissions (Charges)**	**- 1 198 026**	**- 1 112 373**
4.6	**Gains sur opérations de portefeuille de négociation**	**643 421**	**566 766**
	Solde (bénéfice) des opérations de change	643 421	566 766
4.7	**Gains sur opérations de portefeuille de placement et assimilés**	**-**	**41 930**
	Solde (bénéfice) des opérations sur titres en portefeuille	-	41 930
4.8	**Autres produits et charges d'exploitation bancaire**	**41 717**	**24 236**
4.8.1	Autres produits d'exploitation bancaire	139 688	203 559
4.8.2	Autres charges d'exploitation bancaire	- 97 971	- 179 323
	Produit Net Bancaire	**11 103 032**	**10 932 113**
4.9	**Charges générales d'exploitation**	**- 4 889 509**	**- 4 724 361**
4.9.1	Frais de personnel	- 3 581 723	- 3 442 316
4.9.2	Autres frais administratifs	- 1 260 928	- 1 218 281
4.9.3	Impôts et taxes	- 46 859	- 63 764
4.10	**Dotations aux amortissements et dépréciations**	**- 270 711**	**- 261 271**
	Résultat brut d'exploitation	**5 942 811**	**5 946 481**
4.11	**Coût du risque**	**- 614 789**	**- 512 187**
	Résultat d'exploitation	**5 328 022**	**5 434 294**
4.12	**Gains ou pertes sur actifs immobilisés**	**31 358**	**- 57 911**
	Résultat courant avant impôt	**5 359 380**	**5 376 383**
4.13	**Résultat exceptionnel**	**- 240 538**	**27 999**
	Résultat avant FRBG et impôts	**5 118 841**	**5 404 382**
2.12	**Dotations / Reprises de FRBG et provisions règlementées**	**- 124 294**	**- 105 217**
4.14	**Impôt sur les bénéfices**	**- 2 149 683**	**- 2 277 341**
	RÉSULTAT NET	**2 844 864**	**3 021 825**

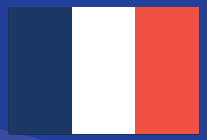

★ Wallis-et-Futuna

Statut : Collectivité d'outre-mer rattachée à la France
Chef-lieu : Mata-Utu
Population totale (2018) : 11 558 hab.
Monnaie : Franc Pacifique
Langues officielles : Français, Wallisien, Futunien

Constitué de trois îles qui ne forment pas un archipel, Wallis, Futuna et Alofi, le territoire a une superficie de 124,2 km² (Wallis : 75,64 km², Futuna : 46,28 km² et Alofi : 17,78 km²) soit à peine plus que Paris intra-muros.

Territoire français le plus éloigné de la métropole, il est situé à 1 871 km de la Nouvelle-Calédonie et à 2 891 km de Tahiti.

Wallis-et-Futuna est une collectivité d'outre-mer française, formée de trois royaumes coutumiers polynésiens.

En 2018, Mata-Utu comptait 1 029 habitants. Localité la plus importante de tout le territoire de Wallis-et-Futuna, elle rassemble 9 % de la population du territoire.

Du fait de son échelle limitée et de l'éloignement, l'économie de ce territoire, restée traditionnelle, est peu développée.

La majeure partie des productions est autoconsommée et les échanges demeurent limités. L'élevage porcin, l'agriculture (cultures vivrières, coprah, arbres fruitiers) et la pêche artisanale sont les principales activités à vocations familiales et coutumières.

La pêche professionnelle, qui fait pourtant l'objet d'importants efforts de la part des pouvoirs publics, ne suffit pas encore à couvrir la demande locale.

Les entreprises exercent leur activité dans le secteur primaire et secondaire : élevage de poulets et de production d'œufs pour la consommation intérieure, scierie, menuiserie aluminium, bâtiment et travaux publics.

L'artisanat traditionnel est la vitrine du savoir-faire et de l'identité culturelle de ce territoire. Il est principalement représenté par les tapas (tissus faits d'écorces de mûrier tropical) peints de motifs traditionnels, les nattes en feuilles de pandanus tressées, les colliers de coquillage, etc.

Ce secteur connaît toutefois des difficultés dues au coût des transports aériens et à la concurrence des pays voisins.

Le tourisme est très peu développé, peu compétitif par rapport à ses voisins. Les exportations, basées sur l'envoi de produits artisanaux et de produits vivriers destinés à la communauté wallisienne et futunienne installée en Nouvelle-Calédonie, sont peu importantes.

Les relations de coopération particulières tissées entre Wallis-et-Futuna et la Nouvelle-Calédonie sont issues de l'Accord de Nouméa et ont pour objet de *« trouver les moyens nécessaires à un développement économique harmonieux permettant une formation diplômante, un accès à l'emploi, une couverture sociale et une protection en matière de santé de nature à maintenir les populations de Wallis-et-Futuna sur le territoire »*.

Ce soutien technique et financier intervient dans différents secteurs tels que la formation, le développement économique, la culture, la santé, les services numériques, l'énergie, l'environnement, la sécurité civile. Les transferts publics de métropole restent déterminants pour le Territoire.

L'ÉCONOMIE WALLISIENNE, REFERMÉE SUR ELLE-MÊME, EST MARQUÉE PAR LE DÉSÉQUILIBRE TRÈS PRONONCÉ ENTRE IMPORTATIONS CROISSANTES ET EXPORTATIONS TRÈS FAIBLES.

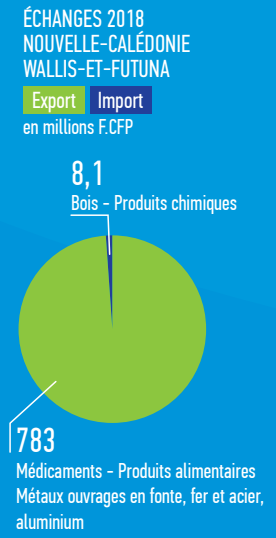

@ Christian Neumuller

Îlots de Nukuloa et Nukufotu, Wallis.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 17 AVRIL 2019

RÉSOLUTION N° 1
APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2018

L'Assemblée Générale de la Banque Calédonienne d'Investissement, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, réunie le 17 avril 2019,

- après avoir pris connaissance du rapport sur les comptes annuels, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe qui lui ont été présentés par le Directeur Général et du Président du Conseil d'Administration ;

- après avoir entendu le rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes, OCEA NOUVELLE-CALÉDONIE Audit, représenté par Monsieur Serge BENEDETTO et KPMG Audit représenté par M. Jacques LE MAÎTRE ;

1. approuve les comptes qui lui ont été remis ;
2. fait siens tous actes et opérations effectués au cours de l'exercice et donne quitus à son Conseil d'Administration de sa gestion de l'exercice 2018.

RÉSOLUTION N° 2
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018 ET MISE EN DISTRIBUTION DU DIVIDENDE

L'Assemblée Générale de la Banque Calédonienne d'Investissement, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, réunie le 17 avril 2019, approuve, après avoir constaté que les comptes de l'exercice 2018 se soldent par un bénéfice net de 2 844 863 865 F CFP, la proposition du Conseil d'Administration de distribuer 900 000 000 F CFP, d'affecter 750 000 000 F CFP en réserve légale et le solde, soit 1 194 863 865 F CFP en « autres réserves ».

Le montant des dividendes ayant été arrêté à 900 000 000 F CFP, l'assemblée constate que le dividende brut s'établit pour les trois actionnaires, ainsi qu'il suit :

- pour la Nouvelle-Calédonie à 450 000 000 F CFP ;
- pour la COFIBRED à 449 100 000 F CFP ;
- pour l'Agence Française de Développement à 900 000 F CFP.

Ces dividendes seront pour leur montant net, soit après déduction de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières dû, du fait de cette distribution, mis en paiement à partir du 15 juin 2019 et au plus tard le 30 juin 2019.

RÉSOLUTION N° 3
AVIS CONSULTATIF SUR LA RÉMUNÉRATION VERSÉE EN 2018 AUX PERSONNES RÉGULÉES VISÉES À L'ARTICLE L.511-71 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, réunie le 17 avril 2019, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L.511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures d'un montant de 102,4 millions F CFP versées durant l'exercice 2018 aux personnes mentionnées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier.

RÉSOLUTION N° 4
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISÉS AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Il n'existe aucune convention nouvelle ni convention ancienne dont l'exécution se serait poursuivie.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, réunie le 17 avril 2019, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L.225-38 et suivants de Code de Commerce et relève l'absence de conventions et d'engagements.

RÉSOLUTION N° 5
POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire pour effectuer toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur relatifs à l'ensemble des résolutions qui précèdent partout où besoin sera.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels de la Banque Calédonienne d'Investissement clos le 31 décembre 2018 ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable applicable aux établissements de crédit, aux instructions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions, aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable, aux règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, au règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables et dans le respect des principes comptables généralement admis.

Toutefois, la banque déroge aux principes ci-dessus dans les 2 cas suivants :

- La banque n'a pas mis en œuvre l'avis 2006-02 du Conseil National de la Comptabilité qui prévoit que les engagements aux conséquences défavorables pour les établissements de crédit habilités à recevoir des dépôts d'Épargne-Logement et à consentir des prêts d'Épargne-Logement doivent être provisionnés à chaque arrêté, ces engagements étant relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'Épargne-Logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. La mise en œuvre de l'Épargne-Logement en Nouvelle-Calédonie, qui ne remonte qu'à septembre 2002, et la faiblesse du nombre d'opérations d'épargne ou de crédit, ne permettent pas à la banque de disposer d'échantillons mathématiques suffisants pour estimer les comportements futurs d'épargne et de crédit, et par là même, les conséquences défavorables qui pourraient en résulter.
- La banque a mis en œuvre, au 1er janvier 2010, l'avis 2009-05 du Conseil National de la Comptabilité relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, mais elle enregistre au passif en produits constatés d'avance, les commissions à étaler, au lieu de les enregistrer en diminution des créances.

Aucun changement de méthode comptable n'est à signaler au cours de l'exercice.

Tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets de dépréciations, d'amortissements et de corrections de valeur.

Tous les montants sont exprimés en milliers de Francs CFP (sauf mention contraire).

Pour mémoire, la parité Franc CFP / Euro est fixe et s'établit comme suit :

1 000 francs CFP = 8,38 euros.

ACTIF

1.1 CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur la clientèle figurent au bilan pour leur montant net de dépréciations.

Elles comprennent les créances commerciales, les autres concours à la clientèle qui totalisent les crédits de trésorerie, les crédits à l'exportation, les crédits à l'habitat, les crédits d'équipement et les valeurs en cours d'imputation, ainsi que les comptes débiteurs de la clientèle.

Elles sont inscrites au bilan pour le montant du principal restant dû et non exigible à la date de clôture.

Les intérêts courus non échus sur opérations avec la clientèle ainsi que les intérêts capitalisés du fait des périodes de différé sont intégrés aux créances auxquelles ils sont rattachés.

La banque utilise pour l'évaluation de ses créances deux indicateurs : la cotation IEOM et un système interne d'évaluation de la relation commerciale à 12 niveaux classés de A à L.

La segmentation des encours retenue par l'établissement est la suivante :

outre la segmentation des crédits par durée restante à courir, la banque a retenu l'approche suivante en matière de ségrégation des crédits :

- par grand type de contrepartie (particuliers, professionnels, entreprises, secteur public) ;
- pour les entreprises et professionnels par secteur d'activité économique ; les secteurs suivants ont été retenus : Développement rural, Pêche, Artisanat / Industrie, Hôtellerie / Tourisme, Services / Commerce, Crédits sécheresse, Prêts en devises, et Autres crédits court terme.

Compte tenu de son poids pour l'établissement, le secteur de l'immobilier est présenté toutes contreparties confondues.

La banque opère l'intégralité de son activité de crédit en Nouvelle-Calédonie. La présentation par secteur géographique à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie n'est pas jugée être un indicateur critique.

1.2 CRÉANCES DOUTEUSES ET DÉPRÉCIATIONS

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par

les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Le déclassement en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (neuf mois pour les créances sur les collectivités locales).

Au sein de l'encours douteux, les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. Sont en particulier identifiées comme telles, les créances déchues de leur terme et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an à l'exception de celles pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées ou assorties de garanties permettant leur recouvrement.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les créances qui sont restructurées à des conditions hors marché sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Elles font l'objet du calcul d'une décote représentative de la valeur actuelle de l'écart d'intérêts futurs. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire, jusqu'au prononcé de la déchéance du terme. Lorsqu'ils sont impayés, ils sont intégralement dépréciés. Les mouvements sur la dépréciation pour intérêts des créances douteuses amortissables sont portés en correction des produits d'exploitation bancaire constatés. En l'absence d'information sur l'encaissement des intérêts des crédits non amortissables, les dépréciations constituées sur ces intérêts ne sont pas retraitées.

Sauf pour les créances supérieures à 50 millions F CFP (étudiées au cas par cas), la dépréciation constituée sur le capital restant dû, et le taux appliqué sont déterminés à partir d'une analyse statistique des défaillances de groupes de créances homogènes. La dépréciation ainsi déterminée fait l'objet d'une actualisation aux taux du crédit. L'effet de désactualisation constaté sur les exercices suivants reste imputé sous la rubrique coût du risque.

Ces dépréciations sont inscrites directement en diminution de l'actif.

Les remboursements d'arriérés sont imputés prioritairement sur les échéances les plus anciennes, d'abord sur les pénalités de retard, puis sur les intérêts et enfin sur le capital.

1.3 OPÉRATIONS SUR TITRES

Le portefeuille Titres suit les règles d'évaluations du règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables.

1.4 TITRES DE PARTICIPATION, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

Les titres de participation sont enregistrés au coût d'acquisition.

Une dépréciation est constatée, au prorata des titres détenus, sur la base des fonds propres connus, lorsque celle-ci est inférieure à la valeur d'acquisition. Lorsque les résultats de l'exploitation sont déficitaires de manière récurrente ou en l'absence de visibilité consécutive à l'absence de transmission des documents comptables, une dépréciation est constatée par prudence à hauteur de 100 % de la valeur d'acquisition de la participation.

- Sont classés en titres de participation, les titres dont la détention durable est estimée utile à la banque en raison de son activité.
- Sont classés en autres titres détenus à long terme, les titres de sociétés participant directement au développement économique de la Nouvelle-Calédonie.

1.5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels acquis par l'entreprise sont enregistrés à leur valeur d'acquisition.

Ils sont amortis sur leur durée probable d'utilisation selon le mode linéaire à partir de leur date de mise en service, soit :

- Logiciels micro-informatiques 1 à 3 ans
- Logiciels bancaires 1 à 5 ans

Les coûts de développement interne générés par la mise en œuvre de projets d'ampleur sont inclus dans le coût des logiciels concernés.

Les autres coûts de développement supportés par la société sont comptabilisés directement en charges.

1.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des constructions et des terrains acquis initialement par la SICNC, conservés par la BCI lors de la scission, et qui ont fait l'objet d'une réévaluation libre le 31 décembre 1987.

Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation selon le mode linéaire exclusivement.

Les durées probables d'utilisation ont été estimées à :

- Constructions :
  - Façades destructibles 30 ans
  - Fondations et ossatures 50 ans
  - Couverture 25 ans
  - Ravalement et étanchéité 10 ans
  - Équipements techniques 10 ans
  - Agencements intérieurs 10 ans
- Matériel, mobilier, et agencements de 4 à 10 ans
- Matériel informatique de 3 à 7 ans
- Véhicules 5 ans

Sont également classées en immobilisations corporelles, les participations majoritaires dans des sociétés civiles immobilières ainsi que les avances en comptes courants qui ont été faites à ces sociétés, pour financer la construction de locaux d'exploitation. Elles ne font l'objet d'aucun amortissement. Leur résultat étant déficitaire, il est l'objet d'une dépréciation des titres et créances rattachées. Cette dépréciation est assimilable à un amortissement.

1.7 INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS SUR OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

Les intérêts courus non échus sur opérations interbancaires figurent dans le poste d'actif à raison duquel ils sont dus.

PASSIF

1.8 DETTES À VUE ET À TERME

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne ordinaires et autres dettes pour la clientèle.

Est incluse, dans les dettes envers les établissements de crédit, la mobilisation de fonds par voie de réescompte auprès de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.9 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont constituées exclusivement par des titres de créances négociables avec ou sans sûreté.

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en compte de dettes rattachées, en contrepartie du compte de résultat et figurent sous la rubrique Titres de créances négociables.

1.10 PROVISIONS

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 du même code, dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Elles comprennent notamment :

- les provisions pour charges de retraite et primes de fidélité du personnel ;
- les provisions pour promesses de rétrocession de crédit d'impôts ou d'abandon de créances consenties dans le cadre d'opérations visées à l'article Lp 45 ter 1 et suivants du Code des Impôts de Nouvelle-Calédonie.

Le calcul des droits à indemnité de départ à la retraite et des droits à prime de fidélité, acquis par les salariés au titre des années de présence dans la banque, prend en compte les probabilités de réalisation de ces droits.

Les charges de retraite sont supportées par les caisses et les organismes auprès desquels la banque et ses salariés cotisent.

Ce poste comprend également les provisions destinées à couvrir les risques et charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine et notamment :

- le risque probable de mise en jeu d'engagements par signature,
- la provision pour litiges clients.

1.11 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Doté ou repris conformément au règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, le fonds pour risques bancaires généraux est destiné à faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais relevant de l'activité bancaire.

ENGAGEMENTS (HORS-BILAN)

1.12 ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN

Sont considérés comme engagements, tous droits et obligations dont les effets sur le montant ou la composition du patrimoine de la banque sont subordonnés à la réalisation de conditions (cautions ou avals) ou d'opérations ultérieures (autorisations de crédit). Seuls les engagements qui ont un caractère d'irrévocabilité sont enregistrés au hors-bilan.

COMPTE DE RÉSULTAT

1.13 PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les produits et les charges d'exploitation sont comptabilisés selon le principe d'indépendance des exercices. Les commissions sont comptabilisées selon le critère de la date d'exigibilité, d'encaissement ou de paiement.

1.14 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises sont constituées :

- des emprunts souscrits par la BCI auprès d'établissements financiers ;
- du montant des avoirs des clients logés dans nos livres, sous forme de dépôts à vue ou à terme ;
- du montant des avoirs de la BCI logés dans les livres des correspondants étrangers, sous forme de dépôts à vue ou à terme ;
- des encaisses destinées aux opérations de change manuel ;
- des titres de créances négociables émis en devises.

Toutes ces transactions font l'objet d'une réévaluation mensuelle aux cours de clôture et d'un enregistrement au compte de résultat.

1.15 IMPÔTS DIFFÉRÉS

La banque comptabilise un impôt différé pour étaler les crédits d'impôt des Prêts à Taux Zéro sur la durée de vie de ces prêts.

1.16 PRIME D'INTÉRESSEMENT

La prime d'intéressement due au personnel est constatée à la clôture de l'exercice en créditeurs divers. Son montant a été fixé en application de l'accord signé en 2017 pour les exercices 2017 à 2019 inclus.

NOTE 2 - OBSERVATIONS SUR L'ACTIF ET LE PASSIF

2.1 Opérations avec les établissements de crédit

Les échéances des créances et des dettes avec les établissements de crédit s'analysent de la manière suivante :

en milliers F CFP	CRÉANCES		DETTES	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
De 0 à 3 mois	24 427 342	25 518 682	9 031 534	7 724 947
De 3 à 12 mois	-	-	6 691 301	12 373 552
De 1 à 5 ans	-	-	5 182 995	1 357 995
Plus de 5 ans	38 425	38 425	18 045 347	24 662 892
Créances et dettes rattachées	24 281	-31 408	247 643	279 304
TOTAL	**24 490 047**	**25 525 698**	**39 198 820**	**46 398 690**
Dont solde avec des entreprises liées (y compris créances et dettes rattachées)	-	-	-	-

Les dettes envers les établissements de crédit incluent le refinancement obtenu auprès de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer de Nouvelle-Calédonie dans le cadre du dispositif de réescompte. Le montant des créances données en garantie dans le cadre de ce dispositif est égal au montant du refinancement obtenu.

en milliers F CFP	31/12/2018	31/12/2017
Réescompte	-	-

2.2 Opérations avec la clientèle

A) Détail des créances et des dettes avec la clientèle par échéance

en milliers F CFP	CRÉANCES		DETTES	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
De 0 à 3 mois	21 533 409	21 648 623	154 804 218	150 624 246
De 3 à 12 mois	21 990 061	23 945 267	36 098 053	36 535 615
De 1 à 5 ans	91 181 228	87 964 962	15 123 247	19 710 101
Plus de 5 ans	140 266 100	128 080 750	196 428	207 594
Créances et dettes rattachées	639 037	708 449	557 278	691 284
TOTAL	**275 609 834**	**262 348 051**	**206 779 224**	**207 768 839**
Dont solde des entreprises liées (y compris créances et dettes rattachées)	-	-	-	-

B) Détail des créances sur la clientèle :

► Par secteur d'activité

en milliers F CFP	Brut	Dépréciation	Net 2018	Net 2017
Créances commerciales	**1 015 631**	**139 653**	**875 979**	**1 116 116**
Crédit à l'immobilier	**155 628 346**	**1 445 800**	**154 182 547**	**142 371 409**
Crédit de trésorerie	**29 298 857**	**844 483**	**28 454 374**	**25 780 657**
Prêts aux professionnels :	**86 204 851**	**2 743 240**	**83 461 611**	**82 896 796**
. Développement rural	2 718 761	70 794	**2 647 967**	**1 779 022**
. Pêche	135 358	31 484	**103 873**	**116 881**
. Artisanat / Industrie	4 302 578	567 702	**3 734 876**	**3 458 591**
. Hôtellerie / Tourisme	2 930 151	99 090	**2 831 061**	**3 231 792**
. Services / Commerce	75 968 828	1 966 704	**74 002 124**	**74 152 100**
. Crédits sécheresse	-	-	-	-
. Créances rattachées	149 175	7 466	**141 709**	**158 409**
Collectivités publiques	**326 520**	-	**326 524**	**400 420**
Valeurs en cours d'imputation	**178 594**	-	**178 594**	**1 641 520**
Comptes ordinaires débiteurs	**9 539 020**	**1 408 809**	**8 130 211**	**8 141 134**
TOTAL (1)	**282 191 820**	**6 581 985**	**275 609 839**	**262 348 051**
(1) dont encours restructuré à des conditions hors marché	-	-	-	-

Les valeurs en cours d'imputation enregistrent le montant des échéances de prêts exigibles à la clôture de l'exercice et impayées à cette même date, ainsi que les prélèvements en cours de recouvrement non encore imputés sur les comptes clients, compte tenu des délais de règlement.

Les comptes ordinaires débiteurs comprennent l'ensemble des découverts, autorisés ou non.

► Par contrepartie

en milliers F CFP	Brut	Dépréciation	Net 2018	Net 2017
Sociétés et quasi-sociétés	**121 296 363**	**3 813 356**	**117 483 006**	**113 571 389**
Entrepreneurs individuels	**15 520 907**	**885 604**	**14 635 302**	**14 367 913**
Particuliers	**143 542 545**	**1 833 264**	**141 709 281**	**130 949 305**
Autres	**1 653 411**	**49 760**	**1 603 651**	**1 817 924**
Valeurs en cours d'imputation	**178 594**	-	**178 594**	**1 641 520**
TOTAL	**282 191 820**	**6 581 985**	**275 609 835**	**262 348 051**

RISQUES IMMOBILIERS

Les crédits à l'habitat représentent 56 % du montant brut des autres concours à la clientèle. Dans ce secteur, les risques de la BCI sont limités, compte tenu de leur large répartition et du fait que la majorité des crédits à l'immobilier est garantie par des sûretés réelles ou un organisme de caution mutuelle.

en milliers F CFP	31/12/2018	31/12/2017
Prêts garantis par des sûretés réelles ou un organisme de caution mutuelle	**141 181 619**	**130 087 424**
Crédits à l'immobilier	**155 628 346**	**143 924 520**
Taux de couverture	**90,72 %**	**90,39 %**

Outre les crédits amortissables à l'habitat, les crédits à l'immobilier comprennent également le financement à court terme de promotions immobilières. Ce marché représente 2,3 % du portefeuille immobilier. Le taux de dépréciation des créances douteuses et litigieuses, relatives à des concours amortissables à l'habitat, s'élève à 45,4 %. Leur taux de douteux rapporté à l'encours brut est de 1,8 %. Les créances douteuses sur promotions s'élèvent, pour leur part, à 5,3 % de l'encours total accordé aux promoteurs. Elles sont dépréciées à hauteur de 81,2 %. Dans leur globalité, les créances douteuses sont dépréciées à hauteur de 62,6 %. Elles sont détaillées comme suit :

C) Détail des créances douteuses

Les créances douteuses sont détaillées comme suit pour leur valeur brute :

► **Par secteur d'activité**

en milliers F CFP	31/12/2018	31/12/2017
Créances commerciales	**180 651**	**145 297**
Crédit à l'immobilier	**3 037 068**	**3 062 674**
Crédit de trésorerie	**1 490 125**	**1 283 627**
Prêts aux professionnels :	**3 794 210**	**3 282 138**
. Développement rural	73 856	112 857
. Pêche	48 254	32 433
. Artisanat / Industrie	625 531	637 449
. Hôtellerie / Tourisme	106 620	115 226
. Services / Commerce	2 932 483	2 372 912
. Crédits sécheresse	-	4 570
. Créances rattachées	7 466	6 691
Collectivités publiques	-	-
Valeurs en cours d'imputation	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	**2 003 466**	**1 945 386**
TOTAL	**10 505 520**	**9 719 122**

► Par contrepartie

en milliers F CFP	Douteux	Compromis	Total 2018	Total 2017
Sociétés et quasi-sociétés	2 790 072	2 600 570	5 390 642	4 533 997
Entrepreneurs individuels	783 656	567 390	1 351 046	1 702 476
Particuliers	1 474 266	2 089 784	3 564 050	3 278 121
Autres	5 613	194 171	199 782	204 528
Valeurs en cours d'imputation	-	-	-	-
TOTAL	5 053 607	5 451 915	10 505 520	9 719 122

D) Détail des dotations et reprises de dépréciations de créances sur la clientèle

► Par secteur d'activité

	DÉPRÉCIATIONS			
en milliers F CFP	31/12/2017	Dotations	Reprises	31/12/2018
Créances commerciales	133 784	13 039	7 170	139 653
Crédit à l'immobilier	1 553 111	485 373	592 685	1 445 800
Crédit de trésorerie	827 444	286 484	269 444	844 483
Prêts aux professionnels :	2 502 714	746 462	505 936	2 743 240
. Développement rural	100 056	8 416	37 678	70 794
. Pêche	24 794	9 008	2 318	31 484
. Artisanat / Industrie	571 992	58 551	62 841	567 702
. Hôtellerie / Tourisme	109 765	3 495	14 170	99 089
. Services / Commerce	1 684 846	666 014	384 156	1 966 704
. Crédits sécheresse	4 570	-	4 570	-
. Autres crédits court terme divers	6 691	979	203	7 466
Collectivités publiques	-	-	-	-
Valeurs en cours d'imputation	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	1 585 025	393 256	569 472	1 408 810
TOTAL	6 602 078	1 924 614	1 944 707	6 581 985

► Par contrepartie

en milliers F CFP	DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2018 Douteux	Compromis	Total	DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2017
Sociétés et quasi-sociétés	2 505 082	1 308 274	3 813 356	3 636 334
Entrepreneurs individuels	644 326	241 278	885 604	1 130 616
Particuliers	1 070 257	763 007	1 833 264	1 787 108
Autres	5 370	44 390	49 760	48 020
Valeurs en cours d'imputation	-	-	-	-
TOTAL	**4 225 035**	**2 356 949**	**6 581 985**	**6 602 078**

2.3 Opérations sur titres

2.3.1 Obligations et autres titres à revenu fixe (Actif)

en milliers F CFP	Valeur d'acquisition	Coût amorti en fin de période dont coupon couru	Valeur liquidative à la clôture de l'exercice	Plus-value latente	Moins-value latente	Dépréciations	Produits de l'exercice	Résultat des cessions de l'exercice
FR0011059088	241 653	217 475	225 098	7 622	-	-	6 593	-
FR0011337880	475 971	449 896	472 401	22 505	-	-	9 666	-
ES00000123K0	808 218	720 925	735 710	14 785	-	-	34 905	-
ES00000122T3	718 901	646 616	653 211	6 595	-	-	28 938	-
FR0013189073	1 193 317	1 194 850	1 186 482	-	-8 368	-8 368	3 484	-
FR0013200813	1 135 129	1 145 147	1 177 000	31 853	-	-	2 983	-
FR0013228756	596 659	596 767	596 740	-	-27	-27	4 940	-
FR0013200813	570 736	574 744	588 500	13 756	-	-	1 492	-
ES0000012801	596 632	598 221	606 460	8 239	-	-	2 387	-
XS1559352437	599 140	601 246	607 468	6 222	-	-	3 729	-
TOTAL	**6 936 357**	**6 745 888**	**6 849 071**	**111 578**	**-8 395**	**-8 395**	**99 117**	**-**

2.3.2 Actions et autres titres à revenu variable (Actif)

en milliers F CFP	Valeur d'acquisition	Valeur liquidative à la clôture de l'exercice	Date de valorisation	Plus-value latente	Moins-value latente	Dépréciations	Produits perçus dans l'exercice	Résultat des cessions de l'exercice
Fonds Calédonien de Développement	100 911	17 781	30/06/2018	-	83 130	100 911	-	-
Fonds Néocal Croissance	9 000	6 592	30/06/2018	-	2 408	2 408	-	-
TOTAL	**109 911**	**24 372**		**-**	**85 539**	**103 320**	**-**	**-**

2.3.3 Titres de créances négociables (Passif)

Les opérations sur titres au passif sont uniquement constituées de titre de créances négociables émis par la BCI.

en milliers F CFP	DETTES	
	31/12/2018	31/12/2017
De 0 à 3 mois	7 830 112	3 779 019
De 3 à 12 mois	15 875 496	6 884 557
De 1 à 5 ans	17 228 179	15 169 144
Plus de 5 ans	-	-
Dettes rattachées	273 111	108 109
TOTAL	**41 206 897**	**25 940 829**

2.4 Participations et autres titres détenus à long terme

en milliers F CFP	Date des états financiers	Capital social	Capitaux propres (hors capital)	CA ou PNB de l'exercice	Résultat de l'exercice	Part BCI en %	Valeur d'acquisition des titres	Valeur nette	Dividendes bruts
Activité de portefeuille									
DANS DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES - A									
SOGEFOM	31/12/2017	131 504	1 592 840	227 566	-61 098	3,76 %	4 766	4 766	-
FGDR	-	-	-	-	-	-	46 054	46 054	-
TOTAL A							**50 820**	**50 820**	
DANS DES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES - B									
AIR CALÉDONIE INTERNATIONAL	31/12/2017	10 434 973	2 560 102	18 395 855	458 182	0,21 %	63 816	24 587	-
NORD TOURISME	31/03/2017	472 740	-1 906 029	165 052	-176 028	3,96 %	18 740	-	-
PROMO - SUD	31/03/2017	358 000	6 587 244	53 134	-351 418	5,88 %	19 000	19 000	-
S.A. KOULNOUÉ VILLAGE	31/03/2017	5 688	-751 718	286 197	-97 250	3,86 %	18 012	-	-
S.H.N.	31/12/2017	6 113 357	3 692 767	1 982 119	-452 368	1,51 %	92 325	92 325	-
SEM DE TINA	31/12/2017	325 370	-16 154	181 082	2 361	0,64 %	4 173	-	-
SECAL SA	31/12/2017	565 000	248 756	4 187 038	16 375	8,00 %	2 600	2 600	-
SODEMO SAEM	31/12/2017	185 000	299 490	558 129	42 240	3,48 %	6 430	6 430	-
SURF S.A.	31/03/2017	478 913	-1 809 585	21 158	-120 978	0,00 %	12	-	-
CÔTE OCÉANIENNE SEML	31/03/2016	158 200	537 442	-	52 198	4,65 %	7 350	7 350	-
GRAND NORD SEML	31/03/2017	163 710	142 417	-	26 719	7,76 %	12 700	12 700	-
ESPACES DE L'OUEST SEML	31/03/2017	158 750	411 012	-	75 734	5,02 %	7 970	7 970	-
SUD MINIER SEML	31/03/2017	159 680	-21 909	-	-2 494	2,91 %	4 640	4 027	-
OPI SAS	31/12/2017	22 000	31 134	49 497	3 860	40,00 %	12 582	12 582	-
HIBISCUS PARTICIPATION 2006	nd	1 000	-	-	-	65,75 %	-	-	-
SCP ÎLES 2007	nd	200	-	-	-	19,00 %	38	-	-
SC NORD 2008 I	nd	3 000	-	-	-	20,00 %	-	-	-
SCP CENTRE INVEST	nd	200	-	-	-	32,10 %	-	-	-
SCP ETV 2009 I	nd	1 000	-	-	-	8,85 %	-	-	-
SC SUD PARTICIPATION 2009	nd	3 000	-	-	-	30,00 %	-	-	-
SC NORD PARTICIPATION I 2009	nd	10	-	-	-	30,00 %	3	-	-
SC OAKO 2009	nd	1 500	-	-	-	24,17 %	-	-	-
NC INVEST 2010 I	nd	3 000	-	-	-	21,43 %	643	-	-
SCP ORCHIDÉES INVEST	nd	200	-	-	-	15,80 %	-	-	-

en milliers F CFP	Date des états financiers	Capital social	Capitaux propres (hors capital)	CA ou PNB de l'exercice	Résultat de l'exercice	Part BCI en %	Valeur d'acquisition des titres	Valeur nette	Dividendes bruts
NC INVEST 2010 II	nd	1 000	-	-	-	37,40 %	-	-	-
SC NORD INVEST 2010	nd	10	-	-	-	30,00 %	3	-	-
BREBILAIT	nd	1 000	-	-	-	17,25 %	-	-	-
SC NORD INVEST 2011	nd	10	-	-	-	40,00 %	4	-	-
SCP SUD 2012	nd	200	-	-	-	33,30 %	67	-	-
SAS SANA PARADISE OUVÉA	nd	2 000	-	-	-	27,80 %	-	-	-
SC GONDWANA INVEST	nd	3 000	-	-	-	40,30 %	-	-	-
EEN INVEST FERME ÎLE DES PINS	nd	2 000	-	-	-	23,68 %	-	-	-
SC RTK INVEST	nd	4 000	-	-	-	11,66 %	-	-	-
ÉPURATION ET SÉCHAGE SERVICES	nd	3 000	-	-	-	13,37 %	-	-	-
NORD INVESTISSEMENT 2016	nd	4 000	-	-	-	15,00 %	600	-	-
SCP MD INVEST	nd	200	-	-	-	50,00 %	100	-	-
SCP BDN INVEST	nd	200	-	-	-	50,00 %	100	-	-
SC GRISETTES INVEST	nd	3 000	-	-	-	30,02 %	901	-	-
SC HESPÉRIDES2 INVESTS	nd	2 999	-	-	-	20,11 %	946	-	-
NORD INVESTISSEMENT 2016	nd	4 000	-	-	-	30,00 %	1 200	-	-
FOCOLA INVEST	nd	2 999	-	-	-	31,53 %	603	-	-
HP INVEST	nd	4 000	-	-	-	19,09 %	764	-	-
BH INVEST	nd	4 000	-	-	-	47,23 %	1 889	-	-
EMC INVEST	nd	1	-	-	-	17,70 %	708	-	-
SCP WADRA INVEST	nd	200	-	-	-	18,00 %	36	-	-
TOTAL B							**278 953**	**189 571**	
TITRES DE PARTICIPATIONS - C									
Dans des sociétés financières									
BWF (1)	31/12/2017	455 000	203 929	276 054	44 030	34,00 %	92 820	92 820	14 960
Dans des sociétés non financières									
CSB	30/06/2018	104 000	1 256 425	1 861 434	313 640	15,38 %	15 990	15 990	23 077
VISA INC.	nd	-	-	-	-	ns	-	-	-
TOTAL C							**108 810**	**108 810**	**38 037**
TOTAL (A+B+C)							**438 583**	**349 202**	**38 037**

(1) Hors 61 880 000 F CFP d'actions gratuites (nd) Comptes du 1er exercice non disponible à la clôture des comptes de la BCI

2.5 Parts dans les entreprises liées

en milliers F CFP	Date des états financiers	Capital social	Capitaux propres (hors capital)	CA ou PNB de l'exercice	Résultat de l'exercice	Part BCI en %	Valeur d'acquisition des titres	Valeur nette	Dividendes bruts
Sociétés financières									
néant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés non financières									
SOCADIR	31/12/2018	1 000	100	5 355	1 543	100,00 %	1 000	1 000	-
Créances rattachées	31/12/2018	-	-	-	-	0,00 %	287 270	287 270	-
SOCALPAR	31/12/2018	500	-	-	-	100,00 %	500	500	-
Créances rattachées	31/12/2018	-	-	-	-	0,00 %	36	36	-
GIE SIENC	31/12/2017	-	-	-	- 4 142	14,29 %			-
Créances rattachées	31/12/2017	-	-	-	-	0,00 %	1 180	1 180	-
TOTAL							**289 986**	**289 986**	

2.6 Les immobilisations incorporelles

en milliers F CFP	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	1 034 254	86 148	56 381	1 064 021
Amortissements cumulés	-991 848	-41 015	-56 381	-976 483
Immobilisations en cours	-			-
TOTAL NET	**42 406**	**45 133**	**0**	**87 538**

2.7 Les immobilisations corporelles

en milliers F CFP	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2018
Immobilisations					
Titres des sociétés civiles (1)	94 754	-	-	-	94 754
Créances rattachées	86 631	19 969	40 892	-	65 709
Dépréciations	-4 892	-136	-	-	-5 028
Total SCI	**176 494**	**19 833**	**40 892**	**-**	**155 435**
Immobilisations d'exploitation	4 017 029	182 730	90 957	-	4 108 801
Immobilisations hors exploitation	415 465	3 662		-	419 127
Immobilisations en cours	-	86 650	27 085	-	59 565
Total brut des immobilisations	**4 432 493**	**273 043**	**118 042**	**-**	**4 587 494**
Amortissements / Dépréciations					
Immobilisations d'exploitation	-2 433 940	-210 027	-88 914	-	-2 555 053
Immobilisations hors exploitation	-149 446	-14 640	-	-	-164 086
Total amortissements	**-2 583 386**	**-224 667**	**-88 914**	**-**	**-2 719 139**
TOTAL NET	**2 025 601**	**68 208**	**70 020**	**-**	**2 023 789**

(1) Entreprises dont la BCI est indéfiniment responsable :
- SCI Avenir
  50 avenue de la Victoire
  Nouméa
- SCI Le Banian
  Rue du Docteur-Guégan
  Nouméa

2.8 Les prêts participatifs

en milliers F CFP	Brut	Dépréciation	Net 2018	Net 2017
Prêts participatifs	20 823	-	20 823	20 718
TOTAL	**20 823**	**-**	**20 823**	**20 718**

2.9 Autres Actifs/Passifs

2.9.1 Postes d'Actif

AUTRES ACTIFS *en milliers F CFP*	31/12/2018	31/12/2017
. Débiteurs divers	2 213 686	2 207 656
. Créances d'impôts sur les sociétés	663 659	381 924
. Créances rattachées à des participations	1 822 559	2 101 823
. Provisions sur débiteurs divers	-	-
. Biens acquis sur adjudication	7 587	7 587
. Provisions sur débiteurs divers	-	-
TOTAL	**4 707 492**	**4 698 990**

Les créances rattachées à des participations concernent principalement les financements consentis dans le cadre des articles Lp 45 ter 1 et suivants du Code des Impôts de Nouvelle-Calédonie.

2.9.2 Postes de Passif

AUTRES PASSIFS *en milliers F CFP*	31/12/2018	31/12/2017
. Dettes fiscales	412 796	440 440
. Dettes sociales	755 170	762 560
. Dettes fournisseurs	19 611	21 573
. Créditeurs divers	542 675	526 756
. Fonds gérés pour le compte de l'État, de la Nouvelle-Calédonie, des Provinces et autres collectivités	908 818	1 411 406
TOTAL	**2 639 070**	**3 162 736**

Les fonds gérés s'analysent ainsi :

FONDS GÉRÉS *en milliers F CFP*	31/12/2018	31/12/2017
Fonds gérés pour le compte :		
. de la **Nouvelle-Calédonie**	351 008	360 212
. de la **Province des Îles**	11 756	10 768
. de la **Province Nord**	52 180	323 305
. de la **Province Sud**	493 874	717 121
TOTAL	**908 818**	**1 411 406**

Ces fonds sont utilisés conformément aux dispositions des conventions qui les régissent. Les soldes représentent l'excédent net entre les ressources ainsi confiées à la gestion de la BCI et les utilisations sous forme de prêts ou d'aides publiques. Cet excédent est rémunéré par la BCI. La banque perçoit par ailleurs une commission de gestion.

2.10 Comptes de régularisation

2.10.1 Postes d'Actif

COMPTES DE RÉGULARISATION *en milliers F CFP*	31/12/2018	31/12/2017
. Comptes de régularisation et divers	266 363	67 271
. Valeurs en recouvrement	2 674 847	1 739 683
TOTAL	**2 941 210**	**1 806 954**

2.10.2 Postes de Passif

COMPTES DE RÉGULARISATION *en milliers F CFP*	31/12/2018	31/12/2017
. Produits constatés d'avance et autres	3 809 397	3 734 095
. Valeurs à compenser	1 097 598	1 461 995
TOTAL	**4 906 995**	**5 196 089**

2.11 Provisions pour risques et charges

en milliers F CFP	31/12/2017	Dotations aux provisions	Reprises de provisions devenues disponibles	Reprises de provisions pour utilisation	31/12/2018
. Engagements de retraite	292 069	43 508	3 865	4 994	326 717
. Engagements de fidélité	107 674	30 535	692	5 021	132 496
. Engagements douteux (1)	-	-	-	-	-
. Litiges avec la clientèle	102 229	42 015	-	13 363	130 881
. Litiges sociaux	6 410	8 000	-	410	14 000
. Promesses d'abandon de créances	509 379	356 504	-	281 261	584 622
. Provisions pour litiges fiscaux (2)	-	301 757	-	-	301 757
Total des provisions pour risques et charges et assimilés	**1 017 760**	**782 319**	**4 557**	**305 049**	**1 490 474**

(1) Concerne des engagements de hors-bilan. (2) voir faits marquants de l'exercice.

Les engagements en matière de retraite et de fidélité ont été calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 2 %, comme l'an dernier. Ils tiennent compte en 2018 de l'allongement progressif de l'âge de départ à la retraite. Les engagements douteux concernent des engagements de hors-bilan.

Les promesses d'abandon de créances concernent les engagements pris au regard des financements consentis dans le cadre des opérations visées aux articles Lp 45 ter 1 et suivants du Code des Impôts de la Nouvelle-Calédonie.

2.12 Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Les mouvements affectant le Fonds pour Risques Bancaires Généraux ont été les suivants au cours des 5 derniers exercices :

en milliers F CFP	Mouvements	Solde en fin d'exercice
EXERCICE 2014	-	4 811 187
EXERCICE 2015	-	4 811 187
EXERCICE 2016	-	4 811 187
EXERCICE 2017	105 217	4 916 404
EXERCICE 2018	**124 294**	**5 040 699**

2.13 Capitaux propres (hors FRBG)

A) Détail des capitaux propres (hors FRBG)

en milliers F CFP	31/12/2017	Affectation du résultat n-1	Autres mouvements	31/12/2018
. Réserve légale	750 000	-	-	750 000
. Réserves spéciales	50 000	-	-	50 000
. Autres réserves	17 667 213	2 121 825	-7 500 000	12 289 037
. Résultat de l'exercice	-	-	2 844 864	2 844 864
. Résultat de l'exercice antérieur	3 021 825	-3 021 825	-	-
. Capital social	7 500 000	-	7 500 000	15 000 000
Distribution de dividendes	-	900 000	-900 000	-
TOTAL	**28 989 037**	**-**	**1 944 864**	**30 933 901**

B) Informations sur le capital social

Le capital social de la Banque Calédonienne d'Investissement entièrement libéré s'élève à 15 milliards F CFP. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 août 2018, le Conseil d'Administration a décidé l'augmentation de capital par incorporation de réserves. Il est désormais composé de 250 000 actions d'une valeur nominale de 60 000 F CFP.

À la clôture de l'exercice, le capital social de la banque est détenu de la manière suivante :

- 50,0 % par la Nouvelle-Calédonie ;
- 49,9 % par la COFIBRED ;
- 0,1 % par l'Agence Française de Développement.

NOTE 3 - OBSERVATIONS SUR LES ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN

LES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

3.1.1 Les engagements reçus

Les engagements de financement reçus d'établissements de crédit sont détaillés de la manière suivante :

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS *en milliers F CFP*	31/12/2018	31/12/2017
D'entreprises liées	-	-
D'autres établissements de crédit	-	1 789 976
TOTAL	**-**	**1 789 976**

3.1.2 Les engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle se décomposent comme suit :

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS *en milliers F CFP*	31/12/2018	31/12/2017
Ouvertures de crédits confirmés	32 476 141	37 602 761
Ouvertures de crédits documentaires	1 007 934	507 962
Autres engagements	248 060	180 147
TOTAL	**33 732 135**	**38 290 870**

LES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

3.2.1 Les engagements reçus

en milliers F CFP	31/12/2018	31/12/2017
Cautions, avals et garanties reçus d'établissement de crédit	3 017 386	3 198 014
Dont entreprises liées	-	-

3.2.2 Les engagements donnés

en milliers F CFP	31/12/2018	31/12/2017
Engagements de garanties d'ordre de la clientèle	10 632 207	10 390 271
Dont entreprises liées	-	-
Engagements de garanties d'ordre d'établissements de crédit	4 049 269	4 789 255
Engagements de garanties donnés douteux	477 952	212 801

3.3.1 Les autres engagements reçus

en milliers F CFP	31/12/2018	31/12/2017
Garanties reçues d'administrations publiques (avals)	1 792 033	1 914 569
Autres garanties reçues de la clientèle	-	-

3.3.2 Les autres engagements donnés

en milliers F CFP	31/12/2018	31/12/2017
Autres engagements donnés	37 234 413	-

LES ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations réalisées concernent exclusivement des instruments à terme de taux, négociés sur le marché de gré à gré. Elles portent sur des swaps visant à couvrir l'impasse de taux de la banque. Leur durée résiduelle est inférieure à 5 ans.

en milliers F CFP	31/12/2018		31/12/2017
MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ	Nominal	Valorisation à la clôture	Nominal
- Opérations fermes sur instruments de taux d'intérêt	12 768 496	-451 034	12 768 496

Compte tenu de leur finalité, la valorisation de ces opérations n'a fait l'objet d'aucune dépréciation.

AUTRES DIVERS

Les engagements en devises

Les contrats d'achats et de ventes à terme concernent :

en milliers F CFP	31/12/2018	
DEVISES	Achats	Ventes
Dollars australiens	-47 108	-
Dollars néo-zélandais	-35 226	-
Dollars US	-5 020 752	-
Yens japonais	-12 832	-

La banque organise systématiquement la couverture des opérations à terme qu'elle réalise avec ses clients. Elle couvre également, par des achats à terme, une partie des dépôts à terme que la clientèle effectue auprès d'elle.

NOTE 4 - OBSERVATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 Intérêts et produits assimilés

en milliers F CFP	2018	2017
Sur opérations avec les établissements de crédit		
. À vue	24 576	-90 756
. À terme	107 369	118 414
Sous-total (1)	**131 946**	**27 658**
Sur opérations avec la clientèle		
. Intérêts sur créances commerciales	51 333	58 933
. Intérêts sur crédits de trésorerie	1 650 265	1 699 091
. Intérêts sur crédits à l'habitat	4 791 979	4 810 376
. Intérêts sur crédits d'équipement	2 923 325	2 934 427
. Autres produits assimilés	306 397	345 783
Sous-total (2) (3)	**9 723 299**	**9 848 610**
TOTAL	**9 855 245**	**9 876 268**
(1) Dont établissements liés	-	-
(2) Dont établissements liés	-	-
(3) Dont net de dotations reprises des intérêts douteux retraités des règles de présentation CRC N° 2000.03.	1 091	-3 050

4.2 Intérêts et charges assimilées

en milliers F CFP	2018	2017
Sur opérations avec les établissements de crédit		
. À vue	158	196
. À terme	1 182 293	1 208 482
. Autres	2 685	10 889
Sous-total (1)	**1 185 136**	**1 219 567**
Sur opérations avec la clientèle		
. À vue	137 730	141 219
. À terme	1 305 339	1 441 908
. Autres	19 444	20 723
Sous-total (2)	**1 462 513**	**1 603 850**
Sur dettes représentées par des titres	313 290	262 776
Autres intérêts et charges assimilées (fonds gérés)	1 593	2 361
TOTAL	**2 962 532**	**3 088 554**
(1) Dont établissements liés	-	-
(2) Dont établissements liés	-	-

4.3 Revenus des titres à revenu variable

en milliers F CFP	2018	2017
. Titres de placement	107 765	137 614
. Étalement des primes d'acquisition	-63 394	-93 995
. Titres de participation	38 037	32 725
. Autres titres détenus à long terme	-	-
. Parts dans les entreprises liées	-	-
. Intérêts des prêts participatifs	105	105
TOTAL	**82 514**	**76 448**

4.4 Commissions - Produits

COMMISSIONS PERÇUES (PRODUITS) *en milliers F CFP*	2018	2017
. Commissions sur opérations avec la clientèle	1 828 272	1 899 319
. Commissions sur moyens de paiement	2 185 789	2 073 022
. Commissions sur opérations de change	42 620	38 805
. Commissions sur prestations de service	584 011	536 245
TOTAL (1)	**4 640 692**	**4 547 391**
(1) Dont entreprises liées	-	-

4.5 Commissions - Charges

COMMISSIONS VERSÉES (CHARGES) *en milliers F CFP*	2018	2017
. Sur opérations de trésorerie et interbancaires	84 512	75 592
. De gestion des moyens de paiement et divers	1 113 514	1 036 781
TOTAL (1)	**1 198 026**	**1 112 373**
(1) Dont entreprises liées	-	-

4.6 Gains sur opérations de portefeuille de négociation

Les gains sur opérations de portefeuille de négociation correspondent pour leur totalité au bénéfice de change réalisé sur les opérations en devises. Celles-ci comprennent : les opérations au comptant, les opérations à terme et l'évaluation du stock des opérations en devises inscrites à la clôture de l'exercice.

en milliers F CFP	2018	2017
. Résultat de change	643 421	566 766
TOTAL	**643 421**	**566 766**

4.7 Gains sur opérations de portefeuille de placement et assimilés

La banque n'a pas effectué d'opération de ce type au cours de l'exercice.

4.8 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

4.8.1 Autres produits d'exploitation bancaire

en milliers F CFP	2018	2017
. Commissions de gestion sur dossiers d'assurance	2 080	730
. Intérêts de retard perçus sur clientèle contentieuse	42 882	38 418
. Revenus des immeubles	27 152	27 042
. Prestations de services diverses	40 283	26 865
. Autres produits	27 289	92 310
TOTAL	**139 688**	**203 559**

4.8.2 Autres charges d'exploitation bancaire

en milliers F CFP	2018	2017
. Autres charges	97 971	179 323
TOTAL	**97 971**	**179 323**

4.9 Charges générales d'exploitation

4.9.1 Frais de personnel

en milliers F CFP	2018	2017
. Salaires	2 396 953	2 349 135
. Charges patronales	912 650	889 254
. Autres charges (formation continue, CE...)	91 939	103 570
. Intéressement des salariés au résultat	190 088	190 238
. Charges de personnel refacturées et transfert de charges	-76 968	-107 618
. Net de dotations reprises sociales	67 061	17 736
TOTAL	**3 581 723**	**3 442 316**

4.9.2 Autres frais administratifs

en milliers F CFP	2018	2017
. Assistance technique	112 456	91 401
. Locations	144 510	145 090
. Transports et déplacements	44 303	48 009
. Fournitures consommables et autres services extérieurs	241 176	218 497
. Frais d'entretien et de réparation	237 889	244 817
. Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	76 468	101 766
. Autres frais généraux	404 125	368 700
TOTAL SERVICES EXTÉRIEURS	**1 260 928**	**1 218 281**

4.9.3 Impôts et taxes

en milliers F CFP	2018	2017
. Impôt sur le Revenu des Créances, Dépôts et Cautionnements	8 903	9 602
. Autres impôts et taxes	37 956	54 162
TOTAL IMPÔTS ET TAXES	**46 859**	**63 764**

4.10 Dotations aux amortissements et dépréciations

en milliers F CFP	2018	2017
Dotations aux amortissements :		
. Des immobilisations incorporelles	40 127	32 288
. Des immobilisations corporelles	225 556	224 091
Sous-Total	**265 683**	**256 379**
Dotations pour dépréciations des titres et créances rattachées	5 028	4 892
TOTAL	**270 711**	**261 271**

4.11 Coût du risque

en milliers F CFP	2018	2017
. Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-83 008	-71 536
. Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-593 768	-336 688
. Reprises de dépréciations utilisées	593 676	336 688
. Dotations aux dépréciations pour créances douteuses	-1 925 705	-1 372 084
. Récupérations sur créances amorties	42 985	19 576
. Reprises de dépréciations devenues disponibles	1 351 031	911 858
. Pertes sur litiges avec la clientèle	-	-
. Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
. Reprises de provisions pour risques et charges	-	-
TOTAL	**-614 789**	**-512 187**

4.12 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

en milliers F CFP	2018	2017
. Dotations pour dépréciations sur titres	-3 420	-57 911
. Reprises de dépréciations sur titres	41 272	928
. Plus-value sur cessions de titres	-	-
. Moins-value sur cessions de titres	-6 357	-
. Reprises de dépréciations constituées sur immobilisations corporelles	-	-
. Moins-value sur cessions d'immobilisations	-898	-928
. Plus-value sur cessions d'immobilisations	761	-
TOTAL	**31 358**	**-57 911**

4.13 Résultat exceptionnel

en milliers F CFP	2018	2017
Produits		
. Résultat d'assurance	59 874	44 517
. Reprise de dépréciations sur créances hors clientèle irrécouvrables	-	-
. Reprise de dépréciation SCI LE BANIAN	4 892	6 974
. Autres produits exceptionnels	1 340	645
Total Produits	**66 107**	**52 135**
Charges		
. Indemnités de remboursements anticipés d'emprunts (1)	-	-
. Subvention d'équilibre filiales	229	13 013
. Perte SCI LE BANIAN	4 892	6 974
. Perte sur créances hors clientèle irrécouvrables	-	-
. Dotation provision pour litiges fiscaux	301 757	-
. Autres charges exceptionnelles	-233	4 150
Total Charges	**306 645**	**24 136**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**-240 538**	**27 999**
(1) Dont entreprises liées	-	-

4.14 Impôt sur les bénéfices

A) Fiscalité

L'Impôt sur les Sociétés et la Contribution Sociale Additionnelle, dus au titre de l'exercice, sont présentés dans le tableau ci-dessous, déduction faite de l'Impôt sur le Revenu des Créances Dépôts et Cautionnements (IRCDC), de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) des titres des sociétés calédoniennes et des crédits d'impôt liés à des mesures de défiscalisation.

Au cours de l'exercice, la BCI a effectué des prises de participation et des apports en comptes courants dans différentes sociétés. Les projets supportés par ces sociétés ayant obtenu des agréments de défiscalisation, ils ont permis à la BCI de bénéficier d'une réduction d'impôt présentée ci-dessous, en contrepartie dans certains cas, de promesses d'abandons des sommes apportées en comptes courants ou sous forme de prises de participation. La dotation aux provisions de ces promesses d'abandon de créances, ainsi que les autres charges et produits liés à ces opérations sont inscrites au poste Impôts sur les bénéfices comme étant le coût de l'économie d'impôt réalisée.

en milliers F CFP	2018	2017
. Impôts sur les sociétés hors opérations de défiscalisation	1 609 239	1 664 294
. Contribution sociale additionnelle	778 508	807 333
. Réductions d'impôt liées aux opérations de défiscalisation	-573 073	-373 724
. Impôts différés sur prêts à taux zéro	-107 400	-131 741
Impôts sur les sociétés dus au titre de l'exercice	**1 707 274**	**1 966 163**
. Régularisation sur exercices antérieurs	9 867	20 790
Impôts sur les sociétés dus	**1 717 141**	**1 986 953**
Charges et produits sur opérations de défiscalisation	**406 004**	**263 849**
Contribution additionnelle à l'Impôt sur les Sociétés	26 538	**26 538**
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	**2 149 683**	**2 277 341**

B) Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices, entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments, s'établit comme suit :

NATURE DU RÉSULTAT *en milliers F CFP*	Montant brut	IS (1)	Montant après IS
Résultat courant (y compris dotation au FRBG)	5 235 085	-2 123 145	3 111 941
Résultat exceptionnel	-240 538	-	-240 538
Contribution additionnelle à l'IS	-	-26 538	-26 538
RÉSULTAT NET COMPTABLE	**4 994 547**	**-2 149 683**	**2 844 864**

(1) et charges assimilées

NOTE 5 - AUTRES INFORMATIONS

A) Fiscalité latente

Le tableau ci-dessous synthétise les créances et dettes d'impôts non comptabilisées. La différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal est justifiée principalement par la non -déductibilité de l'Impôt sur les Sociétés et de la Contribution Sociale Additionnelle pour un total de 1 814 millions de F CFP.

À noter que les dotations au FRBG constatées sur les exercices antérieurs avaient été réintégrées pour la détermination du résultat fiscal.

en milliers F CFP

CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS (en base d'IS)	Début d'exercice		Variation de l'exercice		Fin d'exercice	
NATURE	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Décalages certains ou éventuels						
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-	-
Provisions pour abandons de créances	-	-	-	-	-	-
Décote pour écarts futurs d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Provisions pour indemnités de départ en retraite	292 069	-	43 508	8 859	326 717	-
Provisions pour litiges clientèle non déductibles	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges non déductibles	-	-	80 000	-	80 000	-
Charges non déductibles temporairement	-	-	-	-	-	-
- Provisions sur perte Fonds de prêts d'honneur	-	-	-	-	-	-
Produits non taxables temporairement	-	-	-	-	-	-
- Fraction différée des plus-values à court terme	-	-	-	-	-	-
- Plus-values à long terme différées	-	-	-	-	-	-
- Plus-values latentes taxables d'avance	-	-	-	-	-	-
IRCDC s/intérêts courus non échus	-	-	-	-	-	-
	292 069	**-**	**123 508**	**8 859**	**406 717**	**-**
Éléments à imputer						
- Déficits reportables fiscalement	-	-	-	-	-	-
- Amortissements différés	-	-	-	-	-	-
- Moins-values à long terme	12 383	-	9 753	19 700	2 436	-
	12 383	**-**	**9 753**	**19 700**	**2 436**	**-**
Éléments de taxation éventuels						
- Réserve spéciale des plus-values à long terme	-	-	-	-	-	-
- Réserve spéciale des profits éventuels	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
TOTAL CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS NON COMPTABILISÉES (en base)	**304 452**	**-**	**133 261**	**28 559**	**409 154**	**-**

en milliers F CFP

CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS	Début d'exercice		Variation de l'exercice		Fin d'exercice	
NATURE	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
IS sur Prêts à Taux Zéro	447 876	-	71 600	-	519 476	-
CSA sur Prêts à Taux Zéro	223 938	-	35 800	-	259 738	-

B) Faits caractéristiques de l'exercice

La BCI fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2015 à 2017, toujours en cours à la clôture de l'exercice. Sur la base de la notification reçue au titre de 2015, projetée sur les exercices suivants, la banque a constitué une provision pour litige fiscal d'un montant de 302 millions F CFP. Celle-ci n'a pas de caractère certain, compte tenu de la poursuite de la vérification et des échanges avec l'administration.

C) Informations relatives aux transactions entre parties liées

Aucune partie n'est considérée comme liée à la BCI compte tenu de la détention de son capital.

D) Épargne-Logement

en milliers F CFP	2018	2017
Montants collectés		
Comptes Épargne-Logement (CEL)	39 452	48 658
Plans Épargne-Logement (PEL)	462 432	571 911
Encours de crédits		
Comptes Épargne-Logement (CEL)	-	-
Plans Épargne-Logement (PEL)	-	-

E) Effectif moyen

	2018	2017
Cadres expatriés	3	3
Cadres	79	75
Gradés	168	161
Agents de banque	149	154
Agents de service	0	0
TOTAL	**399**	**393**

Il s'agit de l'effectif moyen opérationnel (hors congé sabbatique, création d'entreprise, maladie, etc.).

F) Contre-valeur des comptes en devises (hors euros)

en milliers F CFP

ACTIF	2018	2017
Opérations de trésorerie		
. Billets, monnaies et autres valeurs	227 237	235 486
. Comptes et prêts, comptes de régularisation et divers	791 961	1 185 179
Opérations avec la clientèle		
. Crédits à l'équipement	-	-
. Valeurs non imputées et divers	-	-
PASSIF		
Opérations de trésorerie		
. Emprunts WELLS FARGO (Yen, Livre Sterling, USD)	-	-949 298
. Autres sommes dues	-	-15 053
Opérations avec la clientèle		
. Comptes ordinaires et à terme, dettes rattachées	-7 206 992	-4 086 740
. Autres sommes dues	-	-

G) Projet d'affectation des résultats de l'exercice

en milliers F CFP

. Résultat de l'exercice (bénéfice)	2 844 864
. Report à nouveau	-
TOTAL À AFFECTER	**2 844 864**
. Affectation à la réserve légale	-
. Distribution de dividendes	900 000
. Affectation autres réserves	1 944 864
TOTAL AFFECTÉ	**2 844 864**

H) Résultat au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS *en milliers F CFP*	2018	2017	2016	2015	2014
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
. Capital social	15 000 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000
. Nombre d'actions ordinaires existantes	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
. Chiffre d'affaires	15 361 560	15 312 362	15 214 417	14 783 462	14 267 969
. Bénéfice avant amortissements, provisions et impôts	5 399 759	5 863 912	5 729 494	5 824 010	5 285 608
. Impôts sur les bénéfices et charges assimilées	2 149 683	2 277 341	2 164 182	2 229 070	2 200 933
. Bénéfice après amortissements, provisions et impôts	2 844 864	3 021 825	2 944 102	2 883 391	2 715 840
RÉSULTAT PAR ACTION (EN UNITÉ MONÉTAIRE)					
. Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	13 000	14 346	14 261	14 380	12 339
. Résultat après impôts, amortissements et provisions	11 379	12 087	11 776	11 534	10 863
PERSONNEL					
. Effectif moyen des salariés pendant l'exercice (1)	399	393	394	378	371
. Montant de la masse salariale de l'exercice (2)	2 346 528	2 277 328	2 181 933	2 108 102	2 029 911
. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (2) (3)	1 235 194	1 135 712	1 135 915	1 050 439	1 051 764

(1) Hors personnel détaché.
(2) Déduction faite des charges refacturées au titre du personnel détaché.
(3) Intéressement des salariés compris.

I) Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

Il n'a été alloué aucune rémunération aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice.

La rémunération brute des membres de la Direction Générale, qu'ils soient salariés de la BRED Banque Populaire et fassent l'objet d'une refacturation par cette dernière à la BCI dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnel, ou qu'ils soient salariés de la banque, s'élève pour l'exercice à 70 839 259 F CFP.

J) Avances, crédits accordés et engagements donnés aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

Aucune avance ou aucun découvert significatif n'a été accordé aux membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale au cours de l'exercice.

Les prêts consentis aux membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale, l'ont été aux conditions normales du marché, à raison de leur qualité de clients de la banque, et non de leur participation aux organes de direction. Les conditions d'octroi n'ont pas dérogé aux conditions normales d'octroi des crédits à la clientèle.

Aucun engagement n'a été pris par la banque pour le compte des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale.

K) Rémunération des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes, facturés au titre du contrôle légal des comptes clos le 31 décembre 2018, s'élèvent à 12 360 000 F CFP HT.

L) Évènements post-clôture

Néant.

M) Consolidation

La banque n'établit pas de comptes consolidés, soit parce qu'elle ne détient pas de contrôle exclusif sur ses participations et autres titres détenus à long terme, soit parce que l'intégration des filiales serait sans incidence sur les résultats consolidés.

La banque est consolidée par mise en équivalence au sein du groupe BRED Banque Populaire.

N) Rapport de gestion et d'activités

Le rapport de gestion, décrivant en particulier les activités de l'exercice, est mis à la disposition du public sur le site internet de la BCI, « **www.bci.nc** ».

LES CONTACTS AU 31 MAI 2019

AGENCES

Victoire
M. Jean-François Tran
50-52, avenue de la Victoire - Nouméa
Tél. : 25 69 79 - Fax : 25 65 40
(DAB-ARC-ADE)*

Anse-Vata
Mme Sabrina Roussel
113, route de l'Anse-Vata - Nouméa
Tél. : 28 58 60 - Fax : 25 11 46
(DAB-ARC-ADE)*

Baie-des-Citrons
M. Mike Mc Millan
Complexe Mirage Plaza
27, promenade Roger-Laroque - Nouméa
Tél. : 25 09 90 - Fax : 27 63 51
(DAB-ARC-ADE) - Changeur de devises*

Carré Immo
M. Jean-Christophe Imbach
10, route du Vélodrome - Nouméa
Tél. : 25 56 40 - Fax : 28 86 87

Cercle Patrimonial
M. Aurélien Bernard
11 rue Georges-Baudoux - Nouméa
Tél. : 25 53 96 - Fax : 23 74 23

Ducos agence particuliers
M. Jean-Michel Chambault
37, route de la Baie-des-Dames - Nouméa
Tél. : 28 81 53 - Fax : 27 69 16
(DAB-ARC-ADE)*

Ducos Centre d'affaires
Mme Sabrina Pham
même adresse

Kénu-In
Mme Manue Joseph
Centre médical et de service Picou, Kénu-In
Koutio - Dumbéa
Tél. : 25 69 71 - Fax : 41 63 66
(DAB-ARC-ADE)*

La Coulée
Mme Marie-Ange Welschinger
Centre commercial La Coulée - Mont-Dore
Tél. : 25 69 75 - Fax : 43 55 45
(DAB-ARC-ADE)*

Magenta
Mme Leilani Pheu
185, rue Auguste-Bénébig - Nouméa
Tél. : 25 69 54 - Fax : 25 15 63
(DAB-ARC-ADE)*

Mairie
Mme Auriane L'Houtellier
Centre commercial Nouméa-Centre
20, rue Anatole-France - Nouméa
Tél. : 25 53 65 - Fax : 24 20 65
(DAB-ARC-ADE) - Changeur de devises*

Médipôle
Mme Sylvie Butscher
83, bd Joseph-Wamytan - Dumbéa
Tél. : 26 56 90
(DAB-ARC-ADE)*

Normandie
M. Kévin Esposito
362, avenue Jacques-Iekawé - Nouméa
Tél. : 25 53 40 - Fax : 44 17 26
(DAB-ARC-ADE)*

Orphelinat
M. Philippe Lebert
117, avenue du général-de-Gaulle - Nouméa
Tél. : 23 00 45 - Fax : 24 85 44
(DAB-ARC-ADE)*

PK6 La Belle Vie
Mme Valérie Esplaas
224, rue Jacques-Iékawé - Nouméa
Tél. : 25 69 04 - Fax : 41 01 24
(DAB-ARC-ADE)*

Trianon Professions libérales
Mme Alexandra Maillot
106, route de l'Anse-Vata - Nouméa
Tél. : 25 53 94 - Fax : 23 74 23
(DAB-ARC)*

Vallée-du-Tir
Mme Linda Rouby
Carrefour Berthelot - 1, rue Unger - Nouméa
Tél. : 25 69 03 - Fax : 27 60 77
(DAB-ARC-ADE)*

Païta
Mme Anne-Sophie Fermaut
4 route Territoriale n°1 - Païta
Tél. : 25 69 85 - Fax : 43 44 19
(DAB-ARC-ADE)*

Tontouta-Aéroport International
M. Christophe Blanquet
Tontouta-Aéroport (Bureau de change)
aux horaires des vols
Tél. : 35 10 03 - Fax : 35 10 07

Boulouparis
M. Éric Vo
Route Territoriale n°1 - Boulouparis
Tél. : 25 64 85 - Fax : 41 11 36
(DAB)*

Bourail
M. Clifford Chung
Rue Simone-Dremon - BP 333 - Bourail
Tél. : 25 69 92 - Fax : 44 10 26
(DAB-ARC-ADE)*
+ Bureau périodique :
Houaïlou *(DAB*)* - Tél. : 42 46 42

Koné
Mme Vanessa Wacapo
Centre commercial Téari - Koné
Tél. : 25 53 80 - Fax : 47 26 30
(DAB-ARC-ADE)*

Koumac
Mme Carole Appaganou
Centre administratif - BP 186 - Koumac
Tél. : 25 53 77 - Fax : 47 51 72
(DAB-ARC-ADE)*

La Foa
M. Nicolas Schneider
Route Provinciale n°1 - BP 11 - La Foa
Tél. : 25 53 60 - Fax : 44 35 96
(DAB-ARC-ADE)*
+ Bureaux périodiques :
Kouaoua - Tél. : 92 95 16
Thio *(DAB*)* - Tél. : 44 50 50

Canala
Mme Gisèle Takamatsu
145, rue Henri-Mayet - Canala
Tél. : 42 30 43 - Fax : 42 30 42
(DAB)*

Poindimié
M. Grégory Brock
97, voie Urbaine 6 - BP 37 - Poindimié
Tél. : 25 53 85 - Fax : 42 74 44
(DAB-ARC-ADE)*
+ Bureau périodique :
Hienghène *(DAB*)* - Tél. : 42 77 10

Île des Pins - Vao
Mme Flore Noukouan
Tél. : 46 10 45 - Fax : 46 11 80
(DAB)*

Lifou - Wé
Mme Cindy Qahelep
BP 62 - Tél. : 25 53 24 - Fax : 45 15 44
(DAB)*

Maré - Tadine
M. Jean-Herman Lolopo
BP 108 - Tél. : 25 53 20 - Fax : 45 40 66
(DAB)*

Ouvéa - Banutr
Mme Adèle Jeno
Tél. : 28 05 84 - Fax : 45 71 30
(DAB)*

AUTRES DAB/LSB*

Aérodrome de Magenta - Nouméa
Casino Méridien - Nouméa
Casino Surf - Nouméa
Le Kiosque Anse-Vata - Nouméa
Magasin GIFI - Nouméa
Magasin SC6 Ouémo - Nouméa
Magéco - Nouméa
Plexus Ducos - Nouméa
Sainte-Marie - Nouméa
Station Shell 4e KM - Nouméa
Station Shell Portes-de-Fer - Nouméa
Station Shell Victoire - Nouméa
Super U Kaméré - Nouméa
Tuband - Nouméa

Aéroport international de La Tontouta
Magasin Chez Camille - Boulouparis
Centre commercial Auteuil - Dumbéa
Centre commercial Kénu-In - Dumbéa
Station Shell Auteuil - Dumbéa
Station Total vallée de Koé - Dumbéa
Station Total ZAC Panda - Dumbéa
Centre commercial Téari - Koné
Station Mobil - Koné
Village - Koné
Magasin Vival - Koumac
Korail Pont-des-Français - Mont-Dore
Station Total Robinson - Mont-Dore
Station Total - Népoui
Station Shell - Païta
Super U Tontouta - Païta
Station Shell - Voh
Agence mobile foires et salons

LES AUTRES CLÉS D'ACCÈS

BCInet
Via le site internet : **www.bci.nc**
Sous abonnement

BCIcom
Via mon téléphone portable, en recevant, automatiquement par SMS, les données essentielles de mon compte
Sous abonnement

BCIvox
au 36 67 01 en tapant mon numéro de compte (11 chiffres) + mon code BCIvox**

BCIDirect [1]
Via un conseiller au 36 67 77

BCIzen
L'alerte anti-dépassement par SMS
Sous abonnement

BCImob [2]
Via mon téléphone portable, en envoyant un SMS au 2565, avec un point (.) entre chaque donnée :
- mon numéro de compte (11 chiffres),
- mon code BCIvox**,
- le mot clé (SOLD, MOUV, CART, PRET)

** DAB : Distributeur Automatique de Billets*
LSB : Libre Service Bancaire
ARC : Automate de Remises de Chèques
ADE : Automate de Dépôts d'Espèces

*** Le code BCIvox figure sur tous les relevés de compte*
1 - Coût de l'appel : 12,6 F TTC par tranche de 11 secondes
2 - Coût du SMS : 60 F HT

BCI

Groupe BRED

ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT

SAEM au capital de 15 milliards F CFP

Siège social : 54, avenue de la Victoire - BP K5 - 98849 Nouméa Cedex

Téléphone (+687) 25 65 65 - Fax (+687) 27 40 35

RCS Nouméa 56 B 015 479 - Ridet n° 0 015 479 001 - RIAS NC170007

eudanla - 23 74 54